



Volume 28, mai 2018

Regards pragmatiques sur la sociologie pragmatique Fondements, réceptions et extensions

Sous la direction de Brahim Labari



Sommaire

<i>Propos introductif</i>	3
<i>Brahim LABARI</i>	
<i>Au fondement de la sociologie pragmatique. Eléments pour comprendre un « style » sociologique</i>	11
<i>Mohamed NACHI</i>	
<i>La dynamique temporelle de l'approche pragmatique : Du contexte au kairos</i>	37
<i>Antigone MOUCHTOURIS</i>	
<i>Trouble de légitimité et montée en justification des politiques et actions publiques</i>	51
<i>Fabien JAKOB</i>	
<i>Les sociétés locales à l'épreuve de l'éthique territoriale. Pour une socio-anthropologie pragmatique du développement territorial</i>	74
<i>Driss AÏT LHOU</i>	
<i>La réceptivité de la sociologie pragmatique en Algérie. Étude de cas</i>	87
<i>Miloud TOUAHRI</i>	

Pourquoi le discours sur la solidarité ne réussit-il pas à mobiliser la société paysanne en Tunisie ?

Omar ZAAFOURI

Propos introductif

Brahim LABARI

Depuis le « Sud », il est certainement de bon aloi de livrer un regard critique et dépassionné des enjeux de lecture de nos sociétés contemporaines qui peuvent être saisies par le prisme d'un regard pluriel. Nous pourrions entreprendre un tel exercice en empruntant des voies méthodologiques « conçues » depuis le « Nord » sans céder à la tentation d'un singularisme héroïque porté par l'Occident et du processus d'universalisation qui le sous-tend. Le pendant à ce processus est celui de la singularisation comme autant de résistances des aires culturelles face à l'occidentocentrisme, en raison de leurs spécificités sociales et de leur histoire bien comprise. Loin de moi l'idée de revenir au débat inépuisable entre universalisme et singularisme, y compris dans sa variante culturaliste. En mettant en débat les styles sociologiques, œuvre de chercheurs établis dans les universités occidentales, il n'est nullement question de notre part d'un suivisme subordonné car tout est sujet à une posture critique et exigeante. La sociologie est en effet une science, et en tant que telle, elle devrait tendre à l'universalisme, condition même que nous, en tant que sociologues, formons une communauté transnationale qui souscrit aux paradigmes et aux protocoles de recherche communs. Nous intégrons en effet de bonne grâce les différentes associations internationales pour partager nos expériences de recherche communes telles que l'Association Internationale de Sociologie ou l'Association Internationale de sociologues

de langue français ou encore l'Association Arabe de sociologie. Nous soumettons nos écrits à des revues internationales et visons les plus prestigieuses d'entre elles, elles-mêmes consacrées avantageusement dans cette géopolitique des sciences sociales, pour nous hisser nous-mêmes au rang de sociologues reconnus et réputés. Nous devrions nonobstant passer au crible d'un questionnement tenace cette internationalisation des attendus de notre discipline face aux spécificités nationales et locales. C'est l'intérêt qui nous a animé pour organiser le colloque international « La sociologie pragmatique. C'est quoi ? C'est qui ? » les 11 et 12 mai 2017 dans l'enceinte de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir.

Cette manifestation scientifique a pour moi une valeur particulière en ce qu'elle constitue la première organisée par l'équipe de recherche que j'ai fondée en 2013 et que je dirige depuis. J'ai eu tendance, en dispensant mes cours, à discourir à l'endroit des étudiants qu'un sociologue avisé est celui qui ne reste pas prisonnier d'un « capital cognitif fixe », mais devrait s'armer en toute circonstance d'un « capital cognitif variable », autrement dit de bannir tout dogmatisme et de « prendre son miel là où il se trouve ». Cette dernière expression traduit jusqu'à un certain point les attendus proclamés par ce « style » de la sociologie pragmatique, à partir notamment des régimes d'action chers à Luc Boltanski. Il ne nous échappe point ce que ce dernier voulait signifier par là car disciple de Pierre Bourdieu, il a cru que la sociologie critique devrait muter en une sociologie de la critique. La nuance étant de taille.

Mes étudiants me questionnaient alors sur les contours de cette sociologie pragmatique, sur ses représentants chevronnés, son apport à la discipline sociologique et la compatibilité de ses forces heuristiques avec la complexité de nos sociétés nord-africaines. Ainsi est né l'engagement d'organiser le colloque international dédié à cette sous-discipline. Ainsi dit, ainsi fait.

Au Maroc, la sociologie se porte globalement bien depuis que son enseignement s'est quasi généralisé dans les universités. Preuve en est qu'une nouvelle génération d'enseignants-chercheurs, particulièrement active au sein des départements de

sociologie, a pris à bras le cœur et avec enthousiasme la mission de transmettre les fondamentaux de la discipline aux étudiants de plus en plus nombreux à se ruer vers des amphithéâtres pour suivre des cours dans une dynamique interactive. Certes, nous ne pouvons que nous féliciter de cet engouement, mais nous incombe l'exigence de ne négliger aucun courant ni aucun style sociologique partant de la croyance forte que les sciences sociales se sont grandement transnationalisées. Et pour faire écho à cette croyance forte, nous proposons une offre élargie de modules qui fait la part belle à toutes les écoles de sociologie à travers le monde et intègre avec bonheur des sous-disciplines émergentes et novatrices telles la sociologie du processus de la mondialisation ou encore des entreprises familiales, des inégalités et celle de la pauvreté / précarité sans oublier la sociologie du genre...

A peine ouvert à Agadir en 2008, le département de sociologie attire un nombre de plus en plus important d'étudiants, autant de filles que de garçons. En l'espace de quelques années, il est devenu le premier département d'accueil au sein de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Ibn Zohr d'Agadir : il compte pour l'année académique 2017-2018 un total d'étudiants de 4172, soit 14,6 % de la population étudiante de l'Université d'Agadir. Avec un corps enseignant actuellement d'une quinzaine d'enseignants, le département de sociologie connaît le taux d'encadrement le plus élevé de l'Université. L'introduction de nouveaux modules a pour ambition de leur faire découvrir d'autres traditions sociologiques, autrement dit de leur faire connaître les mérites des études axées sur le transnational et sur le cosmopolitisme méthodologique. Il va sans dire que l'audience de ces nouveautés rencontre des résistances, mais il en va de la responsabilité de l'enseignant-chercheur que de proposer des auteurs et des sensibilités venus d'horizons différents.

La sociologie pour les étudiants est d'un apport absolument fondamental quant à leur formation de base tant il est vrai que le statut de la sociologie et des autres sciences sociales, leur légitimité eu égard au devenir de nos sociétés concerne avant tout les sociétés locales et leur articulation au global, objet de tant de curiosités socio-

anthropologiques. Il s'agit donc d'amener les étudiants à réfléchir de façon critique sur ce qui a été fait sur les sociétés locales et de leur présenter les outils méthodologiques et théoriques quant à la sociologie de terrain.

C'est dans ce contexte qu'il convient de rappeler que l'organisation de colloques et des journées d'étude est devenue un enjeu vital pour notre discipline et tout est engagé pour que l'étudiant en soit le principal bénéficiaire.

Il est un fait aujourd'hui admis dans le champ académique : la sociologie pragmatique représente une tentative féconde tendant à bousculer la pensée sociologique conventionnelle. Elle peut, ce faisant, se targuer de disposer d'ambitions heuristiques pour apporter des éléments nouveaux eu égard au rapport individu-société pour décrypter et qualifier les rapports sociaux dans une configuration donnée.

Ce numéro thématique est la version écrite de quelques communications présentées lors du colloque que l'équipe de recherche « Sociologie des organisations et mutations socio-économiques » a organisé en mai 2017 dans l'enceinte de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université d'Agadir.

Née dans le contexte français, plus précisément au sein de l'Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), à partir de l'ouvrage majeur de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot « Les économies de la grandeur », cette sociologie s'est déployée autour des régimes d'action dans une perspective transactionnelle : conflit / arrangement / compromis. Autant d'à-prioris sociologiques de mise en contexte des rapports sociaux. La sociologie pragmatique est portée à « prendre son miel là où il se trouve » en ne négligeant ni le macro ni le micro, en revenant vers les acteurs pour analyser le discours qu'ils émettent, en s'intéressant à la problématique de l'intérêt et de la rationalité, en réintroduisant d'autres paramètres pour analyser les inégalités sociales et en procédant à la déconstruction du monde social par le renouvellement de la question de la socialisation.

Les auteurs qui inscrivent leurs recherches dans le sillage de cette sociologie innovent aussi quant à la démarche sociologique et aux techniques à mobiliser pour une collecte de données efficiente. Appelée également « sociologie des épreuves », cette sous-discipline se veut résolument empirique en ce sens que la conduite de l'enquête sociologique occupe une place de choix dans les attendus qu'elle proclame. Le chercheur pragmatique n'est certainement pas celui qui reste prisonnier des dispositifs d'enquête clés en main, mais celui, lucide, qui questionne en permanence les outils dont il dispose et les postures qu'il adopte, soucieux qu'il devrait être de la validité et du bien-fondé de son regard sociologique.

Il est opportun de questionner ce « style » sociologique, en situant son avènement pour remonter à ses origines/filiations et mettre à plat les chapelles constituées telles que le déterminisme, le holisme, le fonctionnalisme, le structuralisme ou encore l'individualisme méthodologique.

Les textes qui suivent ont été sélectionnés pour répondre à quelques-unes des questions soulevées lors de notre colloque d'Agadir :

Quel est le point de départ de la sociologie pragmatique ?

Quelles lectures propose-t-elle de la complexité sociale et de l'indétermination de l'action humaine ?

Qui sont les auteurs qui inscrivent leur démarche dans ce nouveau « style » sociologiques ?

Quelles sont les innovations apportées par rapport à la sociologie classique ?

Peut-on « greffer » cette sociologie aux contextes nord-africains, notamment dans l'effort de comprendre les « sociétés locales » au défi du processus de la mondialisation ?

*Le premier texte est signé par Mohamed Nachi qui a consacré le très remarqué et remarquable **Introduction à la sociologie pragmatique** à cette sous-discipline avec une préface de Luc Boltanski. Fort de la finesse de sa connaissance de ce style sociologique –*

c'est ainsi qu'il le baptise –, Nachi déroule dans un esprit de synthèse et dans le souci d'expliquer le plus rigoureusement possible, le dispositif qui sert d'arrière-plan théorique à la sociologie pragmatique.

Antigone Mouchtouris interroge la sociologie pragmatique à la lumière de la dynamique temporelle, autrement dit par le truchement du Kairos dérivé d'Aristote et développé par le sociologue Cornelius Castoriadis. Par ce prisme, l'auteure se propose de cerner et de comprendre la relation étroite entre les actions humaines et le contexte. L'introduction de la temporalité permet ainsi d'identifier comment se forme l'intersubjectivité. A cette aune, le contexte est bien plus qu'un cadre élémentaire dans lequel l'individu se positionne pour accomplir ses actions dans un ensemble d'interdépendance ; il se hisse en une donnée dans laquelle il peut interagir comme un actant pour reprendre la terminologie de la sociologie pragmatique. La plongée dans la philosophie grecque est à cet égard utile pour souligner que la sociologie, fille des lumières et de la Révolution, a des racines autrement profondes que ne le laissent penser les nihilistes.

« Trouble de légitimité et montée en justification des politiques et actions publiques » tel est l'intitulé que porte la contribution de Jakob Fabien. Fort de la connaissance de diverses sources de la sociologie pragmatique, l'auteur livre une réflexion des plus pertinentes sur la légitimité des régimes d'actions dans le domaine des politiques publiques. Il pointe, ce faisant les problèmes de coordination et/ou conflits de reproduction à partir des travaux de Boltanski et Thévenot. Mobilisant à bon escient l'ouvrage « L'économie des grandeurs » et se focalisant sur le « sens ordinaire de la justice », Jakob Fabien tente de comprendre comment s'opère l'agrégation des forces antagonistes autour d'une conception partagée du bien commun. Il pose la question autour de la plus ou moins grande autonomie des acteurs (actants ?) politico-administratifs, qui semble infléchir davantage encore le mythe de la toute puissance publique.

*Plus empirique et articulée à l'effet-territoire, l'article de Driss Aït Lhou « **Les sociétés locales à l'épreuve de l'éthique territoriale. Pour une socio-anthropologie***

pragmatique du développement territorial » montre la fécondité du style pragmatique quant à l'étude des sociétés locales aux prises avec le processus de la mondialisation. Pour étayer sa démonstration, l'auteur reconvoque les différents discours développés dans le contexte marocain en identifiant que la quasi totalité des politiques en faveur du développement territorial sont conçues depuis le haut, le plus souvent œuvre des élites désarçonnées et dépassées par des changements sociaux impulsés depuis le bas, cette mondialisation des configurations d'en bas, autant de gens ordinaires, des actants, épousant des régimes d'actions conformes aux situations vécues.

Miloud Touahri, traducteur en langue arabe de l'ouvrage de Mohamed Nachi *Introduction à la sociologie pragmatique*, revient sur **la réceptivité de la sociologie pragmatique en Algérie**. Il montre comment le couple conceptuel actant /situation a été mobilisé et compris dans la pratique de la sociologie en Algérie, comment cette pratique se mue en situation, impliquant des personnes, des institutions, des objets, des outils et des théories. L'ambition de cette ethnographie de la sociologie était de rendre compte de l'activité «sociologique» telle qu'elle se fait en acte. Il se penche également sur le couple Compromis et justification pour rendre compte du vivre-ensemble dans les quartiers de l'habitat informel dont les habitants sont des acteurs à part entière d'un urbanisme non planifié qui se réalise au gré des développements, des contraintes et des ajouts successifs. Ils mobilisent des compétences, puisant dans des registres de justification afin de conclure des compromis dans des situations où se déploient leurs actions dans les conflits de voisinage. Tout cela dans une conflictualité récurrente avec l'Etat.

« Pourquoi le discours sur la solidarité ne réussit-il pas à mobiliser la société paysanne en Tunisie ? ». Par cette interrogation de taille et d'actualité brûlante, Omar Zaafourri énumère les formes qu'a revêtues le discours sur la solidarité en Tunisie en faisant appel à la diversité des contextes sociaux qui ont servi de cadres pour différentes expériences de développement. Il note la difficulté à mobiliser la petite et moyenne paysannerie, méfiante vis-à-vis des promesses développementalistes de l'Etat central. La sociologie pragmatique, en l'occurrence ici du vécu quotidien, livre l'explication à cette

résistance paysanne. Sur la base d'un travail de terrain, dans le cadre d'une société mutuelle de base des services agricoles dans la région de Sidi Bouzid au centre-ouest Tunisien, l'auteur identifie la dimension pragmatique des pratiques quotidiennes que développent ces couches sociales dans le cadre de cette société et qui mettent bien en évidence les véritables obstacles au développement d'un esprit de solidarité décrété par le haut.

En prenant en charge la publication de ce numéro thématique, la revue Esprit Critique se trouve une nouvelle fois à l'avant-garde du dialogue entre différentes traditions sociologiques nationales et œuvre à l'ouverture de la sociologie non seulement à d'autres disciplines, mais également en ouvrant ses pages à de nouvelles générations de chercheurs en sciences sociales.

Au fondement de la sociologie pragmatique

Éléments pour comprendre un « style » sociologique

Mohamed NACHI

Faculté des sciences sociales, Université de Liège (Belgique)

*D'une manière générale, l'affirmation de ce nouveau « style » sociologique en France, baptisé « sociologie pragmatique » (Nachi, 2006), peut être située à la fin des années 1970 et au début des années 1980, années pendant lesquelles les courants jusqu'alors dominant le champ de la sociologie ont été supplantés par ce qu'il est convenu d'appeler les nouvelles sociologies (Corcuff, 1995), dont fait partie la sociologie pragmatique.¹ En effet, en 1979, Bruno Latour publia avec Steeve Woolgar un ouvrage pionnier, *Laboratory Life*, qui se présente comme une ethnographie de laboratoire, dont l'ambition est de cerner l'activité scientifique des chercheurs telle qu'elle se fait, en acte, à partir d'une description très fine du travail scientifique et des relations et interactions entre les chercheurs.*

Parallèlement, à peu près à la même période, et dans une optique assez proche de celle de l'anthropologie des sciences de Callon et Latour, Boltanski et Thévenot, cherchant à s'éloigner de la sociologie de Bourdieu, devenue à leurs yeux trop totalisante et

¹ Ce texte est issu de la communication donnée au colloque international « La sociologie pragmatique : C'est quoi ? C'est qui ? », Organisé par l'Equipe de Recherche « Sociologie des Organisations et Mutations Socio-Economiques » (SOMSE) de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir les 11 et 12 mai 2017. Certains éléments de ce texte sont repris de mon livre *Introduction à la sociologie pragmatique* (Nachi, 2006). Mes remerciements les plus chaleureux aux organisateurs pour leur invitation et leur hospitalité.

atteignant son seuil de saturation, tentent de construire une approche qui tient compte de la capacité des acteurs à s'ajuster à différentes situations de la vie sociale. Le point de départ a été, pour eux, l'analyse des opérations de catégorisation et de classification nécessaires à la construction de nomenclatures (Boltanski et Thévenot, 1983), mais aussi des opérations ordinaires de jugement et de raisonnement pratiques (Boltanski, 1984). Ils cherchent à mettre en évidence les modes d'équivalence, de qualification, d'ajustement et de justification par lesquelles les acteurs produisent des accords et coordonnent leurs actions, c'est-à-dire la manière dont ils créent des ordres de justice et s'y réfèrent pour dénoncer l'injustice (Boltanski et Thévenot, 1991).

De cette première préoccupation a découlé un programme de recherches empiriques réalisé par un groupe de chercheurs dont la principale thématisation tourne autour des questions de qualification, de jugement, de critique, de justice, et plus généralement de la dimension morale de l'activité humaine. A cet égard, la sociologie pragmatique, représente une contribution originale visant à poser, à nouveaux frais, les bases d'une sociologie morale. Elle entend donner à la dimension normative de l'action toute sa place.

La perspective sociologique ne peut en effet se passer de l'analyse des motifs moraux de l'agir humain et doit, par conséquent, s'inscrire dans une problématique de sociologie morale. Par problématique morale, il faut entendre l'effort pour réinsérer dans l'étude de l'action des personnes en société les raisons d'agir et les exigences morales qu'elles se donnent ou voudraient se donner, ne serait-ce qu'à titre « d'idéaux » (Boltanski, 2006).

Pour mettre en œuvre ce programme, les auteurs envisagent la construction d'un cadre d'analyse et d'un ensemble de concepts théoriques tout aussi inédits les uns que les autres : accord, équivalence, grandeur, forme de généralité, cité, monde commun, régime d'action, etc. En outre, la sociologie pragmatique déploie un cadre d'analyse original qui privilégie l'étude de « l'espace et le mouvement du sens critique » (Dodier, 2005), en scrutant les opérations de la critique en termes de justification et de régimes d'action.

C'est donc de cette sociologie pragmatique et de ses fondements épistémologiques que nous traiterons dans la présente contribution.

Nous allons brosser à grands traits ses principaux éléments constitutifs.

Pour ce faire, nous mettrons l'accent sur quatre principes essentiels qui sont constitutifs de ce que nous suggérons d'appeler l'arrière-plan théorique du modèle des Economies de la grandeur : symétrie, pluralisme, compétence et grammaire de justice. Nous verrons ensuite, comment les auteurs confèrent à la notion d'épreuve une place tellement importante qu'il ne serait pas faux d'assimiler cette sociologie pragmatique à une sociologie des épreuves.

Éléments constitutifs de la sociologie pragmatique : l'arrière-plan théorique du modèle des Economies de la grandeur

Le principe de symétrie : remise en question du grand partage

L'expression grand partage (The great divide) renvoie à une vision très répandue à travers de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales, vision qui présuppose l'existence de deux états des savoirs, deux univers de croyances, de représentations, de pratiques qui sont aux antipodes les uns des autres.

L'idée sous-jacente à ce partage dichotomique est qu'il présuppose une hiérarchie entre les sociétés, les savoirs et les valeurs, entre un « état premier » et un « état second », les principes qui organisent le premier se situant en-deçà de ceux qui gouvernent le second. Ainsi s'opère une division entre « esprit scientifique » et « esprit préscientifique », division qui recouperait celle entre les sociétés occidentales modernes et les « autres » sociétés.

<i>« État » premier</i>		<i>« État » second</i>	
- Communauté traditionnelle	- Oral	- Société	- Écrit
- Primitif	- Froid	- Moderne	- Chaud
- Pré-logique	- Rural	- Civilisé	- Urbain
- Simple	- Anthropologie	- Logique	- Sociologie
- Solidarité mécanique	- Sauvage	- Complexe	- Domestiqué
- Pré-rationnel	- Fermé	- Solidarité organique	- Ouvert
	- Mythologique	- Rationnel	- Logico-empirique

Le principe de symétrie est un principe heuristique qui vise à rééquilibrer les points de vue sur la vérité et l'erreur. Il consiste à examiner avec les mêmes arguments, les mêmes grilles d'analyse et les mêmes principes de causalité le vrai et le faux, le rationnel et l'irrationnel, le juste et l'injuste.

Du point de vue de la sociologie pragmatique, le principe de symétrie a trait aux oppositions épistémologiques essentielles entre opérations cognitives scientifiques et opérations cognitives ordinaires, entre sens commun et sens savant, entre connaissance profane et connaissance scientifique, entre qualification juridique et qualification ordinaire, entre épreuve scientifique et épreuve morale, entre sociologie et économie. À cet égard, l'hypothèse épistémologique qui sous-tend le modèle théorique consiste à opérer un rapprochement entre ces oppositions manifestement irréductibles.

Par ailleurs, le principe de symétrie apparaît aussi à travers le traitement réservé aux personnes aussi bien qu'aux objets : il s'agit de traiter de la justification dans un cadre unique (Boltanski et Thévenot, 1991 : 92) où les modes d'évaluation qui impliquent des

personnes et ceux qui impliquent des objets sont dotés des mêmes pertinences, traités symétriquement dans un cadre commun d'évaluation.

Fondamentalement, c'est le propre de la démarche pragmatique qui, en mettant fin au Grand partage, exige la mise en œuvre d'un traitement symétrique de son objet. En effet, en opérant la conversion nécessaire pour prendre pour objet la critique en tant que telle, le sociologue ne peut plus supposer l'existence d'un espace cognitif à deux niveaux, « celui des croyances de l'acteur et celui de la réalité profonde à laquelle le sociologue pouvait seul avoir accès ». L'espace d'argumentation ne peut plus désormais reposer sur une forme d'asymétrie puisqu'il est amené à prendre « les arguments des acteurs tels qu'ils se donnent, sans les soumettre à la critique, (se) contentant de les confronter à des modèles qui sont eux-mêmes le produit d'un travail d'explicitation et de systématisation de la compétence commune » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 63).

Principe du pluralisme : pluralité des mondes et des régimes d'action

La sociologie pragmatique accorde une grande importance à la diversité des registres de l'action, des formes de coordination et des situations de la vie sociale, postulant l'idée selon laquelle les personnes agissent dans plusieurs mondes. L'idée d'une pluralité des ordres de généralité et d'une différenciation de ces ordres en fonction des contextes, des personnes, des institutions, des objets se trouve de facto au cœur du dispositif analytique de cette perspective.

Le principe du pluralisme est au fondement du modèle théorique. L'ambition de ce modèle est de rendre compte de la diversité des situations sociales, des logiques d'action et des formes de jugement. La pluralité des ordres de grandeur représente une valeur heuristique visant à identifier les compétences des acteurs en fonction des situations et des régimes d'actions qu'ils mettent en œuvre. C'est donc un modèle construit en vue de dégager une pluralité de principes et valeurs légitimes pour la formation d'un accord

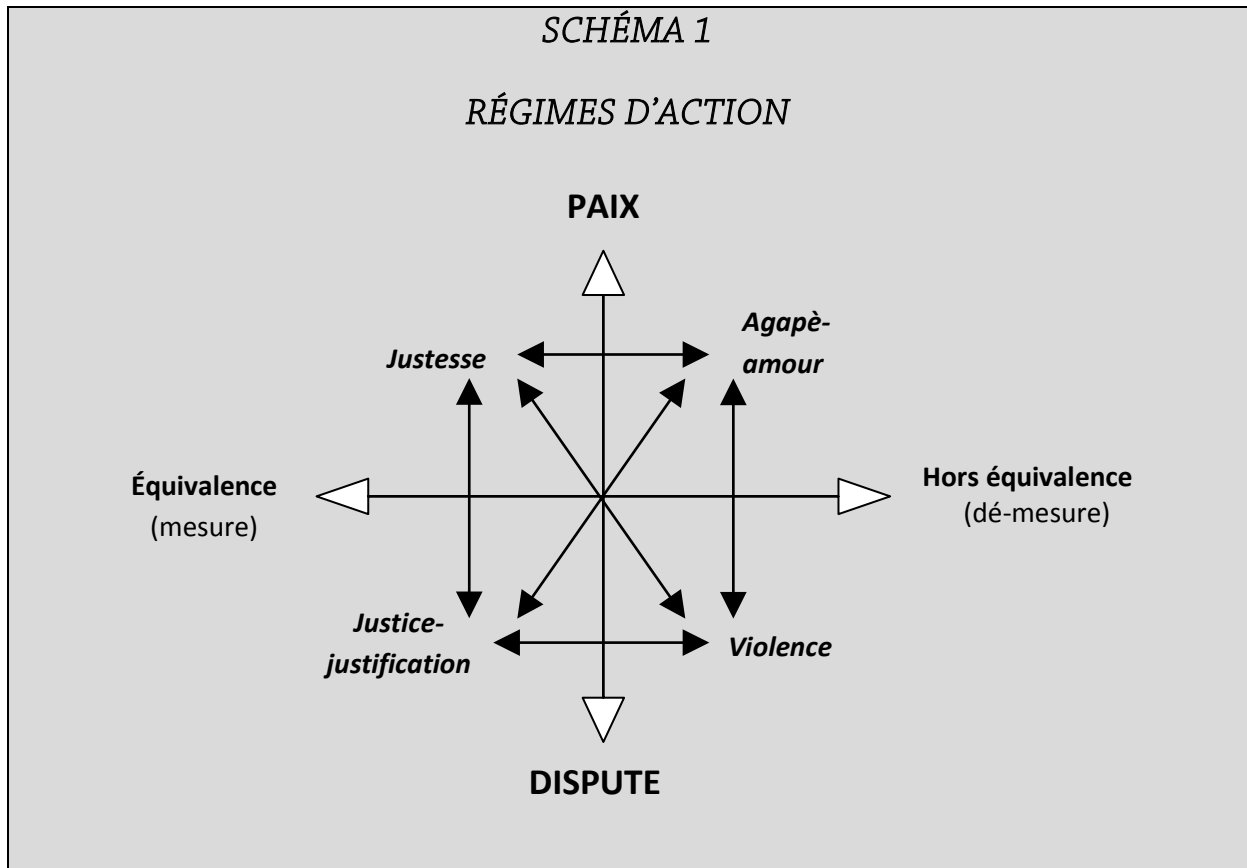
entre les personnes. Les auteurs décèlent plusieurs formes idéales-typiques de l'action, ce qu'ils appellent régimes pragmatiques de l'action.

Rappelons que le terme de régime est employé par Boltanski pour faire ressortir les caractéristiques spécifiques des logiques du discours, de l'action et des états les plus marquants d'une personne ou d'une situation. Le régime laisse entrevoir l'existence de règles observables dans le mode de fonctionnement des interactions dans la vie sociale, il sous-tend donc l'idée de grammaire en tant que système de dispositions et d'attentes normatives.

L'équivalence sert de critère pour déterminer la spécificité de chaque régime d'action. Elle constitue le socle des relations établies dans les deux premiers régimes de justesse et de justice. C'est un principe qui se rapporte à la distribution des choses entre les personnes, ainsi qu'à la distribution des qualités des êtres. Ce principe sous-tend aussi l'idée de grandeur qui, en tant que forme d'évaluation, suppose une référence à un ordre, une échelle dont le caractère juste peut être révélé. Pour qu'il soit révélé, il doit obéir à des exigences d'équivalence : on a affaire à un ordre justifiable.

Ainsi, en croisant les critères d'accord ou de dispute ainsi que d'équivalence ou de non-équivalence, Boltanski distingue quatre régimes d'action, en ne perdant jamais de vue que chacun des régimes permet d'étudier « la relation d'opposition et de complémentarité qu'il entretient avec les autres » (Boltanski, 1990 : 233), d'où les opérations de basculement d'un régime à l'autre.

En outre, les deux axes renvoient à des situations qui sont gouvernées par deux logiques de l'action diamétralement opposées : l'accord pour les régimes de paix, le désaccord pour les régimes de dispute (ibid., p. 110). Le croisement de ces deux registres permet d'aboutir à quatre régimes dont les éléments constitutifs sont empruntés au binôme accord/désaccord et équivalence/non équivalence. Le schéma ci-dessous reprend les régimes d'action représentés sur les deux axes.



L'étude de ces régimes porte ainsi sur les moments de basculement qui sont l'expression des moments de déception et de discorde. Ce passage d'un régime à l'autre opère en effet un déplacement des processus cognitifs de coordination et des modes de qualification impliquant des ordres de grandeur et des principes de justification différents. L'analyse en termes de régimes d'action accorde une attention toute particulière à ces opérations de basculement.

La compétence des acteurs : ce dont les personnes sont capables

La question des compétences des acteurs s'ouvre sur une interrogation sur la compétence éthique en tant que forme spécifique d'une compétence pratique. L'hypothèse est que les personnes sont dotées de compétences pragmatiques qui leur permettent d'agir dans un monde commun. En effet, le modèle des Economies de la grandeur établi par Boltanski et Thévenot est présenté comme un modèle de compétence qui postule l'existence de capacités communes dont disposent les acteurs sociaux pour agir dans un monde commun, coordonner leurs actions, les justifier, œuvrer à la formation d'accords.

La sociologie pragmatique ne se préoccupe pas de la façon dont cette compétence est acquise ni des modalités de son intériorisation, cela relève plutôt du domaine des sciences cognitives ou de la philosophie de l'esprit. Le sociologue, quant à lui, se charge d'explorer empiriquement la manière dont les personnes mettent à l'épreuve leurs compétences, agissent en mobilisant des équipements mentaux spécifiques en fonction des situations. C'est là qu'intervient, essentielle entre toutes, la question de la compétence morale ou de la compétence au jugement. C'est que le modèle des Economies de la grandeur est un modèle orienté vers la question de la justice.

La compétence morale, dont le modèle présuppose l'existence, est une compétence cognitive largement partagée par les acteurs. C'est une capacité du « général » dont font preuve les acteurs pour dépasser les particularismes, se détacher des circonstances, pour opérer des rapprochements et s'accorder sur des formes de généralité, constituant les fondements d'un accord dans ce que les deux auteurs appellent un principe supérieur commun. Mais cette compétence ne se réduit pas au sens moral. Car, écrivent-ils, « pour juger juste, il faut aussi être capable de reconnaître la nature de la situation et de mettre en œuvre le principe de justice qui lui correspond » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 183). La compétence morale est donc nettement plus large que le sens moral. C'est une

compétence cognitive générale concrète, constatable empiriquement, et non abstraite, dont on présupposerait l'existence.

C'est parce qu'ils supposent l'existence d'une compétence commune aux acteurs, que Boltanski et Thévenot parviennent à élaborer un modèle commun, désigné comme modèle de cité, « qui rend explicites les exigences que doit satisfaire un principe supérieur commun afin de soutenir des justifications » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 86). Mais ces exigences ne sont pas seulement d'ordre psychologique ou cognitif, elles sont aussi relatives aux contraintes extérieures, propres aux situations qui régissent l'accord. Pour que les personnes puissent s'orienter et viser un ordre ou un accord parmi la multiplicité des accords possibles, il faut qu'elles soient « guidées par des principes de cohérence, présents non seulement en elles-mêmes, sous la forme de schèmes mentaux, mais aussi dans la disposition des êtres à portée, objets, personnes, dispositifs pré-agencés... » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 182). Autrement dit, la réalisation d'un accord légitime ou justifiable suppose non seulement une compétence cognitive ou une compétence au jugement, mais aussi des opérations de qualification et catégorisation, une capacité à identifier les situations et les dispositifs qui les maintiennent et à se soumettre à leurs contraintes pour coordonner les actions.

Grammaires de l'action et contraintes de justification

Avec ce quatrième principe, nous atteignons l'une des caractéristiques les plus essentielles du modèle des Economies de la grandeur. En effet, présupposer l'existence d'une grammaire de l'agir, c'est admettre l'idée selon laquelle les épreuves de jugements et de coordination de l'action obéissent à des contraintes cognitives et à des règles grammaticales que le sociologue se doit de prendre en compte. Dans cette perspective, la grammaire est constituée d'un ensemble de règles permettant aux acteurs de faire converger leurs jugements et actions en partant de leurs expériences et du rapport qu'ils entretiennent à l'expérience.

Les règles grammaticales interfèrent donc avec les compétences des acteurs pour coordonner leurs activités, déterminer l'action qui convient à leur définition de la situation. À ce titre, elles s'apparentent, sans se confondre avec elles, à ce que d'autres auteurs appellent savoir tacite (Schelling, 1986) ou convention (Lewis, 1969), dont la fonction est justement de conférer aux acteurs la capacité cognitive à se mettre à la place des autres, à anticiper leurs choix, réaction ou jugement ou à « corriger » leurs paroles et actions, en un mot de coordonner leurs actions.

L'idée de grammaire doit être entendue « comme un ensemble de contraintes, s'imposant à tous, de la protestation d'injustice et de l'accusation qui lui est inhérente » (Boltanski, 1990 :21). Pour Boltanski, « ces contraintes, agissant à la façon d'une grammaire, constituent un exemple de savoir partagé ». Sur ce point, le modèle des économies de la grandeur rejoint la théorie des conventions, en faisant, il est vrai, un usage différencié de la notion de savoir commun (commonknowledge) élaborée par David Lewis (1969). Toutefois à la différence des modèles conventionnalistes qui réduisent souvent les conventions à des règles, comme par exemple conduire à gauche ou à droite, Boltanski et Thévenot posent comme exigence première la nécessité de prendre en compte l'enracinement des conventions dans la réalité ou à travers les investissements de formes (Thévenot, 1985).

Le modèle des économies de la grandeur est donc bel et bien un modèle de compétence qui est un modèle de justice dans la mesure où il vise à rendre intelligible la mise en équivalence opérée par les acteurs lorsqu'ils se livrent à la critique ou cherchent à converger vers l'accord. Cette mise en équivalence renvoie à des modes de généralité, à des opérations de catégorisation et de qualification qui répondent à un ensemble de contraintes liées à la situation elle-même. Cette contrainte laisse supposer l'existence d'une grammaire spécifique à chaque type de généralité ou d'équivalence et dont elle définit les règles de justice. L'idée de grammaire doit être entendue « comme un ensemble de contraintes, s'imposant à tous, de la protestation d'injustice et de l'accusation qui lui est inhérente » (Boltanski, 1990 : 21).

L'épreuve. Un concept fondamental de la sociologie pragmatique

Épreuve : étymologiquement c'est l'opération par laquelle on juge la valeur d'une idée, les qualités intellectuelles ou morales d'une œuvre, d'une personne.

Le concept d'épreuve est sans doute l'un des plus importants de ce style pragmatique, en ce qu'il caractérise le mieux le projet novateur de la démarche préconisée et l'esprit sociologique de ce programme de recherche. Le concept d'épreuve est un concept fondamental et un des concepts principaux de la sociologie pragmatique en ce qu'il « résume à lui seul l'esprit et la spécificité de ce style sociologique » (Nachi, 2006 : 56).

À travers la définition de ce concept, on peut, en effet, saisir à la fois l'originalité et la spécificité de cette perspective théorique. On peut aussi, en partant de ce concept, comprendre la nature du projet sociologique sous-jacent, ses enjeux quant à la conception des êtres qui interviennent dans les interactions, les opérations de catégorisation et de qualification et, de manière générale, le commerce entre les hommes. D'une certaine manière, tout est épreuve. Par le biais de cette notion, la sociologie pragmatique cherche à apporter des réponses nouvelles à des questions sociologiques classiques : la liberté de l'acteur, l'identité de la personne, etc.

L'épreuve est un moment au cours duquel les personnes font preuve de leurs compétences soit pour agir, soit pour désigner, qualifier, juger ou justifier quelque chose ou quelqu'un : un être. C'est donc le moment d'incertitude par excellence puisqu'il est l'occasion de s'accorder sur l'état des êtres, qui peuvent être des personnes et/ou des choses. La vie sociale serait, dans cette perspective, une succession d'épreuves de toutes sortes. Comme le dit Boltanski, « on peut aller jusqu'à définir une 'société' par la nature des épreuves qui ont fait précisément l'objet d'un travail d'institutionnalisation et de contrôle » (Boltanski, 2009 : 27).

Il est question chez Boltanski et Thévenot d'épreuve de grandeur. Celle-ci est une composante essentielle de la « cité » puisqu'elle permet d'en réaffirmer les fondements. Elle revêt de ce fait une connotation morale que l'on ne trouve pas explicitée chez Latour. L'épreuve de grandeur est une épreuve morale en ce sens qu'elle révèle la grandeur, la petitesse ou l'état de misère des êtres qui y sont engagés.

L'épreuve est donc un moment crucial pour la qualification des êtres et pour la mobilisation des formes de justification, en référence à des objets, afin de définir des critères de généralité qui, prévalant dans une situation donnée, rendent plausible et légitime la formation d'un accord sur ce qui est juste. L'épreuve « est par excellence le moment de mise en correspondance d'une action et d'une qualification, dans la visée d'une justification prétendant à une validité générale » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 410). L'épreuve revêt une forme différente en fonction des situations et des formes de justification mobilisables par les personnes pour parvenir à un accord.

L'épreuve rompt donc définitivement avec une conception déterministe de l'action, qu'elle soit fondée sur la toute-puissance des structures ou sur la domination des normes intériorisées : elle sous-tend l'idée d'« un acteur libre de ses mouvements, capable d'ajuster son action aux situations et, par conséquent, d'avoir une prise sur le monde dans lequel il s'enracine » (Nachi, 2006 : 56).

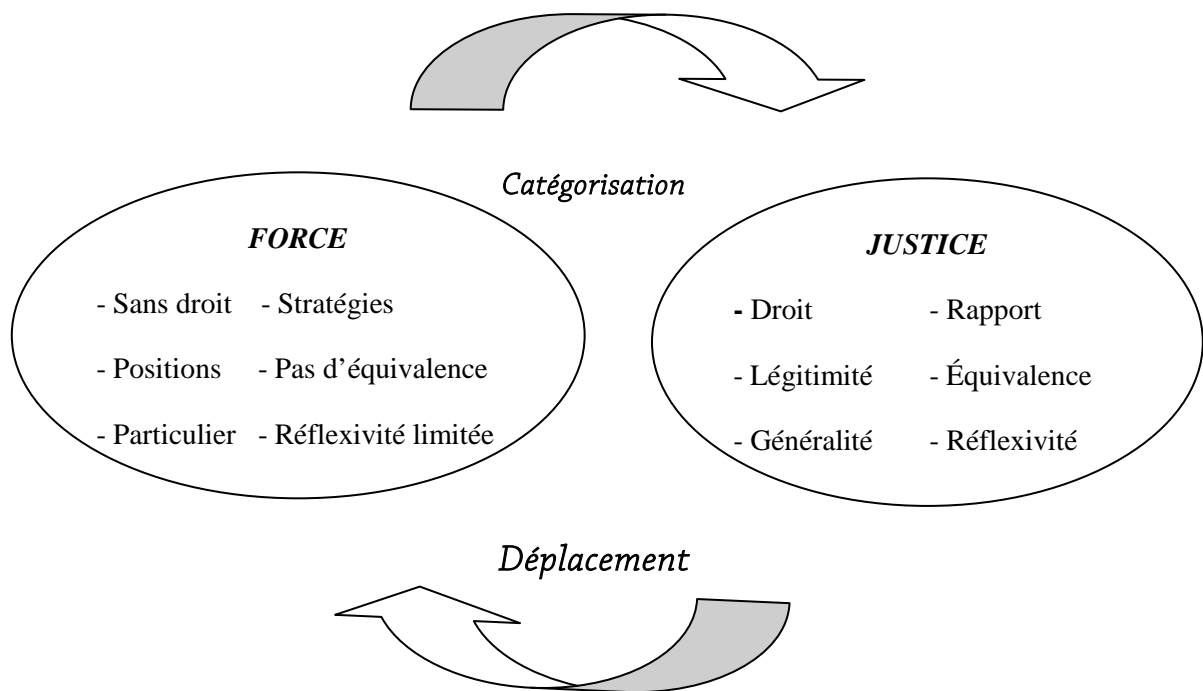
Dans Le Nouvel esprit du capitalisme (1999), la notion d'épreuve a subi d'importantes modifications, gagnant tout autant en profondeur qu'en épaisseur. Elle y gagne au prix d'une nouvelle distinction introduite par Boltanski et Chiapello pour servir de matrice à l'analyse des transformations du capitalisme. Dans De la justification, les auteurs accordaient plus d'importance à la notion d'épreuve légitime. Désormais, dans Le Nouvel esprit du capitalisme, ils mettent en avant l'idée que les épreuves sont toujours des épreuves de force, mais qu'elles peuvent se transformer en épreuves légitimes. La distinction entre épreuves de force et épreuves légitimes devient plus importante. D'emblée, Boltanski et Chiapello rappellent que l'épreuve est toujours une épreuve de force, c'est-à-dire « l'événement au cours duquel des êtres, en se mesurant (imaginez un

bras de fer entre deux personnes ou l'affrontement entre un pêcheur et la truite qui cherche à lui échapper) révèlent ce dont ils sont capables et même, plus profondément, ce dont ils sont faits » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 73).

Mais dès lors qu'on inscrit l'épreuve dans un cadre conventionnel, obéissant à un dispositif de contrôle et à des contraintes de justification, on passe de l'épreuve de force à l'épreuve légitime. L'épreuve est donc toujours une épreuve de force mais soumise à des conditions de légitimité. Par force, il faut entendre une qualité des êtres qui se manifeste dans des épreuves dont le surgissement repose sur un déplacement.

On voit ici apparaître un nouveau terme – celui de déplacement – extrêmement important pour bien saisir l'enjeu de la distinction épreuve de force/épreuve de grandeur. On pourrait dire, en usant d'une métaphore quelque peu triviale, que l'épreuve de force est une épreuve « nue » où s'affichent et s'affrontent des forces à « l'état brut », tandis que l'épreuve légitime est une épreuve « recouverte » de contraintes et de dispositifs de tous genres, repérables préalablement. Alors que la première n'est pas soumise à des exigences de justification, qu'elle est dépourvue de contrôle et que ses caractéristiques ne sont pas, de surcroît, spécifiées, la seconde se conforme toujours à un modèle de justice et « suppose ainsi tout d'abord la mise en place de dispositifs visant à contrôler la nature et la pluralité des forces qui peuvent y être engagées » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 402).

Il peut donc y avoir une double tendance qui recèle des tensions entre les deux formes d'épreuve : l'une tend vers la justice, l'autre vers les rapports de force. L'existence de ces deux tendances contradictoires a amené Boltanski et Chiapello à mettre en évidence deux logiques présentées comme incompatibles, voire antagonistes : d'une part, une logique de catégorisation et, de l'autre, une logique du déplacement. « Dans l'idiome associé à la première, se forme un discours qui parle de justice, de droit, de légitimité, de généralité. Dans le langage de la seconde, s'élaborent des descriptions en termes de forces, de stratégies, de positions, de réseaux » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 402). Nous proposons de représenter cette polarisation des épreuves par le schéma suivant.



Alors que la catégorisation inscrit l'épreuve dans une orientation conforme à un modèle de justice, le déplacement opère un glissement de l'épreuve légitime à l'épreuve de force. La catégorisation suppose en effet la mise en équivalence entre éléments hétérogènes disparates dont le traitement se fait selon les mêmes exigences, les mêmes principes d'équivalence sous un même type de rapport. Du reste, le passage de l'épreuve de force à l'épreuve de grandeur légitime paraît caractériser l'évolution des sociétés industrialisées et démocratiques marquées justement par la prolifération des épreuves instituées. Le déplacement est défini par opposition à la catégorisation : il « se passe de la référence à des conventions et ne suppose ni extériorité ni généralité ». C'est un processus qui n'opère que sur le seul plan de l'immanence. À la différence de la catégorisation qui engage toujours deux plans, singulier/général, le déplacement ne connaît qu'un seul plan, celui du singulier, sans référence à des conventions d'équivalence.

La modélisation du régime de justice : les modèles des « Cités »

Il s'agit d'examiner le travail de modélisation opéré par Boltanski et Thévenot dans De la justification pour parvenir à construire le modèle des cités. Dans cet ouvrage, le régime de justice est le plus concerné, car c'est celui qui est basé sur un impératif de justification. Dans ce régime, les personnes sont en effet amenées à mettre à l'épreuve leur sens du juste et à procéder à des mises en équivalence, ce qui implique nécessairement des opérations de montée en généralité. Celle-ci atteste en fait de la compétence des personnes à la qualification des êtres, à l'établissement de rapprochement, à la critique et au jugement en situation. Le principe de justice est donc principe d'équivalence.

Pour mettre en évidence ces principes de justice et les grandeurs auxquels les acteurs font référence, les auteurs procèdent à des rapprochements entre les données empiriques, recueillies par le travail de terrain sur les disputes, et des constructions abstraites. Ainsi, ils proposent de broser le tableau de six modèles de justice ou cités, propres à une société pluraliste et complexe, qui correspondent à autant de manières de définir la grandeur des personnes et des objets. Ces six cités harmonieuses sont fondées sur six principes d'équivalence différents : inspiration, domestique, opinion, civique, marchand et industriel. Dès lors, chaque cité possède son propre univers d'argumentation et de justification et des formes de compétence spécifiques que les personnes peuvent mobiliser généralement pour opérer des qualifications ou établir des équivalences. Voyons ce qu'il faut entendre par cité et par monde.

Les cités : modèles de justification

Qu'est-ce qu'une cité ? C'est un concept central du modèle des Economie de la grandeur. Ce concept est orienté vers la question de la justice. « Il vise à modéliser le genre d'opérations

auxquelles, au cours des disputes qui les opposent, se livrent les acteurs lorsqu'ils sont confrontés à un impératif de justification » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 62).

Justice et dispute sont donc étroitement liées. Dans cette perspective, les disputes sont orientées vers la justice et ont toujours pour objet l'ordre des grandeurs dans la situation. L'enjeu principal du modèle des Economie de la grandeur est la question de l'accord ou plus précisément celle des désaccords (ou disputes) et de leur résolution sans passer par la violence. La cité permet donc de fonder en généralité les accords entre personnes, ce qui revient à dire que ceux-ci doivent avoir un fondement légitime, justifié. Pour qu'une justification puisse prétendre à la généralité (i.e. légitimité), elle doit nécessairement se référer à la cité qui convient à la situation.

Il est important de préciser que la cité n'est pas une catégorie naturelle, mais renvoie à la construction interpersonnelle des grandeurs, à des investissements de formes, de mise en équivalence des personnes et des choses. Elle est conçue comme un idéal porteur de justifications et donc de justice. Elle n'est pas une propriété des personnes, mais des situations. En outre, ces cités sont des constructions historiques du lien qui se sont formées au cours de l'histoire, mais qui se sont stabilisées à des époques différentes. Leur nombre n'est pas exhaustif et encore moins définitif, et ne peut être défini a priori. A travers le tableau suivant, nous proposons de présenter les six grands principes de justification et les traits caractéristiques de chaque modèle de cité.

Les principales caractéristiques des six « cités »

<i>Cité</i> <i>Critères</i>	<i>Inspirée</i>	<i>Domestique</i>	<i>Opinion</i>	<i>Civique</i>	<i>Industrielle</i>	<i>Marchande</i>
<i>Mode d'évaluation</i>	<i>Originalité</i>	<i>Réputation</i>	<i>Diffusion dans l'opinion</i>	<i>Intérêt général</i>	<i>Performance efficace</i>	<i>Prix, profit</i>
<i>Type d'information pertinente</i>	<i>Singulier</i>	<i>Oral, exemple, anecdote</i>	<i>Croyance</i>	<i>Réglementaire</i>	<i>Écrit, mesurable, statistique</i>	<i>Monétaire</i>
<i>Objets concernés</i>	<i>Corps, être investi d'émotion</i>	<i>Capital spécifique, patrimoine</i>	<i>Signe</i>	<i>Règle</i>	<i>Objets, normes techniques, méthodes</i>	<i>Biens et services marchands</i>
<i>Mode de relation</i>	<i>Passion</i>	<i>Confiance</i>	<i>Communication</i>	<i>Solidarité</i>	<i>Lien fonctionnel</i>	<i>Échange</i>
<i>Capacité des personnes</i>	<i>Créativité</i>	<i>Autorité</i>	<i>Notoriété</i>	<i>Capacité à représenter l'intérêt général</i>	<i>Compétence professionnelle</i>	<i>Désir, pouvoir d'achat</i>

La cité inspirée

L'abandon à la grâce conduit au renoncement et au détachement par rapport aux grandeurs domestiques, de l'opinion, etc. Le modèle de grandeur inspirée est mis en pratique par les saints qui, par le détachement et l'ascèse, cherchent à établir un lien personnel avec le surnaturel.

La grandeur, dans cette cité, est conçue sous la forme d'une relation immédiate à un principe extérieur, transcendant. Acquise par l'accès à un état de grâce, elle s'y révèle dans le corps propre préparé par l'ascèse dont les manifestations inspirées constituent la forme privilégiée.

Le principe d'équivalence sur lequel repose l'ordre de grandeur est donc l'inspiration. Être inspiré, avoir du détachement par rapport aux biens de ce bas monde, c'est chercher à se réaliser sans se préoccuper de l'opinion des autres, en se passant de la reconnaissance des gens. Comme l'écrit Max Weber, « aucun Prophète n'a regardé sa qualité comme dépendant de l'opinion de la foule à son égard » (Weber, 1971, p. 249). C'est en effet l'une des caractéristiques principales de la grandeur inspirée que de valoriser le

renoncement à soi pour se donner aux autres. C'est en outre pour la même raison que cette grandeur est toujours indissociable de la personne, qu'elle est typiquement attachée au corps dont il est l'expression privilégiée.

Parmi les actes relevant de la grandeur inspirée il y a ceux des Saints, mais il y a aussi ceux des artistes, dont le travail de création refuse de faire de l'estime du public, ou de l'argent, le principe même de la valeur de leur œuvre et de leur grandeur. Il y a encore les militants politiques dont les actions, menant parfois jusqu'au martyre, n'ont pas besoin pour se justifier d'être soutenues par une organisation. Bref, l'expérience de l'inspiration s'exprime sous la forme d'actes dépourvus d'autosatisfaction, d'amour de soi, des actes dont les auteurs, parce qu'ils renoncent à la gloire, se trouvent habités par un esprit d'ascèse, de détachement, s'abandonnant à la grâce.

La cité domestique

La grandeur dans cette cité dépend de la position hiérarchique des personnes dans une chaîne de dépendances personnelles. Le lien politique entre les êtres est conçu et perçu comme une généralisation du lien de génération conjuguant la tradition et la proximité.

Dans cette cité, le principe d'équivalence fait donc référence aux relations personnelles entre les gens. La grandeur est « un état qui, pour être évalué à sa juste mesure, doit être rapporté aux relations de dépendance d'où les personnes tirent l'autorité qu'elles peuvent à leur tour exercer sur d'autres. Connaître son rang, c'est connaître sa grandeur et se connaître » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 117). La personne est définie par son appartenance à une lignée, elle est un maillon dans la « grande chaîne des êtres » et « chacun se trouve pris entre un supérieur dont il reçoit une puissance d'accès à la grandeur, et des inférieurs qu'il englobe et qu'il incarne » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 116). Dans cette cité, la grandeur des personnes dépend donc de leur position hiérarchique dans la chaîne des liens de dépendance personnelle. Le lien entre les êtres est conçu sur un mode générationnel. L'attribution des états de grandeur aux êtres

s'effectue selon le rang, le statut familial, l'âge, la position au sein de la famille (aîné/cadet). La description la plus conforme à ce modèle de cité serait la société paysanne traditionnelle.

La cité de l'opinion

Dans cette cité la grandeur d'une personne dépend entièrement de l'opinion des autres. Dès lors, c'est de l'opinion des autres que dépend exclusivement la grandeur d'une personne, indépendamment de l'estime que celle-ci a d'elle-même. Dans la cité de l'opinion, « la construction de la grandeur est liée à la constitution de signes conventionnels qui, condensant et manifestant la force engendrée par l'estime que les gens se portent, permettent de faire équivalence entre les personnes et de calculer leur valeur » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 127). La grandeur d'une personne est donc définie par la reconnaissance par les autres de sa réputation, de sa gloire, de sa notoriété, de sa renommée. Les petits bénéficient de l'estime des grands, ces derniers tiennent leur notoriété de la reconnaissance des autres.

La cité civique

La grandeur dans cette cité s'établit à la fois contre la dépendance personnelle (cité domestique) et contre l'opinion des autres (cité de l'opinion). Les liens entre les personnes sont médiatisés par la volonté générale. Autrement dit, l'accès à cette grandeur ne dépend ni d'une inspiration, ni de l'insertion dans un réseau de relations personnelles, ni de l'opinion des autres, mais de la convergence des volontés humaines, « quand les citoyens renoncent à leur singularité et se détachent de leurs intérêts particuliers pour ne regarder que le bien commun » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 138). C'est parce qu'il est complètement désincarné que le Souverain peut être impartial, incarnant l'intérêt général. Ainsi les personnes accèdent à l'état de grand en sacrifiant leurs intérêts personnels pour servir l'intérêt de tous. La grandeur est portée par la visée

de la volonté générale. La loi est l'expression de la volonté générale du souverain désincarné. La grandeur des personnes est liée à la référence au général, à un état auquel elles accèdent en se dépouillant de leur singularité et en sacrifiant leurs intérêts immédiats, égoïstes, renonçant à d'autres grandeurs.

Dans la cité civique, le rapport de grandeur s'exprime à travers le rapport entre l'état de général et l'état de particulier, entre la volonté générale et la multitude des volontés particulières. Ce rapport de grandeur est présent en chaque individu, puisque chacun peut être en particulier ou en général.

La cité industrielle

La grandeur dans cette cité est fondée sur l'efficacité, déterminant une échelle des capacités professionnelles. Associée à la production des biens matériels, elle est orientée, par l'organisation, la programmation et l'investissement vers l'avenir.

Cette cité est fondée sur l'objectivité des choses qui se forment naturellement, concrètement. Elle serait semblable à une « machine organisée » dont les parties sont des « organes » répondant à des « fonctions » différentes. Ainsi, le terme utilité, est synonyme dans la cité industrielle de satisfaction des besoins et constitue, à ce titre, le supérieur commun. La grandeur des personnes se mesure à leur efficacité, leur capacité à répondre utilement aux besoins. Le petit est « le moins pourvu d'intelligence », le moins efficace, c'est celui qui éprouve une difficulté à s'intégrer dans les rouages d'une organisation. Le grand est celui qui dispose de ces capacités, maîtrise les outils et objets techniques ; ce sont en somme les experts en tant que véritables juges de la grandeur industrielle, qui définissent une hiérarchie d'états de grandeur à partir des « degrés inégaux d'utilité sociale ». Dans cette cité on ne gouverne pas, on administre, la politique étant la « science de la production ».

La cité marchande

La grandeur dans cette cité est liée à l'acquisition des richesses. Le lien marchand unit les personnes par l'intermédiaire des biens rares circulant librement et soumis aux appétits de tous. Le fondement de cette cité repose sur l'établissement d'un lien marchand. Ce lien unit les personnes, non pas sur la base de relations de parenté ou de proximité (cité domestique), mais par l'intermédiaire de l'échange de biens convoités par tous pour satisfaire un désir. Ces biens servent de support à la relation entre les personnes. Le lien marchand trouve sa réalisation dans les relations marchandes, le commerce.

Ainsi, dans la cité marchande, la grandeur ne se mesure pas par l'estime, à la réputation ou à l'efficacité, mais par l'intermédiaire du profit, de la richesse : est grand celui qui dispose d'une grande richesse. « L'homme riche, écrit Smith, s'applaudit de ses richesses, parce qu'il sent qu'elles attirent sur lui le regard des hommes. » C'est cette équivalence entre grandeur et richesse qui fonde le principe supérieur commun de la cité marchande. Parce que la grandeur est directement liée à la richesse, la réussite personnelle trouve sa meilleure expression dans des formes de compétition diverses. Le vocabulaire prédominant, pour désigner les êtres qui peuplent cette cité, est lié à cet esprit de compétition, à l'envie de satisfaire des désirs qui sont à la base du lien marchand ; on parle de concurrents, de clients, d'acheteurs, de vendeurs, de gagnants, de profit.

Les mondes : modèles d'ajustement

Qu'est-ce qu'un monde ? C'est l'autre concept central du modèle des EG. Il s'agit d'une extension de la cité dont la particularité est de contenir des objets et dispositifs permettant de confronter à l'épreuve de la réalité les principes de justice. Le modèle de la cité est un modèle formel tandis que le monde est le déploiement concret des ordres de grandeur. Aussi bien les actions que les jugements se trouvent mis à l'épreuve des faits et des circonstances. Sans les mondes, les cités seraient des abstractions superflues.

Le concept de monde permet de rendre compte des conditions d'application des principes de justice, de saisir le passage des jugements et justifications légitimes à des actions coordonnées en situation.

Les cités sont, on l'a vu, des métaphysiques de la grandeur, des mises en ordre hiérarchisées des états des êtres. Les mondes font référence aux expressions concrètes, à la façon dont ces mises à l'épreuve s'exécutent effectivement.

Avec un tel concept, on a à faire à l'un des aspects les plus originaux du modèle des EG, celui consistant à accorder une attention toute particulière au rôle des objets et des dispositifs dans la coordination de l'action en situation. Cela a conduit les auteurs à prolonger l'étude de l'argumentation des acteurs « par une analyse des dispositifs d'épreuve qui pouvaient être mis à contribution pour tester la réalité des prétentions invoquées » (Boltanski, 2002 : 284). Dès lors, ce n'est plus seulement la question de la justesse des arguments, mais celle de leur ajustement en situation qui doit préoccuper le sociologue et l'acteur ordinaire. Cela conduit à examiner si des êtres très divers (personnes, institutions, outils, machines, règlements ou règles) impliqués dans l'épreuve sont « liés et disposés les uns par rapport aux autres dans des assemblages suffisamment cohérents pour que leur engagement soit jugé effectif » (Boltanski et Thévenot, 1991 : 58), pour que la situation puisse se dérouler correctement, avec des êtres qui s'y trouvent bien ajustés. Cette situation qui se tient avec de tel ajustement et cohérence est qualifiée, par les auteurs de naturelle.

Monde = cité + objets

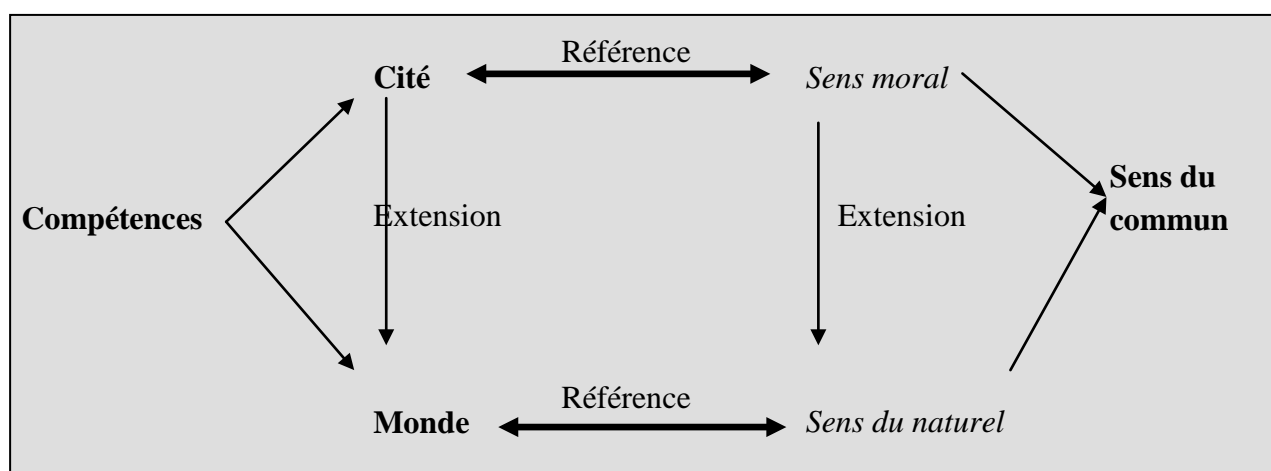
Ainsi, deux volets essentiels se trouvent réunis par le modèle des Economies de la grandeur : l'un faisant référence aux formes de justification et ressources argumentaires, et l'autre aux objets et dispositifs, les deux étant complémentaires. Peut-être pourrait-on

risquer une comparaison avec la figure de Janus : à l'image de celui-ci qui a deux visages, le modèle des Economies de la grandeur a deux volets indissociablement liés.

Avec l'extension de la cité dans un monde commun et l'engagement des objets dans l'action, les rapports de grandeur revêtent des formes nouvelles. En effet, cet engagement oblige les personnes à appuyer leurs justifications sur ces objets, à les coordonner, à solliciter leur concours pour soutenir la cohérence et la justesse de leurs jugements. Ainsi, « l'objet étaye la grandeur, mais en même temps resserre l'épreuve en appelant la mise en valeur ». En actionnant les objets, en les mettant en valeur, les personnes peuvent établir des états de grandeur ajustés à la situation.

Les choses (objets, dispositifs...), mobilisées à l'appui des jugements pour consolider une justification et apporter la preuve à une épreuve de réalité, constituent ce que les auteurs appellent des « équipements de la grandeur ». Le concours des objets dépend toujours du monde considéré et varie selon l'épreuve de réalité. D'une part, parce que chaque monde est peuplé de ses objets propres. Des êtres qui sont présents dans un monde, peuvent se révéler inconnus dans un autre : alors que le monde de l'inspiration connaît des démons ou des monstres, le monde domestique comprend des animaux que le monde civique ignore. D'autre part, chaque monde connaît une forme d'épreuve qui représente la façon la plus adaptée de faire équivalence. Dans le monde industriel, par exemple, la grandeur s'atteste par la mesure, se réfère à des codes et à des critères, tandis que dans le monde domestique, elle s'évalue en référence à un homme illustre qui incarne la figure du grand.

Le schéma suivant résume mes arguments développés précédemment.



L'horizon de la sociologie pragmatique, son exigence première est de prendre au sérieux les actions et justifications des personnes ordinaires et, ce faisant, d'éviter de confisquer leur parole au nom d'une prétendue objectivité scientifique, cherchant toujours à être au plus près de leurs préoccupations et expériences immédiates. Dès lors, l'objet de la sociologie n'est plus le même : il ne s'agit plus d'appréhender des entités préconstituées ou préétablies comme la société, le groupe, le système, l'Etat, etc., mais de scruter les processus et les modalités de catégorisation de mise en équivalence en situation qui sont à leurs origines.

Tout cela est envisagé sous le signe du pluriel. C'est que la réalité est plurielle, comme l'a bien montré Alfred Schütz. Il existe une pluralité de manières d'être dans le monde ou plus précisément, une pluralité de mondes et de formes de l'expérience humaine. La sociologie devrait s'assigner la tâche de rendre compte des « modes divers d'engagement dans le monde », comme le défend Thévenot. Elle est, selon l'heureuse expression de celui-ci, la « science de la vie ensemble » (Thévenot, 2004).

Il apparaît aussi que la perspective développée par la sociologie pragmatique permet d'ouvrir de nouveaux horizons pour l'élucidation à la fois des modes de vivre ensemble et des expériences singulières qui sont la manifestation d'une pluralité des régimes d'action. Alors on aboutit à la conclusion que la sociologie, loin d'être une science du général exclusivement, est aussi et peut-être surtout la science des processus de singularisation, ce que Boltanski a appelé la confection sociale des singularités. Dans cette optique, elle doit forcément combiner plusieurs formes d'intelligibilité du réel et disposer d'outils méthodologiques et d'appareillage conceptuel lui permettant d'osciller entre le singulier et le général, l'individuel et le collectif, le micro et le macro. Ces catégories, à première vue antagonistes et même aux antipodes les unes par rapport aux autres, ne doivent pourtant pas être traitées séparément, mais plutôt dans leurs emboîtement et encastrement. Autrement dit, il ne faut pas favoriser ce qui les sépare, leur discontinuité, mais ce qui les rapproche afin de mettre l'accent sur leurs continuités et interactions.

Bibliographie indicative

Boltanski Luc (1990), L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action, Paris, Métailié.

Boltanski Luc (2009), « Autour de De la justification : un parcours dans le domaine de la sociologie morale », in Briviglieri Marc, Lafaye Claudette et Trom Dany (dir.), Sens critique, sens de la justice, Paris, Economica.

Boltanski Luc et Chiapello Ève (1999), Le Nouvel Esprit du capitalisme, Paris, Gallimard.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1987), Les Économies de la grandeur. Cahiers du centre d'études de l'emploi, Paris, PUF.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1989), Justesse et justice dans le travail, Cahiers du centre d'études de l'emploi, Paris, PUF.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1991), De la justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard.

Boltanski Luc, Darre Yann et Schiltz Marie-Ange (1984), « La dénonciation », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 51, mars, p. 3-40.

Corcuff Philippe (1995), Les Nouvelles Sociologies, Paris, Nathan.

Dodier Nicolas (2005), « L'espace et le mouvement du sens critique », Annales, histoire et sciences sociales, vol. 60, p. 7-31.

Latour Bruno (1995), La Science en action, Paris, Gallimard.

Latour Bruno (2001), Pasteur : guerre et paix des microbes, suivi de Irréductions, Paris, La Découverte (1^e éd. : 1984).

Latour Bruno et Woolgar Steve (1988), La Vie en laboratoire. La production des faits scientifiques, Paris, La Découverte (1^e éd. amér. : 1979).

- Lewis David K. (1969), *Convention*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Nachi Mohamed (2001), « *La vertu du compromis : dimensions éthique et pragmatique de l'accord* », *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, n°46, p. 81-110.
- Nachi Mohamed (2004), « *Introduction. Dimensions du compromis : Arguments pour la constitution d'une théorie du compromis* », *Information sur les sciences sociales*, vol. 43, n°2, p. 131-143.
- Nachi Mohamed et de Nanteuil Matthieu (2005), « *Compromis, pluralisme et régulation* », in Nachi Mohamed et de Nanteuil Matthieu (dir.), *Éloge du compromis. Pour une nouvelle pratique démocratique*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant, p. 11-42.
- Nachi Mohamed (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau 'style' sociologique ?*, (« Préface » de Luc Boltanski), Paris, A. Colin.
- Schelling Thomas C. (1986), *Stratégie du conflit*, trad. fr., Paris, PUF (1^e éd. amér. : 1960).
- Thévenot Laurent (1985), « *Les investissements de forme* », *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, p. 21-71.
- Thévenot Laurent (1992a), « *Jugements ordinaires et jugement de droit* », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre, p. 1279-1299.
- Thévenot Laurent (1992b), « *Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la justice* », in Affichard Joëlle et de Foucauld Jean-Baptiste (éd.), *Justice sociale et inégalités*, Paris, Éd. Esprit, p. 221-253.
- Thévenot Laurent (2006), *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Thévenot Laurent (2004), « *Une science de la vie ensemble dans le monde* », *Revue du MAUSS*, vol. 24, n°2, p. 115-126.
- Weber Max (1971), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. fr., Paris, Gallimard (1^e éd. all. : 1904-1905).

La dynamique temporelle de l'approche pragmatique

Du contexte au kairos

Antigone MOUCHTOURIS

Université de Lorraine

La sociologie pragmatique est davantage perçue comme une démarche qu'un courant ou une école sociologique ; ainsi, sans cadre bien circonscrit, elle est sans concepts ni langage propres. Ceci nous permet d'avoir une liberté d'action, tant au niveau de l'approche que des interrogations que l'on se peut poser. C'est davantage une démarche et une méthodologie ; l'approche pragmatique inspirée de la philosophie anglo-saxonne nous amène à reconsidérer le réel à travers l'expérience du vécu. La sociologie pragmatique est venue des États-Unis, notamment du philosophe Pierce, qui le premier a développé des données épistémologiques de cette manière d'appréhender le réel. Cette approche pose des interrogations fondamentales sur la question de la construction de la connaissance et du raisonnement. En sociologie, G.H. Mead a développé les relations intrinsèques que l'être humain entretient avec sa société. Cette approche emploie des concepts qui peuvent être mobilisés pour la compréhension de la connaissance des actions humaines. Tandis que John Dewey se sert de la notion de l'expérience comme instrument d'évaluation de la connaissance de l'environnement social. Le courant phénoménologique, plus précisément Alfred Schütz, exprime cette approche avec la démonstration empirique de la réalité et la façon dont la subjectivité se façonne par rapport à son environnement. En France, on parle davantage du sociologue H. Garfinkel pour son approche sur le terrain et le développement de l'ethnométhodologie.

Ce dernier a élaboré sa théorie en se servant de l'expérience empirique pour développer une nouvelle démarche: la méthodologie. Son apport est très important car il nous a permis de parler du contexte, de l'environnement social, de valoriser l'empirie en utilisant une démarche inductive; faisant partir du terrain pour comprendre les interactions entre individu et contexte social. Cette approche présente le défaut de valoriser l'expérience empirique, ce qui ne signifie pas forcément qu'on arrive à cerner les interactions produites entre les membres d'une communauté. En règle générale, le pragmatisme pose comme préalable que l'individu part du réel normé. C'est pour cela que Garfinkel a valorisé le terrain comme moyen de connaître ce qui se passe concrètement. Tous les penseurs pragmatiques partent du principe que l'individu est constamment en interaction avec son milieu et qu'il est placé dans un contexte social dans lequel ses conduites sociales sont influencées. Quelle définition donne-t-on au contexte? Pour les pragmatistes, il est dénué d'idéalisation; c'est ce qui est concret, ce à quoi l'individu doit faire face avec son propre savoir du monde, en mobilisant ce qui est possible et admis pour pouvoir agir.

Nous nous référons aussi bien à la dimension matérielle de l'environnement qu'aux significations attribuées; ses actions sont exprimées selon le contexte, tout ce qui entoure l'individu social, ce qui le forme et même le façonne, à la fois composé des valeurs qualitatives et quantitatives dans lesquelles l'individu vit et coexiste d'une manière consciente et inconsciente. Dans ce contexte, il faudrait tenir compte de la portée dynamique au niveau temporel pour comprendre les actions humaines. Du fait que cette lecture ne soit pas nomothétique, nous pouvons inclure une approche qui prend en compte – pour étudier et analyser le réel – la dimension temps, la dynamique temporelle. Ce qui peut exprimer le plus cette temporalité dynamique est le concept du kairos. Il est à la fois l'expression du moment propice, mais aussi des circonstances. L'expérience du vécu est une donnée à reconsidérer dans la formation des conduites sociales, car l'expérience est formée dans un contexte social où l'individu, d'une manière ou d'une autre, va être influencé. En introduisant cette lecture de la temporalité, on pourra comprendre l'effet

dynamique du contexte, mais aussi les relations établies entre contexte et acteurs sociaux. Parallèlement, cette approche nous permet d'interpréter certaines actions humaines, selon les circonstances²...

Le kairos a été développé par Aristote³ comme dimension temporelle et a sa place dans la construction du raisonnement sociologique, car il nous permet de revenir sur la signification et les actions de la vie quotidienne selon le contexte. Nous pouvons ainsi cerner l'évolution de certaines notions en fonction des différentes époques historiques.

Ce terme temporel correspond donc aux moments propices et aux circonstances. Cette double signification est liée à la dimension historique mais aussi à la notion de terreau, c'est-à-dire qu'il y a un espace-temps qui peut se développer avec une idée ou un concept. Ainsi, on pourra plus facilement entamer une certaine lecture de la relativité et contribuer à un approfondissement du phénomène de l'interaction dans la sociologie.

Le terme espace-temps est aussi couramment utilisé dans le langage de la vie quotidienne ; ici il ne s'agit pas de cette lecture. C'est pour cela que nous avons voulu analyser une phrase issue de l'expérience quotidienne qui, paradoxalement, est définie par certains auteurs comme un kairos: « Il y a un temps pour tout. » Comme on le constate, il ne s'agit pas de la définition grecque, car elle est construite comme un rappel d'un ordre social exprimant une dynamique temporelle imposée par les normes sociales ; la notion du temps n'est donc pas prise dans ses possibilités et potentialité dynamiques. Comme si le temps était donné par quelqu'un de l'extérieur et que l'individu doive harmoniser ses actions selon cet ordre temporel sociétal, comme s'il y avait une destinée au-delà de l'individu acteur. C'est une expression qui signifie pour l'individu social qu'une

² *Je me souviens du premier cours de sociologie auquel j'ai assisté à l'université de Montpellier avec Bruno Roy. Il s'était adressé à nous en disant : « Je constate que vous êtes tous pour la révolution prolétarienne, et bien sûr contre le fascisme de Franco, mais j'aurais aimé vous voir si vous aviez vécu à l'époque, quelles auraient été vos convictions. » (En 1975, Franco, le dictateur espagnol, venait de mourir).*

³ *Aristote, Physique, livre IV, éd.Vrin.*

action ne peut être effectuée à n'importe quel moment mais selon le temps qui est fixé on ne sait pas par qui, mais toujours par une personne extérieure. Comme on va le voir avec nos cas paradigmatiques, le kairos est une dimension plus dynamique où l'individu social intervient de manière déterminante, ce qui nous permet de le qualifier d'acteur.

La réalité pragmatique entre l'interprétation et l'action des acteurs

On va illustrer l'importance de reconsidérer, dans la lecture sociologique, le kairos en prenant des exemples de terrain. La culture populaire peut être porteuse d'exemplarité compte tenu des différentes définitions qu'elle a connues durant ces deux derniers siècles. Ce même terme a connu beaucoup de vicissitudes selon les circonstances et les périodes historiques. Au 19^e siècle, sous l'influence des Anglais, les élites intellectuelles ont reconsidéré leurs conceptions et revalorisé la culture populaire et la culture paysanne, qui étaient plutôt délaissées. À l'époque, les intellectuels, comme George Sand, ont été mobilisés et ont parcouru toute la France pour trouver de la richesse dans les pratiques artistiques et coutumes du peuple. Cette adhésion était propre aux différentes tendances politiques de gauche comme de droite ; elles ont commencé à classer et édifier une nouvelle science : le folklore, qui, en fait, très vite va devenir une science : l'ethnologie.

Le 'peuple', ce terme générique, couvrait des couches modestes aussi bien citadines que paysannes. Il y a eu ensuite un revirement politique du terme 'peuple' de son sens premier. Il a été abandonné pour désigner davantage la classe ouvrière, par excellence populaire, et révolutionnaire ; une revalorisation de cette catégorie sociale à des fins politiques qui, dans le même temps, a entraîné un certain mépris envers les autres couches populaire. Les paysans, riches en coutumes, chansons et légendes, ont été considérés comme réactionnaires et rétrogrades et on leur a ainsi attribué des qualificatifs franchement négatifs. La ville était valorisée par rapport à la campagne. Il se crée même une ambiguïté, dans le discours des élites, car les choses ne sont pas nettement définies, le peuple étant composé en fait des couches sociales modestes.

En France, 'peuple' correspond à une définition politique, tandis que pour les Anglais, cette notion est plus élargie, que l'on traduirait en français par 'les gens'. Celle-ci ne peut pas satisfaire les élites intellectuelles de l'époque, car parler du peuple, c'est aussi parler des couches qui sont économiquement modestes, mais pas forcément proches des idées socialistes au niveau du vote politique. Si l'on utilisait un discours marxiste, on dirait qu'il s'agit de ceux qui défendent les intérêts de leur classe sociale. D'ailleurs, compte tenu de sa complexité, pouvaient y être incluses des couches réactionnaires ennemies de la révolution socialiste ; la mouvance marxiste s'est donc concentrée autour de la classe ouvrière, qui pouvait être une classe révolutionnaire et donc pas une classe aliénée, comme les paysans qui étaient des conservateurs peu enclins à faire la révolution et lâcher leur propriété terrienne.

Les recherches empiriques nous démontrent que le discours politique sur la classe ouvrière est parfois exagéré concernant l'adhésion totale aux idées socialistes, car cette catégorie, qui est passée du monde rural au monde urbain, du champ à l'usine, transportait en elle ses expressions, ses coutumes, qu'elle a pu ou non, en fonction du contexte, manifester en fonction de la nouvelle vie qui pouvait les développer ou pas. Durant les périodes de transformations et de transitions, les acteurs sociaux sont dans un 'entre-deux', entre ce qui s'apparente au passé et ce qui est proche de la nouvelle réalité. Dans cet 'entre-deux-mondes', l'expérience empirique nous démontre que l'individu social, au-delà des analyses idéologiques, ne peut pas créer quelque chose de nouveau sans lâcher ce qu'il a connu au préalable, et ne pourra le faire que d'une manière progressive et encore une fois, dépendamment d'un contexte.

Nous pouvons continuer à faire la trajectoire de ce terme pour arriver au 20^e siècle, où le terme 'peuple' a été associé à la formation d'un sentiment identitaire. Ainsi, ce qui était considéré au 19^e siècle comme rétrograde et conservateur a été magnifié au 20^e siècle à travers les mouvements régionalistes (qui étaient de couleur politique aussi bien de droite que de gauche). À la fin du 20^e siècle, le peuple est devenu une masse et l'on en parle en termes de « culture de masse ».

Selon le contexte politique, les définitions et les considérations envers une classe sociale se modifient, comme si l'environnement social pouvait annuler la pesanteur des acteurs. Cela nous pose la question jusqu'à quel point l'individu peut être influencé par son contexte. On peut se demander en effet : est-ce que l'individu a la possibilité de réagir à l'encontre de ce que le contexte lui propose ? Jusqu'où les conduites sociales sont-elles des produits de l'imprégnation du contexte ? Jusqu'où l'imprégnation est-elle possible ?

Un autre exemple démontre la complexité de l'acteur, celui de l'immigration : l'immigré issu du Maghreb, qui venait en France dans les années 1950 et 1960 pour travailler dans les mines du Nord, devait s'accommoder d'une nouvelle réalité. L'écart entre la culture qu'il avait laissée et celle qu'il trouvait était tel que l'acteur social a dû s'adapter et aussi adopter ce que Schütz nomme le sens commun. Il s'est adapté à l'espace public et il a gardé sa culture dans son espace familial. Il ne pouvait pas, du jour au lendemain, délaisser sa culture pour adopter la française.

Ce n'était pas une question de résistance, mais plutôt une défense pour la conservation de ce qu'il avait connu au préalable, et qui pouvait être maintenu grâce à la possibilité que possède l'être humain de diviser espace privé et espace public. Le contexte, notamment non familial, lui a permis de comprendre et donner du sens à ce qui se passait à l'extérieur, tandis que dans son espace propre, il avait bien besoin de maintenir une façon de vivre proche de ses origines natales, et ceci pour des raisons ontologiques.

Avec cet exemple, on constate que l'influence du contexte n'est pas aussi catégorique ; l'acteur social peut jouer comme il veut et faire apparaître ce qui lui permet d'être en communication directe avec son milieu, selon le contexte. Ici on est vraiment très proche de la théorie de Garfinkel avec son ethnométhodologie qui nous démontre que l'acteur a un savoir qu'il va mobiliser pour communiquer avec son environnement. Ainsi, on constate que l'individu tient compte de ce qui existe autour de lui et mobilise son savoir afin de pouvoir communiquer et parvenir à coexister avec les autres.

À travers ce phénomène de l'intersubjectivité, l'acteur, comme le signale Schütz, dans sa vie quotidienne développe la cognition de sens commun. Ainsi, la séparation de l'espace public et de l'espace privé pour un acteur comme la personne immigrée s'effectue après avoir observé ce qui est acceptable ou non par rapport au nouveau contexte. Selon l'expression du même auteur, allant de soi, il ne délaissait pas complètement sa culture mais la cantonnait à son milieu personnel et familial.

Concernant l'imprégnation, on peut prendre un autre exemple, celui de la femme du monde rural (Mouchtouris, 1994). Dans les années 1990, on a observé un réel retour des femmes de la ville vers la campagne. On pourrait même dire que les femmes ont repeuplé la campagne, délaissant la ville. Auparavant, toutes les études ont démontré que ce milieu était plutôt conservateur et que les femmes avaient joué un rôle très important dans la protection des traditions. Néanmoins, durant les années 1960 et 1970, elles préféraient vivre en ville et aller travailler à l'usine plutôt que de rester dans un milieu qui ne correspondait plus à leurs aspirations.

Dans les années 1990, on a vu apparaître une nouvelle donne : les femmes qui arrivaient de la ville pour s'installer à la campagne ont aussi cherché à rompre avec la tradition familiale et même à imposer le mode de vie qu'elles avaient connu en ville, ceci afin de pouvoir se réinstaller sur ce territoire en amenant de la ville surtout les idées dites féministes, qui permettaient aux femmes de ne pas être attachées aux traditions. C'est pour cela qu'on se demande, dans ce cas de figure, s'il s'agit d'imprégnation. Si oui, de quelle imprégnation s'agit-il ?

Avant de donner une réponse, nous voudrions juste rappeler que l'histoire des féministes et de leurs revendications, de leur mouvement existait depuis le 19^e siècle. Pourquoi n'arrivait-on pas à mobiliser un plus grand nombre des femmes auparavant ? Tandis que dans les années 1970, le mouvement parvient à mobiliser et, par conséquent, à toucher toutes les catégories sociales. La réponse est donnée à travers la notion de kairos, qui se trouve au-delà du contexte proprement dit. Car le contexte a été problématique pour parler des droits des femmes depuis deux ou trois siècles, dans cette période

d'industrialisation. Mais alors, pourquoi est-ce qu'à cette période historique les revendications des féministes se sont davantage étendues ? Le kairos, c'est le moment opportun, ce qui signifie que, dans l'ambiance de Mai 68, suite aux différents débats sur la libération de l'individu des normes sociales, le discours des femmes a eu plus de chances d'adhésion que pendant d'autres périodes.

Au niveau socioéconomique, les femmes avaient une réelle place sur le marché du travail et parallèlement. De même, l'évolution technologique, simplifiant les tâches ménagères, s'était bien développée et tous ces éléments ont contribué à faire disparaître certains métiers et tâches domestiques exercés par les femmes. Le moment était propice pour ces dernières de s'emparer du discours en l'utilisant pour satisfaire leurs propres revendications et en les adaptant à leur propre réalité.

Lorsque les femmes de la ville arrivent en milieu rural, ce milieu n'est plus le même : le confort de la vie urbaine a atteint tout le territoire, ce qui exprime la modernité est diffusé partout, donc les gens savent ce qui se passe ailleurs. On n'est plus comme jadis dans un monde rural fermé.

De plus, les préjugés sur la femme qui a un travail rémunéré se sont modifiés, car au préalable, en milieu rural, aucune femme n'exerçait d'activité professionnelle hors de son espace domestique. Cela est devenu possible, grâce à ses nouvelles aspirations et si elle revient vivre au milieu de ses grands-parents, c'est bel et bien pour vivre comme elle l'entend. Ce qui a permis aux femmes de s'imposer avec bien sûr des difficultés, car des résidus du passé ont continué à exister. En somme, il ne s'agit pas d'une imprégnation mais d'une très forte influence et d'une concomitance de paramètres propices à une conscientisation des revendications des droits par le plus grand nombre de femmes. Cet exemple social nous permet d'avancer la théorie du contexte et de regarder du côté de kairos.

On lit dans les recherches empiriques que Garfinkel a mises en avant dans ses écrits que la réalité humaine n'est pas celle que les sociologues veulent démontrer, mais que ce sont

les acteurs qui vivent ces réalités sociales qui les bouleversent. Sa méthode d'ethnométhodologie lui a permis d'arriver à comprendre les relations sociales que les acteurs humains entretiennent, comment ils interagissent.

Dans notre démarche, en ajoutant la dynamique temporelle et, plus particulièrement, la notion de kairos, on parvient à distinguer un autre élément très important : la façon dont l'acteur peut réagir de manière intelligible au moment propice. À travers nos exemples, l'action dans le moment opportun a été rendue plus intelligible pour comprendre la formation des mouvements sociaux et leur ampleur.

Cette lecture à travers le kairos nous a permis d'aller plus loin au niveau de la construction des transformations sociales et aussi de modifier le regard sur la réalité sociale. Si les femmes du monde rural dans les années 1990 ont pu prendre des responsabilités dans ce milieu conservateur, c'est parce que la question du travail rémunéré de la femme est devenue la clé de la survie de ces régions. L'influence de cette problématique a été importante dans le monde occidental. Ainsi, les nouvelles attitudes et exigences des femmes ont pu trouver un écho favorable. Une dynamique réflexive s'est produite qui a permis à la femme de pouvoir trouver sa place, mais aussi à l'homme d'accepter sa présence sur le marché du travail. Le petit groupe familial a tiré profit de ses apports économiques au niveau de la survie dans cet espace rural.

La conjonction de plusieurs éléments concomitants a été créée, une nouvelle réalité où la femme a désormais tout à fait sa place sur le marché du travail, abandonnant son statut de femme au foyer et les journées tournant uniquement autour des tâches domestiques. En mobilisant la temporalité de ce concept, nous avons repositionné la place et le rôle de l'acteur dans la formation des événements. Le concept d'imprégnation de G.H. Mead nous a permis de comprendre l'interaction existant entre l'environnement social et les actions humaines. Mais ses limites se manifestent davantage dans l'exemple que nous venons de présenter, car chez l'acteur social, certes, il y a eu une imprégnation, mais il a pu réagir selon le moment propice et même imposer ses propres aspirations sociales, ceci dans un contexte favorable et à une période propice pour développer de telles attitudes et

actions sociales en s'inspirant du féminisme. Ce qui signifie que l'acteur lui-même peut développer des contre-actions, malgré l'imprégnation et l'intégration des valeurs de sa société rurale. Dans l'itinéraire de sa propre vie, la femme a pu adhérer à d'autres modèles et a même essayé de les imposer.

Apories⁴ épistémologiques

L'approche pragmatique pure pose des interrogations fondamentales au niveau des relations de l'homme avec l'expérience empirique et de la manière dont l'individu social peut se comporter avec le réel. Pour la dynamique temporelle qui est celle du contexte de la temporalité imposée à l'être humain par son propre environnement, dans les écrits, on constate une hyper-valorisation du contexte ; comme si, pour l'être humain, il était impossible de faire abstraction de ce qui existe autour de lui. Le contexte devient une référence, le modèle de la compréhension de la conduite humaine, et ôte la responsabilité à l'individu. Cela devient une justification des actions humaines.

On atteint là les limites à parler d'imprégnation ; on peut même dire que l'on constate une contradiction. En effet, au niveau du raisonnement logique, l'approche pragmatique peut poser une interrogation contradictoire majeure : si l'on pose que $A \rightarrow B$ (A implique B), dans le cas où A est vrai et B faux, l'implication est impossible. Si le contexte (A') corrobore A, que A d'une manière pragmatique est censé impliquer B, mais que B est malgré tout faux, on arrivera à une contradiction pragmatique.

Cette contradiction crée une aporie : si l'acteur doit faire l'expérience d'un fait inclus dans un contexte donné pour être influencé, cela signifie qu'il ne peut pas être influencé s'il n'en fait pas l'expérience immédiate.

⁴ En grec, cela signifie l'interrogation difficile à résoudre ; tandis qu'en français contemporain, cela correspond à la difficulté que l'on ne peut pas résoudre. Dans ce texte, on utilise la définition grecque.

Cette contradiction nous interpelle sur le raisonnement des philosophes sceptiques. À la question : « Le miel est-il doux, oui ou non ? Vrai ou faux ? », au lieu de trancher, ils répondent le miel semble être doux. Ainsi, on a contourné la possibilité de donner des réponses et l'on est entré dans un raisonnement plus relativiste/probabiliste et dans un certain indéterminisme soutenu par un raisonnement logique flou. Ainsi, nous nous retrouvons dans une impasse épistémologique.

La réponse à cette impasse a été donnée par Cornelius Castoriadis. Le kairos est l'un des concepts fondamentaux de la pensée de ce philosophe et correspond au temps pour faire. Il nous sort de contradiction pragmatique en recourant au terme kairos, en reconsidérant le temps au-delà du contexte proprement dit, la possibilité qu'a l'homme de réfléchir sur l'action créatrice. Il a remobilisé ce principe temporel qui nous permet de tenir compte de la complexité des actions humaines aussi comme la résultante des effets, et nous a également permis de considérer davantage le contexte et la concomitance des paramètres qui peuvent provoquer une conduite sociale, des événements ou des situations sociales.

Le kairos de Castoriadis n'est pas celui des normes sociales, ni des circonstances, mais se définit comme créatif, c'est-à-dire que l'individu social devient acteur de sa vie quotidienne ; il ne manque pas de discernement logique sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire à un certain moment donné afin d'obtenir ce qu'il désire.

Ce qu'il doit faire à un moment donné et non à un autre, ni trop tôt ni trop tard, c'est ainsi qu'on peut définir le moment propice. Cela exige de l'individu un discernement qui lui permettra d'agir en conséquence. Ce n'est pas un temps donné d'avance, comme un ordre établi, mais un temps qui est évalué par l'individu social, cette possibilité qui le rend vraiment acteur social.

En effet, Castoriadis revisite l'approche sceptique bien qu'il soit influencé par les sceptiques ; cela ne l'empêche pas de revenir sur Aristote et d'utiliser des données pour pouvoir interpréter le réel. Car il part toujours de la 'réalité-réelle'. Il définit ainsi le terme kairos :

« Moment de décision, occasion critique, conjoncture dans laquelle il importe que quelque chose soit fait ou dit » (L'institution imaginaire de la réalité sociale, p. 6).

Le moment propice est donc celui qui permet à l'individu social de prendre une décision et devenir acteur en agissant et en créant une nouvelle situation. Le temps kairós est défini, grâce à cet auteur, comme la théorie de l'action qui dessine et signifie quelque chose qui est en train de se faire. L'imagination est introduite en force, car l'action créatrice ne peut avoir sa place sans elle, l'acteur social étant soumis à son contexte.

Il a rompu avec le Kronos, qui est le temps naturel, pour mettre en avant la dimension aristotélicienne du temps kairós qui exprime l'être social en action. D'où l'importance de l'imaginaire pour faire de l'individu un être créatif, car il nourrit son jugement, son discernement social.

Pour cet auteur, l'imaginaire est une puissance qui fait naître des significations, des structures symboliques, ce qui peut être rationnel, non formel ou pas ; ainsi que l'organisation sociale, économie, droit, religion. En d'autres termes, Castoriadis redonne à l'imaginaire sa puissance et sa place dans les actions humaines, ceci en renversant les lectures des différents courants de son époque, en le considérant comme constitutif du social et pas le contraire (comme on l'a vu chez les structuralistes et les marxistes). C'est pour cela que le kairós ne pouvait être que créatif, car l'individu, grâce à la puissance de son imaginaire, pourra porter le jugement valable et saisir quel moment est propice ou non pour réagir.

En guise de conclusion

Nous notons que, dans cette approche, se produisent une rupture nomothétique déductive, un repositionnement de l'acteur et aussi une lecture ouverte sur les interactions produites entre le contexte et les actions sociales. Le fait qu'avant tout il s'agisse d'une démarche ayant des principes sur la manière d'examiner les actions

humaines nous permet d'ajouter des éléments à cette approche, d'enrichir cette façon d'analyser les actions humaines et d'y joindre d'autres catégories que le kairos.

La sociologie pragmatique trouve ses racines dans la pensée et démarche scientifique aristotélicienne. C'est pour cela que réhabiliter l'effet dynamique du kairos relève du bon sens pour pouvoir étudier la réalité à travers ses manifestations dynamiques, non seulement comme un objet statique mais aussi en continuum. L'approche pragmatique inspirée de Castoriadis nous apprend qu'il y a une réalité/réel et encore tout n'est pas qu'une construction, ni des conventions sociales, et que les actions humaines ne sont pas mécanistes mais complexes, issues des interactions dans lesquelles l'individu social se situe, se définit pour pouvoir faire face.

L'apport de Castoriadis sur la réalité, en examinant les relations de l'être humain avec le kairos, nous a ouvert de nouveaux horizons où plusieurs synergies interviennent dans la formation d'une conduite sociale. Le kairos est la possibilité que l'être social a d'utiliser et comprendre ce que peut être le levier pour bousculer la réalité sociale. Cette approche de la dynamique temporelle exige, d'une part, une autre façon d'examiner la réalité sociale, et plus particulièrement la relation intrinsèque entre kairos et imaginaire, et, d'autre part, de rompre avec le déterminisme social et reconsidérer comment la conduite sociale obéit aux lois des interactions basées sur l'influence, la réflexivité et l'intersubjectivité, ainsi que sur la puissance et le potentiel des acteurs à faire bouger selon le moment opportun la réalité sociale. À travers la démarche analytique que nous suivons pour comprendre la dynamique du kairos, nous arrivons à l'étude, à la compréhension de la complexité.

La portée de Castoriadis au niveau du raisonnement sociologique sur l'être humain et ses actions sociales nous amène à comprendre que l'introduction du concept de kairos redonne à l'individu social la possibilité d'agir et devenir acteur, et que ce dernier n'est pas seulement un être d'imprégnation, ni d'intégration des valeurs de son milieu et de son contexte. Castoriadis, en introduisant l'idée de kairos, a donné une dimension à la relativité au niveau de la sociologie, et également une dimension plurielle des choses. Le kairos est le temps social par excellence. La question des circonstances dans lesquelles un

phénomène peut apparaître par rapport au moment propice joue un rôle majeur : un phénomène ne peut se développer au-delà de son temps et de son espace. Aussi, l'acteur créateur qui peut créer est un être en puissance qui, à un moment propice, peut développer ce potentiel et agir.

Références bibliographiques

Aristote, Physiques, Vrin.

Castoriadis Cornelius (2008), L'imaginaire comme tel, Hermann.

Castoriadis Cornelius (1975), L'institution imaginaire de la société, Le Seuil.

Boltanski Luc (1991), De la justification, Gallimard.

Dewey John (2011), Expérience et éducation et Démocratie et éducation, Armand Colin.

Garfinkel Harold (1967), Studies in ethnomethodology, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, trad. Fr. PUF, 2007.

Mouchtouris Antigone (1994), Le féminin rural, L'Harmattan.

Mouchtouris Antigone (2007), Sociologie de la culture populaire, L'Harmattan.

Nachi Mohamed (2006), Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau style sociologique ?, Armand Colin.

Ogien Albert (2007), Les règles de la pratique sociologique, PUF.

Schutz Alfred (1971), Problem of social reality, Natanson, Massachusetts.

Trouble de légitimité et montée en justification des politiques et actions publiques

Fabien JAKOB

Foko-KUKUSO

Les actions et politiques publiques, entendues comme l'ensemble des processus à travers lesquels sont traités des problèmes considérés comme relevant de la compétence des autorités publiques (Lascoumes & Le Galès, 2012), s'objectivent par le truchement de porte-parole souvent dotés de marques symboliques spécifiques (tels qu'uniformes, formes rhétoriques imposées, etc.) (Genard, 2011).

La question de savoir s'ils traduisent bien la volonté d'un être sans corps (Elsbach, 1994 ; Oliver, 1991) ou la volonté d'êtres incarnés aux désirs égoïstes (Boltanski, 2008) participe toujours d'une inquiétude ; pour cette raison, et particulièrement au sein d'une cité civique qui fait une grandeur de la capacité à s'abstraire des intérêts individuels pour servir une conception partagée du bien commun (Cohen, 1986, cité par Brooke 2007, p.425), les modèles de coopération et d'adhésion aux politiques et actions des collectivités publiques sont soumis à une forte contrainte de légitimation (Bourricaud, 1961, cité par Duran, 2009, p.305).

La légitimité des dispositifs d'actions et politiques publiques (Diaz-Bone & Thévenot, 2010) et des institutions adossées aux modèles de coopération (Thévenot, 2011) est ainsi l'objet d'une évaluation, notamment à l'occasion de problèmes de coordination et/ou conflits de reproduction (Boltanski & Thévenot, 1991, cité par Bessy & Favereau, 2003, p.133).

Sous l'angle du « sens ordinaire de la justice » (Thévenot, 1996, cité par Tallon, 2013, p.96), l'économie des grandeurs y contribue et permet de comprendre comment opère l'agrégation des forces antagonistes (Boltanski, 1987, cité par Rameix, 2008, p.77) autour d'une conception partagée du bien commun (Boltanski & Thévenot, 2009, cité par Tallon, 2013, p.96). Dans le cadre de cette contribution, participe également un questionnement sur la plus ou moins grande autonomie des acteurs politico-administratifs, qui semble infléchir davantage encore le mythe de la toute puissance publique.

Une légitimité morale structurelle

Dès lors que les dénonciations d'injustice visent les situations d'arbitraire, les abus liés à la concentration des pouvoirs dans l'exercice de la souveraineté, le minimum de légitimité exigible de tout pouvoir résidant dans l'existence de contre-pouvoirs.

Dans les démocraties représentatives, les actions et politiques publiques, impliquant une forme minimale de gouvernement généralement incarnée par l'Etat dans sa fonction de représentation de la communauté (Thiesse et al., 2007), sont régies par différents principes d'organisation, dont celui de la séparation structurelle des pouvoirs, qui concerne la meilleure distribution des fonctions parmi différentes instances d'un système constitutionnel (Richet, 1973, cité par Bessy & Favereau, 2003, p.120).

Si ce n'est une séparation au sens strict, il s'agit de la meilleure répartition des capacités parmi différentes instances (Barberis, 2012). Hauriou propose à cet égard une délimitation entre le pouvoir économique qui « réside dans la faculté de procurer autour de soi la subsistance » et le pouvoir politique qui permet de créer des situations juridiques favorable à la valorisation et répartition des ressources (Hauriou, 1916, cité par Beaud, 2012, p.49). Il préconise également la disjonction entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil; en effet, s'il s'agit de protéger et défendre la société civile, la force militaire est subordonnée au gouvernement civil et ainsi empêchée de devenir un instrument

d'oppression. Le pouvoir religieux et le pouvoir civil sont également cloisonnés, même si reste ouverte la question de savoir comment se matérialise aujourd'hui le pouvoir spirituel. La séparation opère encore entre l'individu et l'État et entre l'administration, envisagée comme l'ensemble des services administratifs parant aux besoins habituels du pays, et le gouvernement, traitant des besoins accidentels, des grandes affaires exceptionnelles (Beaud, 2012).

Une légitimité morale procédurale

Les formes de l'évidence d'actions et politiques publiques justifiées procèdent également de différents principes de fonctionnement promulgués selon des critères de correction formelle (Breuer, 1995), revêtant à ce titre un caractère quasi constitutionnel (Weber, 1991), et participant à la fois de préoccupations civiques (elles sont dirigées par des élus incarnant la volonté générale) et techniques (constituées par les tâches et les fonctions qu'elles remplissent) (Lafaye, 1990).

Définissant le cadre dans lequel les actions et politiques publiques doivent se dérouler (Weber, 1965) et déterminant la conformité des routines des organisations aux techniques et procédures acceptées par la société (Mockle, 2007), la légitimité procédurale advient par un cortège de dénominations envisagées comme des étiquettes institutionnelles ouvrant sur des statuts terminologiques, des classes dénotatives qui renvoient à des représentations linguistiques, des instructions (Dubois & Mondada, 1995) inscrites dans le cadre d'une logique de catégorisation (Cadiot & Nemo, 1997) ; il devient alors possible à travers un mouvement de décryptage d'explicitier chaque argument dans les termes des évidences et des principes qu'il présuppose et articule (Frega, 2015).

Toutefois, ces instructions, prescriptions, désignant l'ensemble des formalités requises pour la validité d'un acte ou le déroulement d'une action juste ne peuvent s'envisager comme la simple application de dispositifs de coordination. En effet, la chose se

complique dès lors qu'il s'agit de considérer que ce qui permet de cibler une réalité extralinguistique déterminée, ce n'est pas le mot, mais le syntagme. Comme l'ont démontré Brennan & Clark (1996), les syntagmes formant une unité syntaxique de rang supérieur au lexème sont alors susceptibles d'orienter les préférences dénominatives vis à vis d'un objet invariant, influençant alors également les registres de conduite et de justification ajustés à la diversité des situations qu'ils sont appelés à qualifier. Au-delà d'« une certaine correspondance (isomorphisme), pour une langue donnée, entre découpages linguistiques et découpages extralinguistiques » (De Chanay, 2001, p.3), l'idée qu'il existe des biens qui puissent être appréhendés indépendamment des cultures et des langues dans une logique de la catégorisation, tant au décodage, pour l'identification des classes référentielles, qu'à l'encodage, pour l'indexation d'objets dans lesdites classes, résiste en effet mal à l'hétérogénéité des pratiques (Rastier, 1991). La tradition structurale a d'ailleurs admis depuis longtemps que les langues ne sont pas des listes de termes correspondant à autant de choses (Saussure, 1972), un « mapping des mots sur les choses», des idées toutes faites et prédécoupées préexistaient aux mots (Dubois & Mondada 1995, p. 275).

Ainsi, « délicate du point de vue sémasiologique, la situation n'est pas plus simple du point de vue onomasiologique » (De Chanay, 2001, p.6) : la multidénomination des choses, la multiinstanciation ou la polyindexicalité troublent en effet la conception du code comme nomenclature, laissant pointer le point de vue de l'énonciateur derrière chaque catégorisation particulière (Cadiot & Nemo, 1997). Ces classes dénotatives correspondent alors à l'extension des intentions qui définissent les signifiés et trouvent leur lieu dans des discours; pas de dénomination sans acte de dénomination qui renvoient à des usages supposant des emplois préalables n'obéissant pas toujours aux mêmes logiques (Cadiot & Nemo, 1997). Dans cette perspective, la dénomination, « l'acte dénominatif est une espèce d'acte de langage dans la mesure où il représente une instruction adressée au destinataire de construire, dans l'univers de discours, une représentation correspondante » (Lüdi, 1995, cité par De Chanay, 2001, p.8) ; afin de

marquer ce caractère dynamique de la référence, plusieurs auteurs substituent le terme de référencement à celui de référence (Tyvaert, 1997).

C'est donc dans un cadre de justesse ou d'ajustement traduisant des tentatives pour aménager des passages et des compromis entre des registres différents que se pose la question de la dénomination (Laurandeau, 1998) qui implique une dimension interlocutive (De Chanay, 2001), une loi d'informativité intersubjective influençant les choix dénominatifs préférentiels (Brennan & Clark, 1996). Ainsi, l'acte de dénomination selon Cadiot & Nemo (1997) fonctionne non pas fondamentalement et directement comme un classificateur, mais indirectement comme un accès indiciel ouvert sur le référent ; la référencement capitalise alors les approximations successives des différentes dénominations proposées selon un principe de cohérence interprétative dans une interaction donnée (Mazeland, Huisman & Scharfoort, 1995). La référencement garde cependant toujours un caractère essentiellement provisoire (Dubois & Mondada, 1995, 284), ne pouvant en effet orienter valablement les interprétations, intentions et actions des personnes que si elle ouvre la possibilité de coréférer identiquement (Benveniste, 1974).

Une légitimité morale normative

Le droit occupant une place certaine dans les actions et politiques publiques, les formes de l'évidence concernent également les évaluations positives au niveau normatif (Suchman, 1995), la mise au point de dispositifs de coordination, d'horizons régulateurs (Lyon-Caen & Perulli, 2008, cité par Diaz-Bone & Thévenot, 2010, p.7) qui entraînent la nullité des contrats y dérogeant (de Munck & Verhoeven, 1997).

*Dans le prolongement des *Legislative studies* où l'art de légiférer se veut interdisciplinaire (Perrin, 2007) et dans la lignée des recherches associées à la *Law and Society Association* qui insistent sur le caractère mutuellement constitutif des normes et de la société (Israël & Grosdidier, 2014), la normativité renvoie à des «patterns d'usages*

d'individus ou de collectifs d'individus (strates, catégories, classes) qui s'avèrent relativement stabilisés sur une période historique plus ou moins longue et à l'échelle d'ensembles sociaux relativement larges (groupes, communautés, sociétés, civilisations)» (Proulx, 2006, p.3). La norme procède ainsi de la formation et l'accumulation d'un savoir collectif, trouvant une formulation à la mesure du peuple qui l'invente (Ramognino, 2007).

Si la norme renvoie à l'idée de régularités à l'œuvre au sein du tissu social (Rémy, 1997, p.56), il ne s'agit toutefois pas d'une réitération mécanique ou d'un rituel névrotique adossé à un arrière-plan socioculturel puisqu'elle en appelle à la conscience de cette répétition (Pariente-Butterlin, 2005).

La norme renvoie également d'avantage à l'idée de comportements partagés et discutés (Baechler, 2001), à un ensemble d'ajustements réciproques (Milet, 2010), un agrégat compromissaire de référents résultant d'une interactivité entre des humains (Dewey, 2011).

Tolérant des réactualisations indexées à un contexte de référence (Frega, 2015), elle autorise également des formes de normativité disruptive, la possibilité d'un arrachement à la normativité socio-morale ambiante, d'une césure initiant un nouveau régime de continuité.

Au-delà des phénomènes d'émergence et réactualisation (Prairat, 2012, p.41), la norme recoupe également un élément prescriptif; une règle ne commence à être une règle que lorsqu'elle frappe les formes de transgression d'une sanction qui s'entend ici dans sa dimension collective, indépendamment des modalités de son application (Canguilhem, 2009). Ainsi, lorsqu'une pratique normative est déclenchée «par l'avènement d'un désaccord visant la légitimité qu'un ordre normatif revendique pour régler une situation sociale ou la manière de l'interpréter» (Frega, 2015, p.11), soit les principes en compétition sont hiérarchisés de sorte qu'à travers leur articulation les agents parviennent à s'accorder sur un ordonnancement partagé, soit les parties s'en remettent

à d'autres instances médiatrices, confirmant que « l'exigence de justice se fait jour le plus souvent dans les situations troubles et composites qui suspendent le sentiment d'évidence prévalant jusque-là »(Lafaye, 1990, p.203).

A l'intersection de la compréhension d'un fait social et d'une modalité syntactosémantique (Conein, 2005) participant du développement d'une sociologie jurisprudentielle (Charnay, 1965), l'analyse des pratiques effectives des acteurs du champ juridique revêt alors un intérêt tout particulier, notamment lorsqu'il s'agit pour des juges de faire face à des sources normatives hétérogènes, de combler les lacunes du droit ou de procéder à des mutations de normes pour les mettre en adéquation à de nouvelles coutumes, de nouveaux contextes sociologiques (Milet, 2010). La norme s'auto-institue ainsi et s'autotransforme dans une grammaire indicielle (Ferry, 2004) propre à la normativité de l'action (Ramognino, 2007); l'exercice est périlleux et compose alors tant avec les limites psycho-sociologiques des juges et des justiciables en contexte qu'avec l'existence de stratégies d'accountability à travers lesquelles les agents doivent rendre compte de leurs prétentions normatives. Dans ce cas, il s'agit à la fois de postuler l'existence d'un domaine intégré d'action indépendamment des orientations normatives intuitives des acteurs et de reconnaître la connexion des processus de la normativité à des cadres englobant (Rabault, 2012); les pratiques normatives sont ainsi en rapport dynamique avec les ordres normatifs, dans un équilibre instable entre l'illusion systémique d'un côté, et des dérives interactionnistes de l'autre (De Munck & Verhoeven, 1997).

Une légitimité morale conséquentielle

Dans la lignée d'une théorie générale de la société reposant sur quatre systèmes, économique, politique, culturel et d'intégration sociale (Parsons & Smelser, 1956), et sur la base des travaux issus des études sur le management public consacrant le passage de l'État régalien, à l'État instituteur du social, à l'État-providence et à l'Etat manager

(Rosanvallon, 2015), la légitimité des politiques et actions publiques s'évalue également à l'aune d'une capacité à traiter efficacement les problèmes qui se posent à la collectivité (Leca, 1997). Sous l'emprise du modèle rationnel inauguré par les policy sciences et l'influence du courant Law and Economics, cette capacité à produire des résultats est au cœur de l'analyse de la sociologie politique de l'action publique (Morris, 1987) : « on ne peut plus désormais ignorer que le pouvoir trouve aussi sa justification dans ses réalisations » (Duran, 2009, p.304).

Si les données économiques apparaissent déterminantes dans ce processus évaluatif des actions et politiques publiques, toutefois, sans remettre en cause l'idée d'un encastrement social de l'économie (Polanyi, 1983), la focale conséquentielle des actions et politiques publiques (Suchman, 1995), sous l'impulsion de mouvements sociaux, sollicite également d'autres sources de légitimité. En effet, depuis les années 1960, émergent de nouvelles prétentions qui tendent à substituer au principe de maximisation de l'utilité d'autres formes de rationalité (Boltanski & Chiapello, 1999) exprimées en termes de qualité de vie, de créativité et de réalisation de soi, en somme des revendications dont la satisfaction dépasse le seul partage des gains de productivité du compromis fordiste (Granovetter, 1985). En s'éloignant du simple registre de la valeur d'échange, du mesurable, du commensurable et du calculable, ces mouvements aux dimensions politiques, sociales, scientifiques, philosophiques et culturelles (Lévesque, 2006), permettent de construire une nouvelle connexion entre biens, besoins, droits et sujets (Rodotà, 2016), envisagée au regard de trois éléments principaux: les ressources communes entendues comme objets, espaces matériels et immatériels, indépendamment de leur appartenance publique ou privée, les communautés impliquées dans la création et la reproduction des biens communs (Marella, 2012), et l'activité de commoning (Festa, 2016). Cristallisant une forme d'intérêt général, l'idée d'un bien collectif, ils participent de la formation d'un nouveau principe légitime de justification (Brunel, 2004, p.6), selon lesquelles actions et politiques publiques doivent porter l'idée de durabilité ; le développement doit ainsi être économiquement efficace, écologiquement soutenable,

socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable et culturellement diversifié (Plihon, 2002). Ils appellent à ce titre d'autres formes de coordination, entre innovations de continuité et innovations de rupture (Mormont, 1994), couplant une capacité d'autorégulation des marchés orientée par des cadres d'anticipation institutionnels (Hamman, 2015, 2016) à des initiatives dites alternatives et citoyennes (Sinäi, 2013).

Une légitimité morale personnelle

La justification des actions et politiques publiques procède également d'une légitimité personnelle, qui s'inscrit moins dans le cadre d'une théorie des élites, d'une approche positionnelle (Mills, 1956) ou réputationnelle (Hunter, 1953), superposant les questions de légitimité de l'action sociale, de normativité, de pouvoir et violence symbolique, que dans une perspective wébérienne cherchant dans la qualité des hommes l'assurance d'un pouvoir politique responsable (Weber, 2003).

Une légitimité cognitive

Dès lors que la compréhension des actions et politiques publiques, l'entrée en relation de sens et de significations participent de justifications civiques, les modalités de construction des actions et politiques publiques (Lascoumes, 2004) se cristallisent également dans les critères de compréhension et d'évidence (Sabatier & Schlager, 2000), dans les processus de légitimation cognitifs (Le Bouter, 2015); Bourricaud y voit en quelque sorte la définition de la démocratie : pour le démocrate un pouvoir légitime, c'est un pouvoir qui accepte ou même qui institue son propre procès de légitimation (1961).

En effet, lorsque la définition du bien commun n'opère pas, les acteurs ne peuvent déterminer sans hésitation parmi les divers systèmes de légitimité coexistant celui qu'il convient de prendre en référence. Si en cas de faible valorisation, les actions et politiques publiques peuvent être temporairement ajournées, le temps d'être précisées et

collectivement acceptées, en cas de trouble de légitimité, les contestations et les dénonciations bloquent tout à fait leur déploiement, « mettant à nu les inadéquations (oubli d'aspects pertinents, contorsions conceptuelles, indéterminations) dans les qualifications et les biais dans la mise en œuvre des épreuves » (Godard, 1990, p.218) ; elles « en appellent alors à la constitution de systèmes alternatifs répondant mieux aux situations à juger » (Godard, 1990, p.218).

Les procédés de persuasion susceptibles d'ériger une représentation suffisamment consistante ou complète du projet politique pour en faire une préoccupation légitime au sein de l'espace public (Neveu, 1999) sont ainsi déterminants dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions publiques. Les travaux de Crozier et Friedberg (1977) participent à cet égard de la compréhension du rôle des hauts fonctionnaires, situés à l'interface du pouvoir politique et de la technocratie administrative, dans la légitimation des politiques publiques auprès des gouvernants et autres acteurs politiques ; ils offrent également un éclairage sur la fonction d'intermédiation des experts, qui assurent un rôle de relais, de courtage et de localisation des actions et politiques publiques.

Le modèle de Lasswell (1952) se révèle également intéressant ; inscrit dans une sociologie politique de l'action publique, il offre non seulement un système d'analyse séquentiel en sept phases ; « l'intelligence, la promotion d'options par les décideurs, le choix, l'invocation ou contrainte, l'application de mesures, l'achèvement de la politique et enfin l'évaluation » (Kingdon, 1984, p.56) ; mais permet également de déchiffrer les techniques de mise en forme théorique et rhétorique des actions et politiques publiques (Lasswell, 1952, cité par Godard, 1990, p.216). Alliant communication de masse et science politique, il est l'un des premiers à développer un outil d'évaluation des opinions publiques « Who says What to Whom in Which channel with What effect » (Lasswell, 1979, p. 533) en vue d'organiser une mobilisation collective autour d'un fait social. Il souligne à cet égard le rôle des médias dans la formation de l'opinion et son orientation dans une direction susceptible d'influer sur le déploiement des actions et politiques

publiques (Duran, 2009). Comme le démontre Luhmann (2000), les médias, comme sphère intermédiaire entre le système politique et les citoyens, participent en effet de la construction du réel à partir de sélections guidées par le code information / non-information qui dicte des préférences en prescrivant des règles d'attention (Luhmann, 2013).

Une légitimité d'échange et d'influence

Dès lors que des convergences d'intérêts injustifiés sont susceptibles de détourner l'orientation des actions et politiques publiques d'une grandeur tendant au bien commun, des épreuves en légitimité d'échange ou d'influence basées sur l'analyse des relations d'intérêts des organisations et de ses audiences immédiates sont mobilisées (Dubois, 2014), appuyant l'élaboration d'un monde civique.

A cet égard, dans la continuité du travail pionnier de Laski (1928), la méthode décisionnelle de Dahl (1961) focalisant l'analyse sur la nomination des décideurs exécutifs locaux par les partis politiques. Les écrits de Domhoff (1967) relatifs au *policy-planning network* démontrant comment une certaine élite agit au sein de *policy-discussion groups* fortement intégrés à la structure de l'administration et du gouvernement (Domhoff, 1990), participent de cette réflexion en légitimité d'échange et d'influence. Dans ce prolongement, d'autres analyses des réseaux de politiques publiques (Le Galès & Thatcher, 1995) soulignant le rôle central de *think tanks* et des *task forces* (Peschek, 1987) démontrent que les programmes de politiques publiques sont la plupart du temps façonnés en dehors de l'Etat par des *planners elites*, nommés ensuite aux postes clefs de l'administration lors d'alternance politique (Dye, 2001). Dans la même perspective, les travaux de Courty (2006) se penchent encore sur l'importance du *lobbying* dans le processus décisionnel étatique et la sociologie des groupes d'intérêts s'intéresse plus largement aux modalités variées d'interférence dans la conception et la mise en œuvre des actions et politiques publiques (Offerlé, 1994).

Si ces considérations participent d'un questionnement sur la légitimité des actions et politiques publiques, notamment au regard de la correspondance entre le fonctionnement des instances de régulation de la société (politiques et administratives), le contenu de politiques et la structure relationnelle des agents engagés dans leur production (Bourdieu, 2000), elles nouent également un dialogue avec des approches qualifiées de néo-institutionnalistes focalisant l'analyse sur des répertoires d'action collective (Payre & Pollet, 2005); entre normalisation et coopération décentralisée (Hamman, 2016), elles appuient alors l'idée d'une structuration collective (Salamon, 2002), d'une construction collective des actions et politiques publiques (Genieys, 2006) par des dynamiques d'acteurs en interactions multiples participant d'une grandeur civique. Certains évoquent à ce sujet l'avènement d'une constellation post-nationale qui se caractérise par une configuration polyarchique institutionnelle tant au niveau infranational que supranational (Habermas, 2000), assurant le passage d'une logique de gouvernement, caractérisée par une organisation pyramidale et élitiste, à une logique de gouvernance, selon laquelle les acteurs se coordonnent et s'organisent en vue d'atteindre des buts négociés collectivement (Hassenteufel, 2008).

Conclusion

Entendues comme l'ensemble des processus sociaux à travers lesquels sont traités des problèmes considérés comme relevant de la compétence d'autorités publiques, les actions et politiques publiques participent d'une lecture particulièrement complexe de la formation de pratiques sociales et de biens communs (Piteau, 1992), laissant apercevoir les valeurs, les représentations, et pratiques en cours dans une société (Pariente-Butterlin, 2005).

Concourant à l'institution du commun par l'élaboration de conventions collectives définies comme des manières d'être et de faire plus ou moins stabilisées par l'usage, reconnues comme légitimes au sein d'un groupe social (Genard, 2011), elles s'envisagent

ainsi selon des phénomènes d'intégration objective, institutionnelle, juridique, selon des interdépendances sociales matérielles ou fonctionnelles, mais également selon des processus d'intégration subjective liée à la conscience d'appartenir à un monde identifié comme tel par une majorité de ses membres (Bessy & Favereau, 2003).

Entre différentes conceptions du bien commun (Cohen, 1986, cité par Brooke 2007, p.425) représentatifs de la multiplicité des êtres et des choses qui y contribuent (Lascoumes & Le Galès, 2012), divers problèmes de coordination et/ou de conflits de reproduction (Boltanski & Thévenot, 1991, cité par Bessy & Favereau, 2003, p.133) mettant les principes de régulation sociale (Raulet-Croset, 2014) à l'épreuve de la réalité (Elsbach, 1994 ; Oliver, 1991), les actions et politiques publiques ne peuvent se concevoir et se déployer que sous l'emprise d'une forte contrainte de légitimation (Bourricaud, 1961, cité par Duran, 2009, p.305).

En s'arrêtant sur les conditions que doit satisfaire une évaluation justificatrice pour prétendre à une qualification légitime au nom du bien commun (Thévenot, 2012), le régime en justification participe à cet égard du questionnement sur la plus ou moins grande autonomie des acteurs politico-administratifs et leur capacité à s'abstraire des intérêts individuels pour servir la volonté d'un être sans corps (Cohen, 1986, cité par Brooke 2007, p.425) ; il permet ainsi de comprendre comment opère l'agrégation des forces antagonistes (Boltanski, 1987, cité par Rameix, 2008, p.77), l'arbitrage de choix collectifs (Thévenot, 2014) autour de modèles justifiés de coopération (Boltanski & Thévenot, 2009, cité par Tallon, 2013, p.96).

Il apparaît au fil de cet argumentaire, que l'analyse des actions et politiques publiques œuvrant pour le bien commun se révèle particulièrement exigeante et revient « à expliciter de façon compréhensive les logiques d'une dynamique souvent imprévisible dans ses formes, ses intervenants et ses effets » (Lascoumes & Le Galès, 2012, p.40), dont les acteurs politico-administratifs ont rarement le monopole mais dont le traitement génère pourtant des conséquences qui définissent la réalité de leurs performances comme la nature, l'étendue et le degré de leur responsabilité (Plihon,

2002). Elles s'envisagent dès lors d'avantage comme un laboratoire où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance en recherche d'appuis légitimes.

Bibliographie indicative

Allen M. P. (1992). "Elite Social Movement Organizations and the State: The rise of the Conservative Policy-Planning Network". *Research in Politics and Society*, 4, 87-109.

Anter A. (1995). *Max Webers Theorie des modernen Staates, Herkunft, Struktur und Bedeutung*. Berlin: Duncker & Humblot.

Baechler J. (2001). « L'acceptation des normes ». dans R. Boudon, P. Demeulenaere & R. Viale, *L'explication des normes sociales*, (pp.129-140). Paris: PUF.

Barberis M. (2012). « Le futur passé de la séparation des pouvoirs ». *Pouvoirs*, 4(143), 5-15.

Beaud O. (2012). « La multiplication des pouvoirs. » *Pouvoirs*, 4(143), 47-59.

Benveniste E. (1974). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.

Bessy C., Favereau O. (2003). « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 1(44), 119-164.

Boltanski L. (2008). « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 20. 17-43

Bourdieu P. (2000). « L'État et la construction du marché et Le champ des pouvoirs locaux » dans P. Bourdieu. *Les structures sociales de l'économie* (p. 113-180). Paris: Seuil.

Bourricaud F. (1961). *Esquisse d'une théorie de l'autorité*. Paris: Plon.

Brennan S. E., Clark H. H., (1996). « Conceptual Pacts and Lexical Choice in Conversation » *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory and Cognition*, 22(6), 1482-1493.

- Breuer S. (1995). « Max Weber et les formes de la démocratie ». *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIII(101), 39-50.
- Brooke C. (2007). « Aux limites de la volonté générale : silence, exil, ruse et désobéissance dans la pensée politique de Rousseau ». *Les Études philosophiques*, 4(83), 425-444.
- Brunel S. (2004). *Le développement durable*. Paris : PUF.
- Buris V. (1992). "Elite policy-planning networks in the United State". *Research in Politics and Society*, 4, 111-134.
- Cadiot P., Nemo F. (1997). « Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale », *French LanguageStudies*, 7, 127-146.
- Caillosse J. (2004). « Pierre Bourdieu, jurislector : anti-juridisme et science du droit ». *Droit et société*, 1(56-57), 17-37.
- Charnay J-P. (1965). « Une méthode de sociologie juridique ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 20(4), 734-754.
- Conein B. (2005). *Les sens sociaux. Trois essais de sociologie cognitive*. Paris : Économica.
- Courty G. (2006). *Les groupes d'intérêts*. Paris: La Découverte.
- Crozier M., Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris: Éditions du Seuil.
- Dahl R. A. (1961). *Who governs? Democracy and Power in an American City*. New Haven. Yale University Press (traduction française par Pierre Birman et Pierre Birnbaum. *Qui gouverne ?* Paris: A. Colin. 1971).
- De Angelis M. (2007). *The Beginning of History*. Londres : Pluto.
- De Chanay H. C. (2001). « La dénomination : perspective discursive et interactive », *Cahiers de praxématique*, 36, 169-188.

- De La Boétie E. (2004). *Le Discours de la servitude volontaire ou le contr'un*. Récupéré le 06.09.2016 de <http://classiques.uqac.ca/>.
- De Munck J., Verhoeven M. (1997), *Les mutations du rapport à la norme, Un changement dans la modernité*. Bruxelles : De Boeck.
- Dewey J. (2011). *La formation des valeurs*. Paris: La Découverte.
- Diaz-Bone R. & Thévenot L. (2010). *La sociologie des conventions. La théorie des conventions, élément central des nouvelles sciences sociales françaises*. Trivium, 5. Récupéré le 31.08.2017 <http://trivium.revues.org/3626>.
- Domhoff G.W. (1967). *Who Rules America? Power, Politics & Social change*. New York: MacGraw Hill.
- Domhoff G.W. (1990). *The Power elite and the State. How Policy is Made in America*. New York: Aldine de Gruyter.
- Dubois D., Mondada L. (1995). *Construction des objets de discours et catégorisation: une approche des processus de référenciation*. TRANEL, 23, 273-302.
- Dubois V. (2014). « L'Etat, l'action publique et la sociologie des champs ». *Revue Suisse de Science politique*, 20(1), 25-30.
- Duran P. (2001). « Action publique, action politique. Quelques remarques critiques sur la notion de gouvernance » dans J. P. Leresche (Dir.). *Gouvernance urbaine et action publique* (p. 369-389). Paris: Pédone.
- Duran P. (2009). « Légitimité, droit et action publique ». *L'Année sociologique*, 2(59), 303-344.
- Dye T. R. (2001). *Top Down Policymaking*. New-York/London: Chatham House Publishers.
- Elsbach K.D. (1994). "Managing organizational legitimacy in the California cattle industry: the construction and effectiveness of verbal accounts". *Administrative Science Quarterly*, 39, 57-88.

- Ferry J.-M. (2004). *Les grammaires de l'intelligence*. Paris : Éditions du CERF.
- Festa D. (2016). « *Les communs urbains. L'invention du commun* ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 233-256
- Frega R. (2015). « *Les pratiques normatives* ». *SociologieS*. Récupéré le 23.06.2016 de <http://sociologies.revues.org/4969>
- Frémont A. (1976). *La région, espace vécu*. Paris : PUF.
- Freund J. (1990). *Études sur Max Weber*. Genève : Droz.
- Genard J-L. (2011). « *Investiguer le pluralisme de l'agir* ». *SociologieS. Grands résumés. L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Récupéré le 06.07.2015 de <https://sociologies.revues.org/3574>.
- Genieys W. (2006). « *Nouveaux regards sur les élites du politique* ». *Revue française de science politique*, 56(1), 121-147.
- Godard O, (1990). « *Environnement. Modes de coordination et systèmes de légitimité: analyse de la catégorie de patrimoine naturel* ». *Revue économique*, 41(2), 215-242
- Granovetter M. (1985). "Economic Action and Social structure: The problem of Embeddedness". *American Journal of Sociology*, 91(3), 485-487.
- Gumuchian H. (1989). « *Les représentations en géographie. Définitions, méthodes et outils* » dans Y. André et al., *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école*, (p.10-13). Paris : Anthropos.
- Habermas J. (2000). *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*. Paris: Gallimard.
- Hamman P. (2015). *Sociologie urbaine et développement durable*. Bruxelles : De Boeck
- Hamman P. (2016). « *Durabilité et lien social : transitions et transactions dans l'expérimentation* ». *SociologieS*. Récupéré le 16.10.2016 de <http://sociologies.revues.org/5384>.

- Hassenteufel P. (2008). *Sociologie politique: l'action publique*. Paris: Armand Colin.
- Hunter F. (1953). *Community Power Structure. A Study of decision makers*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.
- Israël L., Grosdidier J. (2014). « John Dewey et l'expérience du droit. La philosophie juridique à l'épreuve du pragmatisme ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 27, 163-180.
- Kingdon J. (1984). *Agendas, alternatives and Public policies*. Boston : Little Brown and Company.
- Lafaye C. (1990). « Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale ». *Revue française de sociologie*, 31(2), 199-223.
- Lascoumes P. (2004). « La gouvernementalité: de la critique de l'État aux technologies de pouvoir », *Le Portique*, 13-14, 169-190.
- Lascoumes P., Le Galès P. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Paris: Armand Colin.
- Laski H. J. (1928). "The personnel of the English Cabinet. 1801-1924". *The American Political Science Review*, 22(1).
- Lasswell D.H. (1979). "Systems Thinking and the Quality of Life" dans *Society for General Systems Research, General Systems Research: A Science, a Methodology, a Technology: Proceedings of the Annual North*. Pennsylvanie: Université de l'État de Pennsylvanie.
- Lasswell H.D. (1952). « L'analyse du contenu et le langage de la politique ». *Revue française de science politique*, 3, 505-520.
- Laurandeau P. (1998). « Théorie des opérations énonciatives et représentations : la référencement », *Cahiers de praxématique*, 31, 91-114.
- Laville J.-L. (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris : Desclée de Brouwer.

- Le Bouter F. (2015). « L'opinion publique selon Niklas Luhmann ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 29, 159-164.
- Le Galès P., Thatcher M. (Dir.) (1995). *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*. Paris: L'Harmattan.
- Leca J. (1997). « Le gouvernement en Europe, un gouvernement européen? », *Politiques et management public*, 15(1), 21-31.
- Lévesque B. (2006). « La sociologie économique : genèse, actualité et évaluation », *Revue Interventions économiques*, 33.
- Liora I. & Grosdidier J. (2014). « John Dewey et l'expérience du droit. La philosophie juridique à l'épreuve du pragmatisme ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 27, 163-180.
- Lüdi G. (1995). « Représentations lexicales floues et construction interactive du sens. » *Cahiers de l'ILSL*, 7, 95-109.
- Luhmann N. (2000). *Die Politik der Gesellschaft*. Francfort-sur-le-Main: Suhrkamp.
- Luhmann N. (2013). *La réalité des médias de masse*. Paris : Diaphanes.
- Macdonald C. (2016). « Structures des groupes humains. Vers une axiomatique ». *L'Homme*, 1(217), 7-20.
- Marella M. R. (2012). "Beni comuni. Oltre l'opposizione natura/cultura". *Lettera Internazionale*, 103, 9-14.
- Mazeland H., Huisman M. & Scharfoort M. (1995). "Negotiating categories in travel agency calls" dans A. Firth (Dir.), *The discourse of negotiation. Studies of Language in the Workplace*, (p. 271-297). Pergamon: Elsevier Science Ltd.
- Messu M. (2012). « Explication sociologique et domination sociale ». *SociologieS, Théories et recherches*. Récupéré le 15.11.2016 de <http://sociologies.revues.org/4198>.

- Milet M. (2010). « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France ». *Revue française d'administration publique*, 3(135), 601-618.
- Mills C. W. (1956). *The power Elite*. New York : Oxford University
- Mockle D. (2007). *La gouvernance, le droit et l'État*. Bruxelles: Bruylant.
- Mormont M. (1994). « Incertitudes et engagements. Les agriculteurs et l'environnement: une situation de transaction » dans M. Blanc, M. Mormont, J. Rémy & T. Storrie (Dir.), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale* (pp. 209-234). Paris : Éditions L'Harmattan.
- Morris P. (1987). *Power: A Philosophical Analysis*. Manchester : Manchester University Press.
- Neveu E. (1999). « L'approche constructiviste des problèmes publics. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, 22, 41-58.
- Offerlé M. (1994). *Sociologie des groupes d'intérêts*. Paris: Montchrestien Clefs.
- Oliver C. (1991). "Strategic responses to institutional processes", *Academy of Management Review*, 16(1), 145-179.
- Pariente-Butterlin I. (2005). *Le droit, la norme et le réel*. Paris: PUF.
- Parsons T. & Smelser N.J. (1956). *Economy and Society. A Study in the Integration of Economic and Social Theory*. Glencoe: The Free Press.
- Payre R. & Pollet G. (2005). « Analyse des politiques publiques et sciences historiques: quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? » *Revue française de science politique*, 1(55), 133-154.
- Perrin J.-F. (2007). « Jean Carbonnier et la sociologie législative », *L'Année sociologique*, 2(57), 403-415.
- Peschek J.G. (1987). *Policy-planning Organizations*. Philadelphia: Temple University.

- Piteau M. (1992). « À propos de *De la justification* (L. Boltanski, L; Thévenot) ». *Revue française de science politique*, 42(6), 1023-1035.
- Plihon D. (2002). « Une autre mondialisation », *Revue du MAUSS*, 2(20), 105-114.
- Polanyi K. (1983). *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard.
- Polanyi K. (1983). *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard.
- Prairat E. (2012). « Considérations sur l'idée de norme », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 1(45), 51-66.
- Proulx S. (2006). « Penser les usages des TIC aujourd'hui: enjeux, modèles, tendances » dans L. Vieira & N. Pinède (Dir.), *Enjeux et usages des TIC: aspects sociaux et culturels*, t. 1 (7-20), Bordeaux: Presses universitaires de Bordeaux.
- Rabault H. (2012). « La politique comme sémantique ». *Droit et société*, 1(80), 211-224.
- Rabault H. (2014). « Théorie des systèmes : vers une théorie fonctionnaliste du droit ». *Droit et société*, 1(86), 209-226.
- Rameix S. (2008). « La justification. Approches et enjeux historiographiques. » *Hypothèses*, 1(11), 75-86.
- Ramognino N. (2007). « Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action », *Langage et société*, 1(119), 13-41.
- Rastier F. (1991). *Sémantique et recherches cognitives*. Paris : PUF.
- Raulet-Croset N. (2014). « Le territoire comme objet de gestion ». *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2(74), 48-52.

- Rémy J. (1997). « Valeurs-intérêts-normes: mode d'interdépendance réciproque » dans R. Obert, *Normes, normes juridiques, normes pénales*, (pp.33-78). Paris: L'Harmattan.
- Rodotà S. (2016). « Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXI^e siècle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 211-232.
- Rosanvallon R. (2015). *Le Bon Gouvernement*. Paris : Le Seuil.
- Roussel V. (2004). « Le droit et ses formes. Éléments de discussion de la sociologie du droit de Pierre Bourdieu », *Droit et société*, 1(56-57), 41-55.
- Sabatier P., Schlager E. (2000). « Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines », *Revue Française de Science Politique*, 50(2), 209-234.
- Salamon L. M. (2002). *The Tools of Government. A Guide to the New Governance*. Oxford: Oxford University Press.
- Saussure F. (1972). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- Sinaï A. (2013). *Penser la décroissance. Politiques de l'anthropocène*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Steiner P. (2001). « Une histoire des relations entre économie et sociologie », *L'Économie politique*, 4(12), 32-45.
- Suchman M.C. (1995). "Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches", *Academy of Management Review*, 20(3), 571-610.
- Tallon H. (2013). « Penser la pluriactivité dans le Haut-Languedoc: registres de justification et dispositif d'accompagnement ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, 93-117.
- Thévenot L. (1989). « Équilibre et rationalité dans un univers complexe ». *Revue économique*, 40(2), 147-198.
- Thévenot L. (1995). « L'action en plan », *Sociologie du Travail*, 37(3), 411-434.

- Thévenot L. (2011). « Grand résumé de L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement », *SociologieS*. Récupéré le 01.01.2017 de <https://sociologies.revues.org/3572>.
- Thévenot L. (2011). "Powers and oppressions viewed from the sociology of engagements: in comparison with Bourdieu's and Dewey's critical approaches of practical activities", *Irish Journal of Sociology*, 19(1), 35-67.
- Thévenot L. (2012). « Des Institutions en Personne. Une sociologie pragmatique en dialogue avec Paul Ricœur ». *Études Ricœuriennes / Ricœur Studies*, 3(1), 11-33.
- Thévenot L. (2014). "Voicing concern and difference: from public spaces to common-places". *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 1(1), 7-34.
- Thiesse A.-M. et al. (2007). « La nation, une construction politique et culturelle ». *Savoir/Agir*, 2(2), 11-20.
- Tyvaert J.E. (1997). « Continuité substantielle et discrétisation substantivale », *Verbum*, XIX(12), 201-220.
- Weber M. (1965). *Essais sur la théorie de la science, traduction et introduction de Julien Freund*. Paris : Plon.
- Weber M. (1986). *Sociologie du droit*. Paris, PUF.
- Weber M. (1991). *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*. Paris : Gallimard.
- Weber M. (2003). *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction. La profession et la vocation du savant. La profession et la vocation de politique*. Paris : La Découverte/Poche.
- Yochai B. (2003). *The political economy of commons*. Récupéré le 06.05.2016 de <http://www.benkler.org/Upgrade-Novatica%20Commons.pdf>

*Les sociétés locales à l'épreuve de l'éthique territoriale
pour une socio-anthropologie pragmatique du
développement territorial*

DRISS AÏT LHOUCHE

Faculté des Lettres et sciences humaines, Université Cadi Ayyad – Marrakech

*« Les pragmatistes contemporains tels Rorty ont réagi en soutenant qu'il n'existe de toute façon aucune méthode rationnelle de la recherche, ni Discours de la méthode (Descartes), ni Logique de la découverte scientifique (Popper). Le vrai et le bien ne peuvent être découverts par une quelconque 'méthode' scientifique ou philosophique, mais seulement au moyen de la discussion au sein d'une communauté humaine dont l'issue est contingente »
(Lavelle, 2007)*

Qu'est ce qui pourrait laisser un individu, une société/communauté (ou des sociétés/communautés) s'influencer, et par suite produire et reproduire le style dit pragmatique ? En fait, Dans son "Introduction à la sociologie pragmatique", Mohamed Nachi se consacre à présenter une synthèse des travaux issus de la sociologie pragmatique. Pour lui, il s'agirait d'une sociologie qu'il identifie autour du terme "style" plutôt que de celui de courant. Et, de là, loin de prétendre pouvoir répondre à cette question capitale, il ne serait pas sans importance de souligner le rapport du changement social contemporain au paradigme postmoderniste. Lequel paradigme se

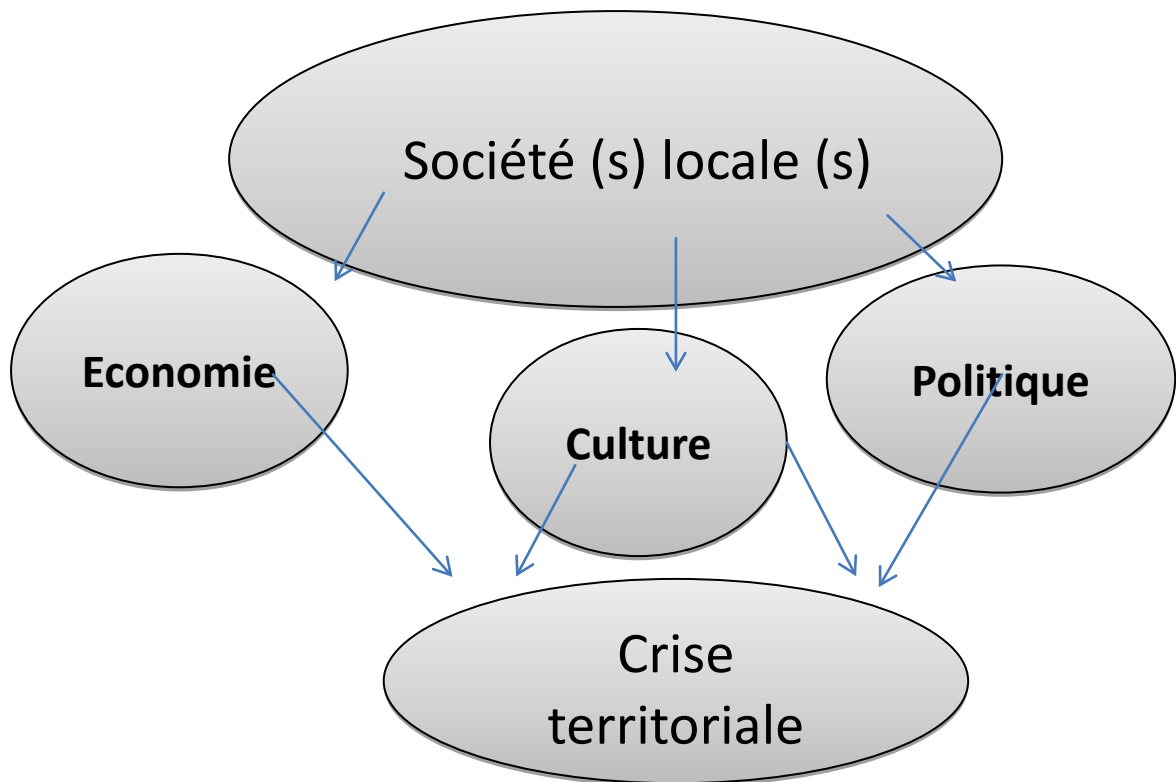
définit en référence aux dimensions politico-économique, socioculturelle et humaine. En un mot, ledit paradigme serait d'inspiration et même d'essence territoriales.

Le territoire est considéré comme l'assiette dans et autour de laquelle le jeu est mené. Son développement est assujéti à la (les) stratégie (s) menée (s) par les acteurs territoriaux, politiques, économiques, sociaux, etc. Or, "le développement local, c'est d'abord la vie. Et la vie ne peut naître au grand jour des projecteurs et des néons. Elle a besoin de l'atmosphère confinée des alcôves ou du commerce discret aux frontières pour produire ses alchimies et pour se propager !" (Deffontaines et Prod'homme, 2001)

Le territoire face à la crise territoriale

Auparavant, la sociologie classique avait porté ses réflexions et ses questions sur la société globale. Elle s'était occupée surtout de la question de l'intégration des acteurs dans la société moderne. Aujourd'hui, ce ne serait plus le même cas, et cette discipline entame l'étude des questions fonctionnelles associées à :

- La modernisation de la (les) société (s) ;
- La demande sociale ;
- La demande de l'institutionnalisation et la professionnalisation de la discipline (Bonny, 2002).



Dans ce contexte, la recherche en sociologie cible des champs et des objets partiels, et s'attaquera à l'étude du changement social persistant et rapide, caractérisant les sociétés contemporaines. Ainsi se multiplient les sous spécialisations sous-disciplinaires, et en conséquence leurs corollaires méthodologiques ayant chacune ses propres découpages empiriques. Ceci étant dit, le but ultime de ces nouvelles tendances est une bonne appréhension des formes de la différenciation sociale. Ladite spécialisation débouche à son tour sur une multitude de produits spécifiques à notre ère (nous en citons les réseaux, les colloques, les revues, les sites, etc.), qui, nouant des liens avec les acteurs et les institutions, génèrent des pratiques à spécificité locale sur le terrain.

Si cette nouvelle pratique de terrain est si intéressante, ne serait-ce que pour mettre en œuvre le désinvestissement intellectuel à l'égard d'une réflexion sur la société globale. En effet, celle-ci se caractérise par des modes et des transformations – de longue durée – dépassées quelques parts par l'esprit du temps actuel.

Aujourd'hui, et même dès les débuts des années 1990, il est une nouvelle logique, à effet apparent, dominant le savoir et la connaissance. Il y a tendance, de plus en plus, dans les différentes institutions de la recherche scientifique, vers l'apparition de nouvelles disciplines, centrées sur les objets telles que les sciences de l'éducation, les sciences de l'information, les sciences de la communication, les sciences de tourisme, les sciences de territoire, etc., et le défi est flagrant et se résume en l'imbrication de la recherche, ou des recherches, dans le fonctionnement ordinaire des administrations et des organisations.

D'ailleurs, c'est dans ce sens que "les sciences sociales développent une orientation massivement opérationnelle et pragmatique, focalisée sur la positivité immédiate des objets sociaux tels qu'ils se donnent à nous, et associée à des pratiques gestionnaires directement impliquées dans la production et la reproduction des rapports sociaux" (Bonny, 2002 : p.13). Il est une nette distinction dans la pratique scientifique quand on distingue entre un raisonnement hypothético-déductif, qui nous impose de projeter des théories sur le terrain, et la sociologie pragmatique qui appelle des allers/retours, des va-et-vient de et sur le terrain. Il y a donc marquage d'une rupture et d'une différence dans la conception des limites et des frontières entre théorie et pratique. Alors, les sciences sociales devraient aussi s'associer à des pratiques gestionnaires directement impliquées dans la production et la reproduction des rapports sociaux.

Dans ce contexte, les formes du savoir à produire s'articulent étroitement avec une orientation utilitaire - ou plutôt utilitariste -, tournée vers la gestion pragmatique du social. Une telle gestion devra se retourner, impérativement à la science. Or, il faudrait distinguer entre :

- Le scientisme, idéologie ayant tendance à produire de façon déductive une philosophie de l'histoire de type déterministe ;*
- La science, ensemble d'approches, de théories et de programmes.*

Ce n'est qu'après les années 1990, avec la (les) crise (s) insurmontables, que les pouvoirs centraux ne disposaient plus de capacité à se servir du scientisme, et qu'il y avait retour à

la réalité, à la pratique sociale - praxis -, à l'efficacité/efficience. D'ailleurs, ces trois dernières dimensions conjuguent et résument la notion dite pragmatique. Ainsi, et selon plusieurs auteurs (Freitag et al., 2002), les sciences sociales, en général, et la sociologie, en particulier, œuvrent dans le sens de "(...) produire et de mobiliser des savoirs et des savoir-faire dans une optique opérationnelle, à travers des activités de conseil, d'expertise, de gestion (des conflits, des « ressources humaines », de la participation, du changement, etc.). Au fil de cette mutation, elles perdent tendanciellement toute distance critique et toute perspective synthétique" (Bonny, 2002 : p. 13). Force aussi est de souligner que c'est l'ensemble de ces orientations qui a, partiellement, contribué au développement de la postmodernité, ensemble de transformations sociétales contemporaines.

Le territoire face à l'idéologie ou le changement du paradigme

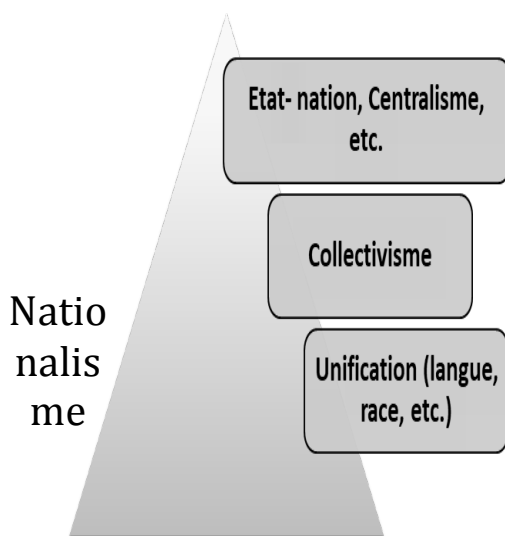
Il y a déjà quelques décennies, l'Etat-nation était le maître-mot quand il s'agissait de l'organisation et du développement territoriaux. La majorité des sociétés vivaient - et quelques unes vivent encore - dans des régimes centralisés et centralisateurs. Or, il est des spécificités majeures en rapport avec l'éthique territoriale induisant des valeurs et des comportements politiques et sociaux qui vont à l'encontre du développement local. Qu'en est-il donc du changement sociologique que connaissent les sociétés locales au travers du monde entier ?

D'une part, dès les années 1970, le territoire a fait partie des préoccupations socio-anthropologiques dominantes (Ansart, Desrosières, Thévenot, Latour, etc.). Il va de soi que le développement, dans toutes ses formes, n'est qu'une des formes du changement social et ne peut être appréhendé isolément. En plus, tout changement passe par des codes. Nous empruntons ici la notion de code à R. Barthes en sémiologie quand il a écrit : « Ce qu'on appelle un code, [...] un paradigme, qu'il faille à tout prix reconstituer. Le code est une perspective de citations, un mirage de structures ; on ne connaît de lui que des

départs et des retours ; les unités qui en sont issues (celles que l'on inventorie) sont elles-mêmes, des sorties [...] ; elles sont autant d'éclats de ce quelque chose qui a toujours été déjà lu, vu, fait, vécu : le code est ce sillon de ce déjà » (Barthes, 1970 : p.27). Ces codes ne sont plus des points de départ, mais des points d'arrivée – transitoires, ouverts sur d'autres débouchés – de l'interprétation (Eco & Pezzini, 1982).

Au Maroc, aujourd'hui, si nous mettons les lunettes de la sociologie pragmatique, nous allons nous percevoir qu'il est question de deux tendances politico-managériales idéologiques : l'une nationaliste et l'autre libéraliste.

Développement territorial et double discours idéologique



Les idéologies libéralistes et nationalistes co-administrent le politique, et donc le territorial au Maroc. Toutes les deux œuvrent pour et dans le sens du développement territorial et prétendent la rationalité. Paradoxe ! Elles paraissent comme si elles étaient utiles ! Chacune des deux idéologies, options, prônent des avantages et des privilèges. Or,

ces deux paradigmes, en contradiction, coexistent territorialement, se rejoignent en un modèle préconstitué de développement venu d'en haut, et donc contribuent à :

- Reporter la crise : cette dernière est toujours de fait et se vit concrètement au niveau de l'urbanisation, la pauvreté, la migration, la culture, l'économie, etc. Beaucoup de transformations ont affecté les sociétés contemporaines, en l'occurrence les nôtres. Depuis plus de deux décennies, des facteurs dominants de la modernité, du moins de ses tendances centrales et plus précisément de l'assise que constituaient le progrès, le développement et les dynamiques sociales, sous leurs divers aspects témoignent, en cette fin de siècle, que le cheminement vers le Bonheur s'essouffle. Selon Bouvier, Une accumulation de nuages plombe l'horizon. La dualisation du corps social, la brisure des solidarités organiques, la montée non seulement du chômage mais également de l'exclusion – y compris territoriale - concourent au scepticisme ambiant. Cette situation de crise n'est pas nouvelle, du moins pour ce qui touche les conditions économiques et leurs effets sur les modes de vie. Des cohortes de chômeurs ont marqué les années trente en Europe et aux États-Unis. Plus encore les barbaries guerrières, par deux fois, mais à un niveau de radicalité extrême avec le nazisme, laissèrent des traces indélébiles (Bouvier, 1997). En ceci, nous dirions que reporter la crise, c'est la reproduire aussi.

- Semer le populisme et manipuler les consciences : on donne l'impression aux citoyens comme si le désordre idéologique vécu était justifié, voire légitime. On inculque à l'école et au travers de l'information des contenus de valeurs erronés puisque trop théoriques et loin des réalités locales. Lesdites valeurs manquent d'essence territoriale. Trop universalistes, ou même exagérément universalisées, elles ont perdu le sens territorialisé et territorialisant ; en fait, celui-ci permettrait la bonne socialisation démocratique.

- déranger les sociétés locales par celles dites centralisées sous prétexte qu'elles sont dites nationales : il s'agit d'instaurer une justice territoriale, une obligation d'ailleurs et non un choix. La société est plurielle de fait, elle devra l'être aussi de droit. Les

populations, les communautés et les sociétés locales souffrent de ce que les écologistes et les anthropologues appellent le 'grand dérangement' territorial. Là ! le principe de la personnalité est imposé, celui de la territorialité est rejeté.

Le territoire à la quête de la sociologie pragmatique

S'il y a appel à la sociologie pragmatique, et si nous répondons par l'affirmative à la question posée auparavant : 'peut-on « greffer » cette sociologie au contexte marocain, notamment dans l'effort de comprendre les « sociétés locales » au prisme du processus de la mondialisation ?', c'est pour la simple raison que ladite sociologie repose sur des principes et fondements pratiques et "situationnistes". Nous désignons par "situationnisme" le courant qui devrait se reposer sur le retour à la situation vécue. Il diffère du concept du 'situationnisme'. Bien que ces deux notions aient le même étymon: situation, du latin situs, lieu, emplacement, ils n'ont pas la même évolution étymologique. Or, d'un côté, le situationnisme désigne un mouvement contestataire philosophique, esthétique et politique incarné par l'Internationale situationniste, "plate-forme collective", fondée par huit artistes en 1957, lors de la conférence de Cosio d'Arroscia. Par contre et d'un autre côté, le situationnisme serait la tendance utilitariste, voire pragmatique, puisant son essence dans une situation donnée.

Si, de son côté, E. Durkheim a fait appel aux représentations collectives en insistant sur le concept de reproduction sociale pour expliquer le phénomène social et R. Boudon a opté pour l'individualisme méthodologique selon le principe d'analyser la réalité sociale en expliquant les phénomènes sociaux comme la résultante d'un ensemble de croyances et de comportements individuels, et a donné priorité aux représentations individuelles inspirées des théories de J. Piaget la socio-anthropologie serait une sorte de pont servant à lier l'individuel et le collectif, le psychologique et le culturel en montrant que l'individu n'est ni un acteur social comme le défend Michel Crozier et d'autres adeptes de l'analyse stratégique ; et non un agent agi comme le prend P. Bourdieu, il est à notre sens un

produit de son environnement dans lequel il est acteur et agent, rationnel et irrationnel, logique et illogique, à la fois. Nous dirions que l'individu est un être "situationniste" (Aït Lhou, 2012). Ces éléments fondateurs de l'imaginaire éthique local se représentent et se synthétisent dans l'individualité, la singularité, la subjectivité, etc., par opposition à la collectivité, la généralité, l'objectivité, etc.

De leur côté, Boltanski et Thévenot avançaient l'hypothèse selon laquelle les gens ordinaires partagent références et ressources circonstancielle et sont capables de construire et de déconstruire par leurs pratiques et discours les qualifications des situations dans lesquelles ils agissent. Ces auteurs recherchent à « identifier des registres d'action différents, selon que la prise en compte d'un autre, ou d'autres personnes, pèse plus ou moins sur le déroulement de l'action et le jugement sur son accomplissement » (Thévenot et al., 1990 : p.40).

Qu'est ce qui est critiqué au Maroc, aujourd'hui, au niveau du développement ?

D'abord, au niveau philosophique et conceptuel, le législateur continue à semer les conséquences et les résultats d'une gestion classique du "réel". Or, il y a plutôt "la réalité" sociale à saisir, appréhender, apprendre et comprendre. Celle-ci est fortement liée à la praxis. Contrairement au réel, l'individu a la possibilité d'accéder à ladite réalité en tant que connaissance. Elle est conçue comme un ensemble de systèmes superposés, relativement ouvert au changement de plus en plus qu'on s'approche de tout ce qui est social et humain.

Ensuite, au niveau éthique, il y a la question des contenus des valeurs tels qu'ils devraient être conçus et non tels qu'ils sont réellement. Tout individu a sa réalité des choses, en ces temps postmodernes (dits aussi modernes avancés), il est différents niveaux de ladite réalité. La théorie de la complexité justifie ces propos et se pose la question avec nous : y a-t-il nécessité d'appeler à la sociologie pragmatique ? Ajouter à ceci l'apport des technologies de l'information et de la communication, qui, obligent à

concevoir et à percevoir l'ensemble des valeurs, en l'occurrence celles liées aux territoires et aux populations locales, sous d'autres yeux.

Enfin, au niveau politique et idéologique, la participation des populations demeure en doute quant à son degré et sa nature. Elle est souvent négociée selon les obligations et les exigences des bailleurs de fonds. En prônant une régionalisation avancée, l'Etat cherche à légitimer le pouvoir tant remis en question quant à la demande accrue de la participation des populations et du renouvellement du contrat social dont le développement local est corollaire. D'ailleurs, pas moins de 14 articles de la nouvelle Constitution marocaine de 2011 contiennent une référence explicite à la participation citoyenne. (...) Au-delà des perspectives de la démocratie représentative et de la participation aux élections locales et régionales, il est question d'inventer une véritable gouvernance participative locale (GPL, pour reprendre un sigle utilisé par la GIZ, l'agence allemande de coopération internationale), c'est-à-dire, de renouveler les modes d'implication citoyenne dans la gestion des affaires publiques. Ce nouveau paradigme de la bonne gouvernance est également mobilisé par les bailleurs de fonds internationaux comme un trait majeur des réformes à mettre en œuvre par les pays récipiendaires. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale ont financé des programmes nationaux visant à promouvoir l'approche participative au niveau local (Goehrs, 2017).

Selon Manuel Goehrs (2017), « la participation citoyenne est avancée comme réponse à la crise de légitimité du pouvoir qui transforme les rapports entre l'État et la société civile » (Blondiaux, 2008). « [...] Au Maroc, elle concentre une part importante des revendications des populations engagées pour un renouvellement du contrat social. Avant comme après les révoltes de 2011, elle est invoquée par les autorités gouvernementales dans le cadre du redéploiement de la puissance de l'État » (Hibou, 1998). Ainsi, la territorialité appelle son inscription dans le nouveau paradigme ayant tendance à s'appropriier la proximité, la localité et la spécificité.

Nous nous rendons compte donc que la sociologie pragmatique repose sur des principes de la symétrie : la singularité au lieu de la généralité, l'individualité au lieu de la collectivité et enfin, la subjectivité au lieu de l'objectivité. Toutes ces valeurs constituent l'essence dudit esprit local et pragmatique, mais, faudrait-il qu'il soit reconnu consciemment.

En guise de conclusion, les acteurs de toute société locale disposeraient alors de capacités critiques de leurs "réalités" et de leurs "sociétés". Et, pour apporter quelques éléments de réponse à la question sur ce qui est critiquable au Maroc aujourd'hui au niveau du développement, nous dirions que le développement est conçu loin de l'action, de l'efficacité/efficience et la proximité, loin de toute définition dans le temps, loin de la territorialité, loin de l'identité locale.

Au niveau de l'approche, en sociologie de développement au Maroc, il n'est plus question de planification mais plutôt de programmation. La territorialité comme principe a remplacé celui de la personnalité. La décision est désormais prise du bas vers le haut et non le contraire comme c'était le cas dans les politiques centralisatrices et "jacobinistes".

Les notions mêmes de stratégie, de modélisation, etc., sont invitées à être repensées, puisqu'il est de l'ordre, aujourd'hui, de beaucoup d'éléments qui tiennent à l'incertitude au lieu de la certitude, à l'utile au lieu du rationnel, au pratique au lieu du théorique, à l'opérationnel au lieu du stratégique, au principe de la territorialité au lieu de celui de la personnalité, à l'horizontal/local au lieu du vertical/central, etc.

Il ne serait pas sans importance de souligner à la fin de cette analyse que toute société locale donne, ou devrait donner, sa propre signification à l'éthique de développement. D'où notre insistance que la pragmatique exige le passage de la sociologie critique à la sociologie de la critique, en l'occurrence, la critique de l'éthique territoriale.

Références bibliographiques

- Aït Lhou Driss (2012). *Imaginaire touristique local face aux enjeux de l'altérité (éléments pour une socio-anthropologie critique du tourisme culturel chez les acteurs du tourisme dans la médina de Marrakech)*, thèse de doctorat national, FLSH Cadi Ayyad – Marrakech
- Appadurai Arjun (2005). *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, Petite Bibliothèque Payot, Paris
- Awono Richard (2015). « *La communication territoriale : constructions d'un champ* », *Communiquer*, 15 | 2015, mis en ligne le 17 octobre 2015, consulté le 31 juillet 2017. URL : <http://communiquer.revues.org/1686> ; DOI : 10.4000/communiquer.1686.
- Balandier Georges, (1985). *Le Détour. Pouvoir et modernité*, Fayard, Paris
- Barthes R. (1970), *S/Z*, Coll. Tel Quel, Paris
- Baudrillard Jean, (1968), *Le système des objets*, Gallimard, Paris
- Beck Ulrich (2001). *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier
- Bertacchini Yann., Lebreton M., (2002). *Acteurs locaux, Réseaux et Territoire : représentation du potentiel d'action local*, 70^e Congrès de l'AcFas, Québec, Canada
- Bonny Yves (2002). Cf. *Introduction à l'ouvrage L'oubli de la société, Michel Freitag ou la sociologie dans le monde*, coll. *Le sens social*, PUR Rennes
- Bouvier Pierre, « *L'objet de la socio-anthropologie : crise, déstructuration, recomposition, perdurance* », *Socio-anthropologie*, 1 | 1997, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 31 juillet 2017. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/27> ; DOI : 10.4000/socio-anthropologie.27
- Deffontaines Jean-Pierre et Prod'homme Jean-Pierre (dir.) (2001). *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie*, Éd. De l'Aube

- Goehrs Manuel (2017). « Budgets participatifs : S'appropriier la dialectique de la gouvernance participative locale », *L'Année du Maghreb*, 16 | 2017, mis en ligne le 10 juillet 2017, consulté le 25 juillet 2017. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/3061> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.3061
- Goffman Erving., (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*, Les Editions de Minuit, Paris
- Gumuchian H., (1991). *Représentations et aménagement du territoire*, Ed Anthropos, Paris
- Jimenez Manuel, (1997). *La psychologie de la perception*, Ed Flammarion, France
- Marié Michel (2004). « Penser le local comme lieu de l'universel », *Ethnologie française*, (Vol.34), p. 157-160. DOI : 10.3917. URL : <http://www.cairo.info/revue-ethnologie-francaise-2004-page157.htm>
- Nachi M., (2006). *Introduction à la sociologie pragmatique : vers un nouveau « style » sociologique*, Armand Colin, Paris
- Thévenot, L., « L'action qui convient », in PHARO P., et QUERE L., (1990). (Eds.), *Les formes de l'action*, Paris : Ed. EHESS
- Vakaloulis Michel (1994). « Modernité avancée et modernisation « post»-moderne, Notes théoriques d'une recherche », *L'Homme et la Société*, n°113, Juillet/Septembre

La réceptivité de la sociologie pragmatique en Algérie

Étude de cas

Miloud TOUAHRI

Université de Tlemcen, Algérie

Les spécialistes des sciences sociales ont fait de la marche de leur discipline une préoccupation récente. Les sociologues nous invitent à travers la réflexivité sociologique à revenir sur les contingences, qui ont contribué à l'émergence de leur discipline, à ses développements et dont elle ne peut se détacher. C'est là le respect d'une règle de la discipline, qui leur recommande de faire une de leurs préoccupations, la marche de leur discipline, la sociologie des conditions de leur pratique de sociologues.

En ce sens, l'approche pragmatique, « cette façon de pratiquer la sociologie, ce « style » et les méthodes qui en dérivent renvoient à une conception particulière de l'entreprise sociologique » (Nachi, 2006 : 11) nous permet de prendre pour objet la sociologie en tant qu'activité scientifique entrain de se faire.

Dans son ouvrage introduction à la sociologie pragmatique, M. Nachi considère que c'est finalement une vaine quête que de chercher le consensus au sujet de l'identité de la sociologie, faisant l'hypothèse qu'un examen attentif de certains travaux marquants des 30 dernières années pourrait révéler une autre configuration annonciatrice de ce qu'il suggère d'appeler un « nouveau style sociologique. »

Dans la limite de nos lectures, hormis quelques textes, nous n'avons pu établir une recension des travaux de chercheurs arabes se réclamant de la sociologie pragmatique ce

qui nous laisse penser que son introduction reste à faire. C'est là le but de quelques travaux que nous avons réalisés où nous essayons d'investir deux couples conceptuels.

L'actant est un concept emprunté à la linguistique pragmatique (modèle actantiel de Greimas). L'ensemble des actants concourent dans une situation.

En effet, nous montrerons comment avons-nous usé du couple conceptuel actant /situation dans notre approche de la pratique de la sociologie en Algérie, où nous avons identifié les actants de cette pratique en tant que situation, où nous retrouvons des personnes, des institutions, des objets, des outils et des théories. L'ambition de cette ethnographie de la sociologie était de rendre compte de l'activité «sociologique» telle qu'elle se fait en acte.

Compromis et justification constituent le deuxième couple conceptuel que nous avons investi pour rendre compte du vivre ensemble dans les quartiers de l'habitat informel dont les habitants sont des acteurs à part entière d'un urbanisme non planifié qui se réalise au gré des développements, des contraintes et des ajouts successifs. Ils mobilisent des compétences, puisant dans des registres de justification afin de conclure des compromis dans des situations où se déploient leurs actions dans les conflits de voisinage. D'autre part, ces quartiers sont objet de mobilisations qui s'y inscrivent pour négocier, de par leur composition sociale, leur rapport conflictuel à l'Etat qui est un acteur majeur de la gestion des villes, cherchant lui aussi le compromis. Nous montrerons comment ce couple conceptuel nous permet de comprendre comment se font et se défont les conflits entre riverains et entre les habitants et l'État.

Actant et situation

Notre premier travail s'intitule : La sociologie en Algérie, approche pragmatique, présenté à l'occasion du colloque : Penser la sociologie comme science et comme engagement social : repérages épistémologiques dont L'objet est d'approcher la pratique sociologique en Algérie dans une perspective pragmatique, ceci pour dire que cette

pratique devient objet de sociologie, où doivent être mises à jour les contraintes du champ des sciences sociales, des rapports avec l'Etat et avec la société, des profils intellectuels et sociaux des sociologues eux-mêmes. Après un exposé succinct à propos de la sociologie pragmatique en mettant l'accent sur deux concepts que sont l'actant et la situation, nous montrerons comment nous les avons investis pour approcher la situation de la sociologie dans l'Algérie post colonial

Qu'est ce que L'analyse pragmatique

Dans son ouvrage introduction à la sociologie pragmatique, Mohamed Nachi pose qu'un examen attentif de certains travaux marquants des 30 dernières années pourrait révéler une autre configuration annonciatrice de ce qu'il suggère d'appeler un « nouveau style sociologique » (Nachi, 2006 : 18).

Pour M. Nachi, ce style sociologique s'est affirmé vers le début des années 80, « années pendant lesquelles les courants, qui dominaient jusqu'alors le champ de la sociologie, ont été supplantés par ce qu'il est convenu d'appeler les nouvelles sociologies (Corcuff, 1995), dont fait partie la sociologie pragmatique. La publication en 1979, par Bruno Latour et Steve Woolgar de leur ouvrage Laboratory Life, qui se présente comme une ethnographie de laboratoire, signe l'acte de naissance de ce courant. Son ambition est de cerner l'activité scientifique des chercheurs telle qu'elle se fait, en acte, à partir d'une description très fine du travail scientifique et des relations et interactions entre les chercheurs. En 1982, Michel Callon et Bruno Latour publient dans la collection Pandore « une anthropologie des textes d'auteurs britanniques se réclamant du programme fort de David Bloor, l'anthropologie des sciences se présente comme une critique sociologique de l'épistémologie classique et a la prétention de redéfinir le projet général de la sociologie dans le sillage de l'ethnométhodologie » où il s'agit de soumettre l'enquête ethnographique tous les producteurs de savoir » quel qu'ils soient (Corcuff, 1995 : 19). C'est un programme qui voit dans les productions scientifiques « des effets devant être expliqués uniquement par des causes qui se situent dans la société... » (Vinck, 1995 : 105).

Les concepts employés dans l'analyse pragmatique sont multiples. Pour les besoins de notre premier travail, nous en avons retenus un couple. Ce sont les concepts d'actant et de situation.

Plusieurs actants participent dans la situation actuelle de la sociologie. Toutefois dans l'impossibilité de les aborder tous, nous en avons privilégié deux dont les effets sont très importants sur les sciences sociales en général et la sociologie en particulier. Il s'agit de l'Etat, en tant que sujet, à travers réforme de l'enseignement supérieur et de son pendant l'arabisation des sciences sociales, ainsi que de la demande sociale.

L'actant est un concept emprunté à la linguistique pragmatique (modèle actantiel de Greimas). L'ensemble des actants concourent dans une situation, dont la définition est celle que propose Boltanski : « pauvre en groupes, en individus, ou en personnage, cet ouvrage regorge en revanche d'une multitude d'êtres qui, tantôt êtres humains tantôt choses, n'apparaissent jamais sans que soit qualifiés en même temps l'état dans lequel ils interviennent. C'est la relation entre ces états-personnes et ces états-choses, qui est constitutive de ce que nous appellerons plus loin une situation » (Boltanski, 1991 : 11).

Boltanski et Thévenot utilisent le terme actant pour minimiser l'usage du terme agent, voire celui d'acteur car il est pour eux plus neutre, ce qui leur permet d'articuler les dimensions subjective et objective du social, et de ne pas recourir à des catégories sociologiques préconstruites.

B. Latour utilise « les termes « acteur », « agent » ou « actant » sans aucun préjugé sur ce qu'ils peuvent être, ou encore sur les différentes propriétés dont ils peuvent jouir. Bien au-delà du « personnage » ou du « rôle », leur caractéristique essentielle est d'être des entités autonomes. Ils peuvent être n'importe quoi : un individu, un collectif » (Boltanski, 1991 : 22-23).

Ainsi, différent de l'acteur, l'actant peut être une personne comme il peut être une personne comme il peut être un dieu, un animal, un objet, une machine, un texte ou une règle, qui remplit un rôle dans une interaction ou un échange quelconque.

On trouve, chez Boltanski, un usage semblable du terme actant, à commencer par son étude sur la dénonciation publique (Boltanski, 1990 : 21), où il propose de considérer la dénonciation comme un système actantiel, c'est-à-dire un ensemble d'actants disposant de caractéristiques spécifiques, se présentant selon des modalités différentes et entretenant des relations évidentes entre eux. Le recours à ce terme se révèle central dans la mesure où il « présente l'intérêt de désigner des êtres, qu'il s'agisse de personnes individuelles, de personnes collectives constituées ou en voie de constitution.

B. Latour utilise « les termes « acteur », « agent » ou « actant » sans aucun préjugé sur ce qu'ils peuvent être, ou encore sur les différentes propriétés dont ils peuvent jouir. Bien au-delà du « personnage » ou du « rôle », leur caractéristique essentielle est d'être des entités autonomes. Ils peuvent être n'importe quoi : un individu, un collectif (« la foule »), une représentation figurative (anthropomorphique ou zoomorphique) ou non figurative (« le destin ») » (Nachi, 2006 : 51). Ainsi, différent de l'acteur, l'actant peut être une personne comme il peut être un dieu, un animal, un objet, une machine, un texte ou une règle remplissant un rôle dans une interaction ou un échange quelconque.

En introduisant le concept d'actant, non seulement on n'exclut plus ces figures du collectif mais on en fait des entités à part entière. Par ce recours au concept d'actant, on évite de surcroît d'assigner aux acteurs des rôles, statuts ou fonctions tout comme on refuse de les inscrire dans une position sociale, une structure de classe ou une quelconque hiérarchie sociale. (Nachi, 2006)

La sociologie en Algérie : approche pragmatique

Nous ne pouvons ici introduire le débat autour du schéma actantiel de Greimas, nous nous contenterons de deux rôles qui sont le sujet, et l'opposant qui sont respectivement le rôle que joue l'Etat à travers ses politiques, universitaire, culturelle, culturelle... et la demande sociale.

État et sociologie

Par le truchement du nouvel Etat national, l'indépendance du pays constituera une étape privilégiée jusqu'à la fin des années 70. Les effectifs d'enseignant-chercheurs et d'étudiants augmentent et de nouvelles institutions de recherche voient le jour. Les discours sur les modes de production, les formations sociales, le développement constituaient l'essentiel des contenus que nourrissaient en grande partie Althusser. (Chentouf, 2006 : 6). Mais à partir des années 80 ce sont les universitaires qui initieront la réflexion. On peut y retenir surtout la suspicion l'égard de la sociologie qui ne sauve son étant qu'en acceptant d'être mise « au service du développement » et en se convertissant en une sociologie de l'émancipation postcoloniale. (Lardjane, 2008 : 93).

La réforme de l'enseignement supérieur de 1971 s'annonce, pour les sciences sociales, sous le signe de la rupture avec l'académisme qui aurait prévalu jusque-là. S'ensuit alors une modification des programmes et des objectifs, mais priorité est donnée pour les sciences et les techniques alors que la finalité des sciences sociales est l'édification de la Nation et de révolutionner les attitudes et les pratiques.

Chaque groupe de disciplines est défini, où les thèmes dominants sont « la désaliénation » culturelle et scientifique, l'adéquation de la formation aux « besoins du pays », la priorité aux programmes mettant en valeur de la « culture nationale ». (Marouf, 2011 : 279-280). Par conséquent, « les matières à orientation, contaminées par l'idéologie colonialiste (histoire, ethnologie) seront décolonisées, par l'abolition des matières qui surchargent les programmes et tous les archaïsmes (histoire de la philosophie notamment) au profit des questions d'actualité. » (Marouf, 2011 : 283). S'ensuit alors un émiettement de contenu sociologique au profit de matières « annexes » prépondérantes en volume horaire.

Au niveau de la recherche, le savoir sociologique est synthétisé par atrophie. A cela s'ajoute la tendance à l'économisme qui comblera le vide sociologique: « Parce que c'est une démarche non critique. En plus, elle s'inscrit dans la rationalité économique

ambiante... Enfin, parce que l'économiste domine l'orientation générale de la politique de la recherche en sciences sociales. » (Narouf, 2011)

Toujours à travers l'Etat, la politique de la recherche se matérialisera par la création de centres de recherche, pour fournir à la recherche universitaire des ressources humaines et de l'orienter en fonction du développement. La recherche y est définie comme une sorte de « tacheronnage » à la commande.

Il est à noter que la quasi-totalité des recherches est faite pour le compte de l'administration et des institutions internationales, et qu'elle est massivement située dans les Universités. (Chentouf, 2006 : 17).

Dans sa quête, l'Etat utilisera un adjuvant, l'arabisation qui façonnera la sociologie. Elle a été l'aboutissement d'un processus qui s'enracine dans l'histoire du mouvement national de la seconde moitié du 20^e siècle.

L'Algérie a vécu à partir de ce moment, sous l'emprise d'un complexe idéologique formé par l'unité concurrentielle du salafisme religieux et du technocratisme scientiste. Le champ intellectuel qui en est issu a été structuré par cette unité concurrentielle instituant des espaces binaires: positivité/sacré; modernité/tradition; francophonie/arabophonie, etc. C'est là une division du savoir reposant sur une division sociologique entre deux catégories d'intellectuels spécialisées chacune dans un registre.

Selon Lardjane, le courant « réformisme » s'est reproduit par le biais de l'arabisation, s'étendant grâce au compromis entre groupes sociaux et politiques mais aussi entre conceptions et références idéologiques différentes et groupes d'intellectuels concurrents, pour exercer ensuite une influence prépondérante sur la culture et sur le système d'enseignement national massifié et largement populaire (Lardjane, 2008 : 114-117)

La mutation des enseignements universitaires de la langue française à la langue arabe, conjuguée aux effets déstructurant d'une massification des effectifs étudiants, s'est en effet accompagnée d'une forte et générale régression des capacités d'accès chez les nouveaux étudiants, aux sources vivantes du savoir académique. (El Kenz, 2008 : 96-

97), limitant l'accès aux classiques ainsi qu'aux nouveautés de la recherche sociologique mondiale, ne laissant que l'accès à de très rares travaux en arabe ou à de tout aussi rares traductions, souvent qualifiées de médiocres.

De cette situation conjuguée à l'influence de divers facteurs, le rapport pédagogique étudiants/enseignants se dégrade, s'orientant vers le modèle scholastique basé sur la mémoire, la compilation et la rupture entre la pensée et la pratique.

A partir de 1980, les sociologues ont pu exposer leurs études et conception dans articles de presse, articles de revues, colloques... mais dans un climat idéologico-politique relativement hostile, où l'on transfère sur le champ médiatico-culturel un conflit politico-économique entre ouverture (infitah) et authenticité (açala) dénonçant « l'invasion culturelle »

Dans ce contexte particulier, la religion à travers l'islamisation de la sociologie imprégnera sa marque. Se considérant comme explication du monde et aussi comme système d'action, elle pose, à la sociologie, particulièrement, un problème de validation de sa démarche et de son objet dans une société où le religieux ne participe pas seulement au commerce du sacré, mais plus largement aussi à la gestion de la cité.

Les références au passé scientifique brillant de la civilisation arabo-islamique restent fortes, à tel point qu'on parle même d'une « science islamique » que l'on présente à la fois comme une reprise de l'héritage ancien et comme un défi à la civilisation occidentale. C'est donc dans la voie d'un compromis entre la science européenne moderne et le savoir arabe médiéval que la sociologie est pratiquée. (Lardjane, 2008 : 110), privilégiaient la méthode, au dépend de l'aspect philosophique des sciences sociales, dans un effort d'adaptation des concepts, des méthodes, de définition de nouveaux objets, de fixer des finalités à la sociologie, créer des sciences sociales « arabes », ou « islamiques », tout en restant sur le terrain d'une positivité étroite.

Sociologie et demande sociale

Si l'État a été le promoteur d'une certaine sociologie, nous pouvons dire que la demande sociale lui a été l'opposant principal.

La recherche est tributaire des aléas du politique et des conditions d'accès. En marge des contingences matérielles et institutionnelles qui conditionnent son déroulement, il y a lieu de souligner ce qui fait sens à un moment donné, et qu'on désigne par la formule de « demande sociale ».

La sociologie relayera donc dans sa pratique les grandes orientations de l'Etat par le choix de ses objets d'étude et de cursus d'enseignement à l'université. Jusqu'au tournant des années 90, l'écrasante majorité des sujets de thèses et mémoires portent sur les réformes agraires, la gestion socialiste des entreprises... qui tout en rejetant l'histoire coloniale, accepte le positivisme comme allant de soi. Cette allure techno-scientiste se maintiendra tout au long de la courte période développementiste. La notion de développement traverse alors toutes les disciplines des sciences sociales » (Lardjane, 2008 : p. 60). En outre, ont été reprises des analyses marxistes que la décolonisation a permis d'exhumer.

Le privilège dont a bénéficié la sociologie n'a pas été sans contrepartie, « Il était en effet demandé aux sociologues de quantifier les changements sociaux et de dresser des bilans des transformations de la société depuis l'indépendance » (Addi Lahouari, 2012 : 181).

Les changements économiques du milieu des années 80, ont modifié la hiérarchie des thèmes et des objets, c'est alors qu'émerge un intérêt grandissant pour les conditions concrètes de vie des différents groupes sociaux. Désormais la société civile, les formes de religiosité, les conditions de vie dans les villes et les périphéries seront des objets d'étude privilégiés.

Jusqu'à la crise de la fin des années 80, l'assujettissement des universitaires par le pouvoir politique était de règle. Derrière une demande pointait une mise au service du discours et de l'action du pouvoir politique.

L'ouverture démocratique (fin des années 80) avec la reconnaissance de la conflictualité des intérêts socio-économiques et du marché auguraient, pour les sociologues, l'émergence d'une forte demande sociale de la part de nouveaux acteurs, qui leur permettrait de s'affranchir de la demande publique. Hélas cet espoir fut déçu et nous savons comment, dès le début des années 90, les choses ont malheureusement évolué au plan général. Par contre, un facteur inédit est intervenu: la demande émanant des organismes internationaux, attrayante mais les finalités paraissent éloignées des préoccupations académiques, que caractérise un méthodologisme abstrait. » (Lardjane, 2008 : 103)

Parmi les sociologues, EL Kenz distingue quatre types qui se côtoient selon les combinaisons les plus variées: le militant, l'académique, le pragmatique, le consultant, constituent une palette de postures sociocognitives révélatrices. Mais de cette situation linguistique, a émergé un nouveau profil de sociologue engagé, très différent du précédent. Alors que la gauche marxisante des premières décennies venait principalement des classes moyennes et parfois même de la bourgeoisie, les nouveaux engagés, militants étudiants ou enseignants sont dans leur majorité d'origine populaire, ou de la petite bourgeoisie déclassée par la régression économique. Ils s'orientent vers l'islamisme, à la fois comme posture cognitive mais aussi comme militance politique. La sociologie redevient une discipline subversive. (El Kenz, 1989 : 60-64)

Compromis et justification

Notre deuxième travail s'intitule « Espace et conflits, règles et compromis ». Outre les notions d'actant et de situation dont nous avons exposé l'usage que nous faisons à propos de la sociologie en Algérie, d'autres concepts sont investis dans l'étude de terrains divers. Le compromis, la compétence, la justification, l'épreuve sont des concepts que nous avons investis dans l'approche du vivre ensemble dans les quartiers dits informels ou

irréguliers. Quoique l'étude concerne les pays maghrébins, notre terrain est un quartier informel de la périphérie de Tlemcen.

Nous posons que les habitants des quartiers informels sont des acteurs à part entière d'un urbanisme non planifié se réalisant au gré des développements, des contraintes et des ajouts successifs. Ils mobilisent des compétences, non seulement pour construire, mais aussi pour développer des justifications afin de conclure des compromis dans des situations où se déploient leurs actions dans les conflits de voisinage. D'autre part, ces quartiers sont objet de mobilisations qui s'y inscrivent pour négocier, leur rapport conflictuel à l'Etat qui reste l'acteur majeur de l'aménagement et de la gestion des villes, cherchant lui aussi le compromis. A partir d'un (quartier de Lemdig) nous essayons de montrer comment se font les conflits entre riverains et entre les habitants et l'État, et comment se défont-ils à travers le compromis.

Dans les villes maghrébines les périphéries occupent la majeure partie des surfaces construites. Les populations qui y résident, socialement diverses, y fabriquent, en les composant ou les recomposant, une (ou des) urbanité(s) originales (Signoles, 2014 : 15).

Deux actants se confrontent donc, les acteurs institutionnels ... et tous ceux qui y vivent et la pratiquent. Cette qualité d'acteurs attribuée aux citoyens ordinaires résulte de ce qu'ils disposent eux aussi de compétences et de savoirs, autant d'arts de faire contribuant à façonner, modeler requalifier l'espace urbain (Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2000) : une position proche de celle qu'Henri Lefebvre (2000) formule à travers la notion d'« épreuve de l'espace » où se confrontent les pratiques du politique et celles des groupes sociaux.

L'État reste un acteur majeur de la gestion des villes, en raison des enjeux qu'elles représentent sur les plans social, économique, et politique (Signoles et al, 1999). Aussi les quartiers informels font-ils partie de ces enjeux, par le biais d'interventions diverses, un moyen de régulation de la société sous couvert d'action urbanistique.

Nous posons aussi que les habitants mettent en œuvre des compétences lorsqu'ils développent des justifications pour conclure des accords, nous nous y intéressons dans des situations où se déploient leurs actions dans les conflits, entre eux, ainsi qu'avec l'institution qui rationalise l'espace. Ces quartiers sont objet de mobilisations, qui s'y inscrivent, pour négocier leur rapport à l'État. Support, mobile et enjeu, ils participent pleinement de la dynamique constitutive des mobilisations, autant qu'ils se constituent à travers elles.

Lemdig est le terrain par lequel nous mettons en exergue quelques réalités de l'habitat informel, un quartier vivant sur des règles informelles, donc sur des ajustements dont l'observation est particulièrement difficile car elle s'inscrit dans la durée. Cet ethno-urbanisme permet-il de saisir cette invisibilité des règles de l'organisation sociale.

Les quartiers informels revêtent plusieurs formes, de la plus précaire aux lotissements régularisés, «où se regroupent des populations diversifiées... en termes de profils socioprofessionnels des chefs de ménage [...] de génération [...] Les enfants ont bénéficié de l'effet de territorialisation, acquis des formations scolaires, voire universitaires...qui (les) amènent à s'impliquer dans le mouvement associatif» (Safar Zitoun, 2001 : 17-18). L'habitat informel, résultat d'une somme d'initiatives individuelles, est ... une filière de substitution, qui répond aux besoins des catégories sociales à bas revenus. Ainsi des douars sont devenus des «villages-quartiers» (Semmoud, 2009) construits sans permis. Malgré les opérations de relogement, les mécanismes de reproduction de ce type d'habitat s'auto-entretiennent, engendrant des formes de compétition entre les habitants et les pouvoirs publics autour des terrains convoités et à haute valeur foncière.

L'émergence d'un quartier informel s'effectue dans la durée ce qui rend ses évolutions difficilement constatables, nous faisons donc notre, le schéma de fondation que propose Corboz (cité par Legros, 2003) (pour la Tunisie) mais observable dans les villes maghrébines qui semble se dérouler en deux étapes. Cette épreuve de l'espace commence par la fondation par les lotisseurs clandestins et par les particuliers. Vient ensuite l'intervention de l'Etat, décomposable en deux temps : d'abord la satisfaction minimale

de la demande locale, stimulante de l'urbanisation; puis la refondation grâce aux opérations de réhabilitation. Enfin, les promoteurs immobiliers investissent les anciens quartiers informels (gentrification), alors que d'autres apparaissent plus loin dans la périphérie.

L'habitat informel élargit le champ des possibles pour les couches populaires et les classes moyennes en matière de mobilité résidentielle. Les compétences de ces actants de l'urbanisation informelle sont décrites par F. Navez-Bouchanine qui note que « les populations élaborent leurs propres stratégies, en tenant compte de la ville existante, du marché, des opérations entreprises par les pouvoirs publics dans le passé ainsi que les intentions futures [...] Les différents « sauts » dans l'espace qui constituent la trajectoire des habitants, les arrêts ou les attentes, les bricolages intermédiaires, les récupérations ou les réappropriations de projets publics ne se font pas au hasard ; ce sont des stratégies qui reposent sur une perspective préexistante et qui croisent, de manière très intime, les autres stratégies, familiales ou professionnelles » (Navez-Bouchanine, 1996 : 23-25).

L'autofinancement y est règle. Épargne et entraide iront à l'achat de l'assiette dans des endroits mal « famés », mais extensibles. A cela s'ajoute les économies faites sur les coûts de main-d'œuvre, la qualité et les dimensions de la bâtisse.

Des courtiers se sont spécialisés dans le tissage du fil qui guidera le nouveau arrivé dans son "nouveau monde". Ils disposent de relais et comptent sur des complicités. Les biens sont vendus selon la coutume de "la parole donnée", ou tout simplement "squattés".

Lemdig illustre bien la production d'un habitat échappant à la légalité, par des populations exclues des réseaux clientélistes qui dispensent les logements sociaux et les terrains à bâtir. Les réseaux de ruelles, les impasses et la distribution des parcelles suggèrent l'existence de règles ou de principes relativement stables. Le premier installé ouvre porte et fenêtres que tout le monde accepte, non sans concessions. Il doit laisser un recul en fonction de la configuration du terrain. Au final les terrasses ne sont pas attenantes les unes aux autres.

Les constructions témoignent d'un savoir faire assez élaboré pour les plus récentes. L'extension de la maison suit l'évolution du quartier, les moyens financiers de la famille et ses relations avec le voisinage, avec lequel il faut négocier. L'accès est la première difficulté que doit résoudre tout nouveau arrivé.

En définitive, les différences de parcellaire résultent des différents parcours résidentiels des occupants et des modes d'appropriation du sol, qui n'est pas sans créer des conflits. C'est ce que nous montrons à partir de récits autour des conflits qui surgissent dans le quartier.

Cette appropriation illégale et cette territorialisation engendrent des conflits de voisinage. Ceux dont nous avons eu connaissance mettent en évidence des règles auxquelles s'astreignent les habitants et sur lesquelles ils fondent des arrangements et compromis.

Nous empruntons à Nachi Mohamed la définition du compromis: « Les usages du terme compromis sont multiples et variés et il serait vain de tenter d'en faire une énumération exhaustive. [...] Ce qui est commun, c'est un processus qui s'instaure entre des partenaires cherchant à parvenir à un accord au prix de quelques accommodements, adaptations et concessions réciproques entre des intérêts divergents. Je propose de désigner ce premier type de compromis comme concept commun de compromis » (Nachi, 2010.)

En effet, les résidents observent une règle tacite pour marquer "un espace" à bâtir ou en vue des exhaussements futurs, consistant en la plantation de fondation ou l'érection d'une enceinte tout en laissant les attentes en rond de béton bien visibles; à ouvrir la porte sur le côté autre, de cette manière il marquera l'espace qui lui est contigu. C'est une règle qui interdit l'obstruction des voies d'accès que matérialise une prière, « Allah yana'al li yaktaa tariq wa laou bitaam » (qu'Allah maudisse celui qui entrave un passage même si c'est avec de la nourriture -couscous), lorsque certains essayent de le ronger. Enfin un arbre planté occupera les lieux et sera reconnu comme un marqueur d'espace.

Les constructions se faisant toujours plus nombreuses, la préemption sur le coté extensible du terrain est provisoire, toujours remise en cause si un élément de maçonnerie ne vient marquer définitivement une délimitation reconnue. L'intimité de l'espace domestique, la horma, doit être préservée. Le seuil de tolérance est atteint quand elle est violée, ne serait-ce que par un regard indiscret. Mais ce seuil est extensible et varie selon les personnes. « Le territoire de chacun peut être délimité par une démarcation imaginaire ou visible » (Petonnet, 1972)

Des alliances entre voisins contre d'autres se nouent pour se partager un espace libre profitant d'un événement qui remet en cause l'arrangement ... et ainsi de suite les querelles reprennent pour le moindre fait nouveau. Le nouveau arrivé doit avoir l'aval de tout l'entourage d'une enclave dont on n'a pu se départager.

Les services de sécurité se déplaçant sur les lieux, à l'occasion des différends qui surgissent, poussent implicitement les parties à chercher le compromis, évitant ainsi la justice, où (à défaut de documents d'urbanisme) elles seront toutes perdantes. Ne dit-on pas dans un proverbe fort connu que « errabah fi chraa khasser » (le vainqueur d'un procès est perdant).

S'il est difficile d'obtenir le compromis, les protagonistes peuvent toujours s'en remettre à la Djemââ. Pour Sahel, c'est un mode d'intermédiation présent dans les bidonvilles alors que les associations le sont dans les quartiers informels. Le terme se retrouve aujourd'hui dans les quartiers urbains où il désigne le groupe de personnes, qui initient et portent des actions d'intérêt collectif. Elle s'organise d'abord autour de la mosquée et à propos des questions qui s'y rapportent. Sa composition n'est pas toujours identique, tributaire de la nature du conflit et de la situation, aussi est-il fait appel à des personnes susceptibles d'influencer les protagonistes. Par conséquent la Djemââ peut être partiellement étrangère au quartier si les protagonistes sont issus du même clan.

La Djemââ arbitre les différends. Après avoir confronté les protagonistes et mettant l'accent sur les écarts de langage, et inconvenances de chacun, elle dicte les termes d'un

arrangement qui ne peut être rediscuté sous peine d'être taxé d'être homme sans parole, ce qui disculpera la personne (capital social). Mais aujourd'hui, me dit un habitant, « il n'y a plus de parole, le compromis est difficile à obtenir. Tous les prétextes sont bons pour raviver la discorde », parce que le quartier est devenu cosmopolite. » Mais le propre du compromis est d'être temporaire. En outre la djemaâ active les solidarités, mais ne se confond pas avec l'association de quartier.

Les quartiers informels font l'objet d'un intérêt de la part des institutions nationales (et internationales). Les interventions,, mettent l'accent sur la dimension sociale des opérations d'amélioration d'habitat mais sont déficitaires en « intermédiation sociale » (Navez-Bouchanine, 2002). Mais cet infléchissement en faveur de développement économique et social n'a pas remis en question les modes d'interventions dans les quartiers de l'informel. Zaki estime que « le social sert d'alibi ...pour faire passer en douceur des pratiques inchangées, relevant du volontarisme autoritaire de l'acteur public » (Zaki, 2007 : 308-311).

Derrière les considérations urbanistiques, les vraies motivations sont plutôt politiques, les populations sont considérées comme une menace potentielle pour l'ordre public. (Des espaces de subversion, notamment islamiste, dont on craint la récupération de l'électorat pauvre) Cet intérêt émergent des années 90 coïncidait avec les objectifs de l'État qui cherchait alors à reconquérir le terrain social, investi et encadré par des groupes travaillant hors et contre l'État (Safar Zitoun, 2009 : 171-190).

Instruments de communication politique, les interventions légitiment des pouvoirs en actualisant des répertoires de légitimité politique. Ainsi « démocratie participative, société civile, citoyenneté solidaire » pour le Maroc; « lutte contre la pauvreté, complémentarité habitat/développement » pour la Tunisie, et droits de l'homme de manière générale restent le référentiel principal des pouvoirs (voir. Interventions publiques in Territoires et politiques ... in Signoles, 1999 : 234-251). En Algérie, c'est dans la satisfaction des besoins fondamentaux (outil de redistribution) du citoyen que le pouvoir puise la légitimité. En outre ces interventions renforcent la visibilité de l'État

dans ces quartiers tout en actualisant les rituels politiques qu'incarnent les visites répétées de hauts responsables et leur « mise en spectacle ».

L'attitude des pouvoirs publics, pour qui le laisser faire tient lieu et place de politique urbaine à l'égard des quartiers informels est ambivalente. Rarement détruits, les quartiers informels sont tolérés. Mais cela n'empêche pas que, des destructions, entières ou partielles, sont entreprises. Zaki ne voit pas dans la tolérance une « reconnaissance» (Zaki, 2007 : 310), mais un fait qui se décline au conditionnel et peut prendre fin à tout moment.

L'évacuation des résidents peut s'accompagner de l'usage de la force; les délogés sont recasés dans les périphéries lointaines, s'apparentant souvent à de nouvelles marges urbaines (voir. Lakdjaa, 2014 ; Souiah, 2008). A Lemdig, la résistance à la force publique se fait par le biais des femmes et des enfants en restant cloîtrées à l'intérieur des maisons,, ce qui n'est pas sans poser maints problèmes pour leur évacuation. Si un engin se présente il suffit à l'une d'elles de crier pour ameuter toutes les autres. Mais les démolitions, sélectives, ont depuis cessé. Un habitant du quartier m'a rapporté qu'« une décision a été prise à Alger pour geler les opérations de destruction de l'habitat fawdawi », au seul bénéfice de Lemdig. Mes interlocuteurs pensent que cela est du à leur participation, en février 2011, aux « événements du sucre et de l'huile ». Les pouvoirs publics ménagent les endroits propices à d'éventuelles mobilisations d'envergure.

L'urbanisation des quartiers informels, la spéculation aidant, suscitent des pratiques illégales qui ne sont pas le fait exclusif des habitants. Des élus locaux y participent. Les recherches concernant l'Algérie confirment l'ampleur des pratiques illégales mises en œuvre par les habitants afin d'obtenir un lot de terrain ou un logement (Messahel, 2010 : 156-159). Certaines constatent que le mécanisme s'auto-entretient efficacement. « La mise en place de réseau d'appropriation du foncier et de l'immobilier construits sur des bases clientélistes et de patrimonialités [...] caractérisés par des faits de transgression... de détournement des lois et des normes, [n'a] jamais été l'exclusivité des

populations démunies, mais la pratique quotidienne des catégories sociales les plus favorisées, les élites urbaines dominantes» (Safar-Zitoun, 2008 : 473-482).

En Algérie, il semble que l'enjeu principal est celui d'une légalisation de faits des occupations illicites. La législation de fait est une forme de reconnaissance qui dépasse la simple « tolérance » pour éviter des tensions sociales difficilement contrôlables, faite sans recours à des textes juridiques particuliers. Les acteurs publics ont pratiquement accepté le bâti illicite comme étant « recevable » (Bendjelid, 2005).

Cependant ces interventions suscitent une montée des formes de résistances à leur rencontre, émanant des populations vivant dans les quartiers mal lotis. Les mobilisations violentes, voire les émeutes, sont variables dans le temps et selon le pays concerné. Les modes d'action et de contestation tendent aussi à converger, les habitants des quartiers informels ont désormais les compétences pour créer des associations et organiser leurs résistances en utilisant des ressources qu'ils empruntent à d'autres contestataires (pétitions, sit-in, marches sur les sièges des collectivités élues, ou sur le parlement, recours juridiques, utilisation systématique des médias locaux ou nationaux, etc.) et s'invitent dans le « jeu » de la participation aux négociations, et des arrangements. Les quelques exemples qu'il est possible de citer sont localisés au Maroc, qui concentrent la plupart des recherches (voir. Essahel, 2011 ; Belarbi, 2011 ; Mouloudi, 2010). Dans les deux autres pays ce genre de manifestations n'est pas toléré, ou rarement. Les événements de janvier 2011 en Tunisie et les mouvements sporadiques qui agitent régulièrement les villes algériennes obligent à relativiser le propos.

Les actants de la contestation peuvent être individuels ou collectifs, membres d'associations ou citoyens « ordinaires ». Les habitants de l'informel en Tunisie, agissaient précédemment surtout au sein des cellules du parti au pouvoir (voir. Chabbi M, 1986, Legros O, 2003,) et leurs annexes. Les comités de quartier constituaient les canaux obligés de la réclamation des biens publics. Alors qu'au Maroc, les contestataires recourent plus aux « médiations notabillaires » et aux associations. Les négociations se déroulent souvent dans un cadre informel, selon des règles qui relèvent d'un rapport

clientéliste et de marchandage politique avec les institutions plus soucieuses d'un consensus local (voir. Ameur 1993 et 1998 ; Iraki, 2009). Selon Iraki, l'exigence nouvelle de participation financière des populations aux opérations de régularisation par exemple, a généré une « diversité des arrangements locaux » autour de l'intervention publique dépendant « principalement des rapports de forces entre les populations en situation irrégulières et les autorités et l'émergence de figures charismatiques » (Iraki, 2009 : 111). De nouveaux médiateurs, des jeunes diplômés au capital culturel conséquent, dont ils se servent de tremplin politique, apparaissent aux yeux des habitants comme de « jeunes experts locaux », des intermédiaires incontournables.

Cependant les associations sont confrontées à une double difficulté. La plupart d'entre elles s'attachent à défendre habitants et quartier en se situant sur un plan très général, (droit au logement décent et à la dignité), ce qui n'est pas très mobilisateur limitant ainsi leur durée de vie. La mobilisation nécessite ici la particularisation.

A Lemdig, l'association de quartier n'a pas duré longtemps. « Ses membres sont suspects », me dit l'un. Ce sont « les yeux de l'État », explique un autre... par contre « Les anciens étaient plus subtiles. Il y avait toujours une connaissance à laquelle ils pouvaient s'adresser pour régler leurs problèmes. Ils ne savaient pas écrire, ce qui les pénalisait. Mais aujourd'hui les jeunes écrivent aux députés, aux journalistes, aux autorités supérieures. Ils ne sont pas faciles » me dit un employé de la mairie.

Avec l'avancée de l'urbanisation des quartiers informels, la revendication évolue à travers les biens réclamés. Après la mosquée, symbole indestructible par les autorités et les premiers équipements réalisés à l'échelle des quartiers, viennent alors les réclamations concernant les équipements de superstructure, l'emploi, les transports collectifs, les écoles primaires: quand la pression est suffisamment forte, les collectivités locales cèdent en intégrant des équipements à des programmes de logement social établis à proximité immédiate des noyaux illicites...ce qui présente en outre l'avantage d'en bloquer l'extension (Bendjellid, 2005). Madani généralise cette observation pour la ville d'Oran, en relevant « dès qu'une zone de bidonville voit le jour, les autorités

s'empresment de construire à coté une cité -opération s'inscrivant dans la fabrication de la ville légale - pour empêcher son extension, c'est ce qu'il appelle la tactique de l'encerclement. Les demandes exprimées par les habitants des quartiers informels, puisent leurs références dans les quartiers réguliers (Madani, 2008 : 6-9). De son coté, H. Essahel décrit cette évolution, rapide, de la demande sociale : invoquant le droit au travail, l'éducation, la santé, la protection. Il faut cependant ajouter que « les squatters anticipent parfois et accompagnent souvent leurs revendications en faisant observer un certain nombre de règles aux nouveaux arrivés dans le quartier, telles que l'alignement des façades – même si les premiers n'en n'ont respecté aucune-, les invitant à s'inscrire sur les listes électorales, voire militer dans des partis politiques «pour faire reconnaître leur noyau d'habitat et le faire classer dans le périmètre administratif de la ville » (Bendjelid, 2005, 378-379). En outre, ils recourent désormais à des canaux divers pour interpellier les pouvoirs publics (Les marches et mouvement, les cortèges et sit-in devant le siège des autorités locales).

Les habitants se mobilisent individuellement ou collectivement, à la recherche de l'information, rare, concernant les projets, même supputés, d'aménagement. Ressource répartie de manière inéquitable à tous les niveaux de la société, l'information permet à certains ménages d'exploiter les failles des dispositifs pour en profiter pleinement. Cependant, les travaux (Safar Zitoun et Hafiane, 2012) montrent les difficultés d'y accéder et les comportements différentiels des habitants dans leur démarche.

Les répertoires de l'action collective sont liés aux processus d'ajustement des initiatives individuelles ou collectives en fonction du contexte politique et des motifs idéologiques du moment. L'idéologie des droits de l'homme, véhiculée par les politiques et les medias, aurait procuré de nouvelles ressources aux citoyens mobilisés.

En Algérie, les contestataires imitent les pouvoirs publics, qui dans leur démarche communicative, rendent visible l'action politique sur l'espace. Les journaux télévisés lui sont dédiée. Des opérations classées dans le jargon politique dans la rubrique inauguration, pour garnir le bilan des "Réalizations". Les émeutiers, dans la nouvelle

forme de contestation qui s'est généralisée depuis, ne quittent pas, ce qui est de leur point de vue, leur espace. Les marches étant interdites, ils manifestent en "coupant" la route qui y mène et revendiquant, en premier lieu, la "venue" des hauts responsables, excluant de fait les différents niveaux de compétence territoriale et autres relais. Leurs revendications s'expriment au nom du « droit au logement qui recèle « une forme d'injustice (hogra) puisqu'à la différence d'autres, ils n'ont bénéficié ni d'un lot de terrain, ni d'un logement public » (Bendjelid, 2005 : 86). Un résident de Lemdig a invoqué les martyrs, parmi les premiers habitants, qui se sont sacrifiés pendant la révolution de libération (légitimité historique).

Cependant, parfois, le registre de justification des habitants emprunte à des référentiels censés être réservés aux politiques. Ainsi ces populations, mobilisant le droit au logement ou au recasement, revendiqué parfois violemment, font en sorte que « la scène de l'action collective et de la contestation (soit) occupée par la qualité de la vie dans les nouveaux espaces urbanisés où de nouvelles façons de vivre émergent » (Madani M, 2007,3). Chose que L. Zaki confirme pour le Maroc. Elle constate qu'« entre attente d'un improbable État providence, et crainte d'une répression (aléatoire), le discrédit imposé à l'autorité publique permet la construction de répertoires édifiés autour de la notion de droits (pluriel) qu'ils formulent en invoquant trois répertoires principaux : droits de l'homme prioritairement, droits du citoyen (notamment en période électorale) et enfin droits des musulmans (concerne les devoirs de l'État musulman). Ainsi, pour L. Zaki, « les droits de l'homme, du citoyen... se transforment aussi en droits du bidonvillois, la montée en généralité ou en universalité de la justification permettant l'énonciation de revendications particulières et l'affirmation de la nécessité d'un traitement différencié [...] en matière de logement. (Zaki, 2009 : 103)

Une fois la sécurisation foncière et l'accès aux équipements acquis, les objets de négociation évoluent entraînant de nouvelles mobilisations au nom du droit à la ville et l'amélioration du cadre de vie.

En conclusion, nous dirons que dans notre premier travail nous avons approché l'état de la sociologie en Algérie en considérant que la production scientifique est un construit social. Dans cette perspective nous avons mis en exergue les conditions de possibilité de la sociologie en Algérie à partir d'un couple de concept qu'est l'actant et la situation.

Notre deuxième travail s'intéresse à un deuxième couple de concepts qu'est le compromis et la justification partant de l'hypothèse que les acteurs sont capables de justification et utilisent, pour ce faire, une grammaire.

Nos deux travaux montrent que la sociologie pragmatique ne renvoie pas au pragmatisme américain bien qu'elle s'en inspire grandement, mais qu'elle réfère plutôt à la pragmatique linguistique dans la mesure où elle met l'accent sur les acteurs qui participent dans une situation ainsi que les ressources qu'ils mobilisent dans les différentes épreuves de la vie sociale.

Dans la sociologie pragmatique, parole est donnée aux acteurs en tant que parties prenante dans les différentes situations que charrie la vie quotidienne, outre passant par là cette rupture épistémologique qui donne le pouvoir au sociologue, seul, qui se croit en mesure d'avoir raison contre les personnes.

Références bibliographiques

Addi Lahouari, (2012), La critique structurelle des sciences sociales en Algérie, chronique d'une expérience postcoloniale- Article du quotidien Le Soir D'Algérie, Ed. Barzakh, Alger, p. 179-187.

Ameur M (1993), Fès... ou l'obsession du foncier, Tours, URBAMA, Fasc. de recherches n° 25, p. 282.

Ameur M (1998), « L'aménagement de la ville "clandestine" à Fès : enjeux et stratégies des acteurs », Les cahiers d'URBAMA, n°14, p.37-46.

- Arkoun Mohamed, (1989), « Quelques tâches de l'intellectuel musulman aujourd'hui », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 37, 1982, repris dans *penser l'islam aujourd'hui*, Alger, Laphomic/Enal.
- Belarbi Wafae (2011), *Mobilisations des habitants et régulations territoriales dans la périphérie sud de Casablanca. Le cas de la commune rurale de Lahraouiyine*, Thèse de doctorat géographie, univ. Rabat (ronéo).
- Bendjelid Abed (2005), « Les modalités d'intégration sociale dans le processus de régulation urbaine. Le cas d'Oran », p. 373-383, in Boumaza N. (dir.), *Villes réelles, villes projetées. Villes maghrébines en fabrication*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Berry-Chikhaoui Isabelle (2012), « Les habitants face à la rénovation urbaine. Négociations, ajustements, et résistances. L'exemple de l'avenue royale de Casablanca », p.109-163, in Navez-Bouchanine F. (dir.), Deboulet A (rév. Et éd.), *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Paris, Rabat, Tours, Karthala/CJB/Tours.
- Berry-Chikhaoui Isabelle., Deboulet Agnès (dir) (2000) *Les Compétences des citoyens dans le Monde arabe*, Paris, Karthala.
- Boltanski Luc (1990), *L'Amour et la justice et la compétence. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1991), *De la justification. Les Economies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Camau M., (2012), « Configurations politiques et sciences politiques au Maghreb », communication au congrès de l'Association Française de Science Politique, Grenoble, septembre 2009) cité in Addi L, *La critique structurelle des sciences sociales en Algérie, chronique d'une expérience postcoloniale*.

- Chabbi Morched (2008) « *Les grands projets urbains au Maghreb, fonctions et impacts* », Paris, ISTD, *Villes en développement*, n° 81-82, numéro spécial « *Gouvernance urbaine* », p. 10-12.
- Chentouf Tayeb, (2006), « *La sociologie au Maghreb : Cinquante ans après* », *Revue Africaine de Sociologie*, 10, p. 1-30.
- Corcuff Philippe (1995), *Les nouvelles sociologies entre le collectif et l'individuel*, Paris, Armand Colin
- Deliou Foudil (1998), « *Al 'ouloum el ijtimaiya bayn el alamia wa el khouçouçiya* », in ouvrage collectif : *Ilm al ijtimaa, min ettaghrib ila etta'cyl* ' Alger, Ed. Dar El Maarifa.
- El Kenz A., (1989), « *Enjeux théoriques des sciences sociales dans le monde arabe* », dans El Kenz, *Au fil de la crise*, Alger, Ed. Bouchène.
- El Kenz A., (2008), « *Les sciences sociales dans les pays arabes : cadre pour une recherche* » in Nouria Benghabrit-Remaoun, Mustapha Haddab (dir.), « *Algérie 50 ans après. Etat des savoirs en sciences sociales et humaines, 1954-2004* », Editions CRASCO, Oran.
- Essahel Habiba (2011), *L'aménagement des quartiers d'habitat non réglementaire au Maroc : modalités, formes et enjeux de la mobilisation de leurs habitants, à partir d'exemples pris à Rabat, Skhirat et Témara*, Thèse de doctorat, géographie, Univ. Tours.
- Guerid Djamel, (1998), « *L'Université entre Etat et société* », in Guerid D., *L'université aujourd'hui*, Oran-Cread.
- Guerid Djamel, (1991), « *Les trois périodes d'une sociologie en Algérie* », in *Le Maghreb : approches des mécanismes d'articulation*, Casablanca, Ed. Al Kalam.
- Guerid Djamel, (2001), « *Société algérienne et sciences humaines* » in *Mouvement social et modernité- hommage à Saïd Chikhi*, Alger, NAQD/ASRP, mars, p. 13-43

- Haddab Mustapha, (2008), « Les sciences sociales en Algérie sont elles en progrès ? », in N. Benghabrit-Remaoun, Mustapha Haddab (dir.), « Algérie 50 ans après. Etat des savoirs en sciences sociales et humaines, 1954-2004 », Editions CRASCO, Oran.
- Iraki Aziz (2009), « Les interventions sur l'habitat non réglementaire au Maroc. Normes et négociations » in Le Tellier J. et Iraki A., *Habitat social au Maghreb et au Sénégal*.
- Lakdjaa A., (2001), « D'une articulation à l'autre: les trois périodes d'une sociologie en Algérie », in Bourquia et N. Hopkins (Eds.), *Le Maghreb: Approches des mécanismes d'articulation*, Casablanca, Al Kalam, 1991, p. 7-30, et « Société algérienne et sciences humaines », *Naqd*, Alger, p. 13-44
- Lakdjaa A. (dir.) (2004), *Sociologie et Société en Algérie*, Alger, Casbah Editions.
- Lakdjaa A. (2014) « Transactions foncières et immobilières à Nedjma, vaste et dynamique ensemble de cités de recasement à la périphérie sud-est d'Oran », in Pierre Slignoles (éd.) *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, Paris, Karthala.
- Lardjane Omar (2008), « Réflexions sur l'état des lieux des sciences sociales et humaines en Algérie aujourd'hui » in N. Benghabrit-Remaoun, Mustapha Haddab (dir.), *Algérie 50 ans après. Etat des savoirs en sciences sociales et humaines, 1954-2004* », Editions CRASCO, Oran,
- Laroui Abdallah (1967), *L'idéologie arabe contemporaine*, Paris, Maspéro.
- Lefebvre Henri (2000), (4^e éd.), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- Legros Olivier (2003), *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de doctorat Géographie, Univ. Tours.
- Madani Mohamed (2008), « La commune de Bir el Djir (Oran). Discours et images de la ville » communication séminaire *Urbanités et citadinités dans les grandes villes du Maghreb*, Alger, 23-24/02/2008.

- Marouf Nadir (2011), *Les fondements anthropologiques de la norme maghrébine*, Alger, Ed. Casbah.
- Messahel Abdallah (2010), *Les mécanismes de production foncière et immobilière en Algérie*, Thèse de doctorat urbanisme, USTO.
- Mouloudi Hicham (2010), « *La réaction de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc. Entre le soutien inconditionnel et le rejet total* », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 106, p. 48-62.
- Nachi Mohamed (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin.
- Nachi Mohamed, (2010), « *Concept commun et concept analogique de compromis : "un air de famille"* », *Sociologies [En ligne]*, Théories et recherches, 04 février, URL : <http://sociologies.revues.org/3097>
- Navez-Bouchanine Françoise (2002), *Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale*, rabat, MATUHE, Secrétariat d'Etat à l'habitat.
- Pettonnet Colette (1972), « *Espace, distance et dimension dans une société musulmane. À propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat* », *L'Homme*, vol. 12, n° 2, p. 47-84.
- Roussillon Alain, (1991), « *Sociologie égyptienne, arabe, islamique. L'approfondissement du paradigme réformiste* » *Peuples Méditerranéens*, n°55-56.
- Safar Zitoun M., Hafiane A., (2012), « *L'entre deux dans les opérations de relogement en Algérie. L'émergence problématique d'un tiers acteur urbain* », p. 219-255, in Navez-Bouchanine F. et Deboulet A. (éd.), *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Paris/Rabat/Tours, Karthala, 366p.
- Safar Zitoun Madani (2001), (rapport rédigé par), *Programme de résorption de l'habitat précaire. Evaluation à mi-parcours du volet socio-économique*, Alger, RADP, Ministère de l'habitat.

- Safar Zitoun Madani (2009) « *L'ingénierie participative dans les programmes publics de logement social : contenu et limites de l'expérience algérienne* », in Le Tellier J. et Iraki A. (dir.), *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en question*, Paris, l'harmattan, coll. *Habitat et société*.
- Safar Zitoun Madani, 2008, « *La sociologie urbaine algérienne ou la difficulté de sortir des paradigmes culturalistes fondateurs* », p. 473-482, in Benghabrit-Remaoun N. et Haddab B., *L'Algérie 50 ans après. Etat des savoirs en Sciences sociales et humaines (1954-2004)*, CRASC Oran.
- Semmoud Bouziane, 2009, « *Appropriations et usages des espaces urbains en Algérie du Nord* », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, n° 148.
- Signoles Pierre (éd.), (2014), *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, éd. Karthala, Paris.
- Signoles Pierre et al, (1999), « *Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du Monde arabe* », p. 19-53, in Pierre Signoles, El Kadi G., Sidi Boumedine R. (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS, 373p.
- Souiah Sid Ahmed (1997), *Les douars péri-urbains de l'Ouest algérien. L'Habitat populaire non réglementé des périphéries urbaines*, thèse, Univ. de Pau.
- Vinck Dominique (1995), *Sociologie des sciences*, Paris, Armand Colin.
- Zaki Lamia (2007) « *L'action politique au bidonville : l'Etat entre gestion par le manque, "éradication" des Kariens et accompagnement social des habitants* », p. 303-321, in *L'Année du Maghreb*, éd. 2005-2006, CNRS, Paris.
- Zaki Lamia (2009) « *De la représentation du pouvoir aux pratiques atomisées d'appropriation de l'espace dans les bidonvilles marocains: l'omniprésence de la référence au(x) droit(s)* », p. 371-388, in Baduel P. R. (dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Tunis/Paris, IRMC/Karthala.

Pourquoi le discours sur la solidarité ne réussit-il pas à mobiliser la société paysanne en Tunisie ?

Omar ZAAFOURI

Université de Sfax, Tunisie

Les formes qu'a revêtues le discours sur la solidarité en Tunisie ont été multiples. Cette multiplicité s'explique par la diversité des contextes sociaux qui ont servi de cadres pour différentes expériences de développement.

Dès la fin des années soixante du siècle révolu jusqu'à la deuxième décennie du siècle en cours, l'Etat-national en Tunisie n'a cessé d'insister, du moins théoriquement, sur l'importance des liens de solidarité dans la « guerre de la nation » contre la pauvreté et le sous-développement. Les coopératives agricoles, la caisse de solidarité 26-26, la banque Tunisienne de solidarité et les sociétés mutuelles de base des services agricoles ont été des réalisations effectives qui ont concrétisé ces discours sans, pourtant, réussir à édifier l'esprit de solidarité au sein de la petite et de la moyenne paysannerie en Tunisie.

Les bilans des dernières décennies de développement ont fourni la preuve que ces discours n'ont pas réussi à mobiliser les couches sociales ciblées. Au contraire, ces dernières ont manifesté une résistance involontaire à ce discours et à toute tentative d'encadrement en vue de préparer le terrain pour une économie sociale et solidaire.

Ce paradoxe démontre bien que le fossé entre une solidarité officielle et une solidarité vécue est trop profond et qu'il ne suffit pas d'appeler ces couches à la solidarité pour qu'elles réagissent positivement.

C'est à la sociologie du vécu quotidien d'entreprendre la tâche d'explication de ce paradoxe à travers un travail sur terrain que nous avons entrepris dans le cadre d'une société mutuelle de base des services agricoles dans la région de Sidi Bouzid au centre-ouest Tunisien. Une approche qualitative nous a permis de dégager le côté pragmatique des pratiques quotidiennes que développent ces couches sociales dans le cadre de cette société et qui mettent bien en évidence les véritables obstacles au développement d'un esprit de solidarité.

Notre objectif est de démontrer qu'un discours officiel qui vise à mobiliser une population à travers son appel à la solidarité pourrait déboucher sur des résultats qu'il n'a pas cherché à réaliser et que la valeur de « solidarité » pourrait être objet de différentes interprétations. Bien plus, ce même discours était pragmatique dans la mesure où il n'était qu'une forme d'adaptation à une conjoncture internationale.

La solidarité : un concept polysémique

Le concept de solidarité se rattache au nom du sociologue français Emile Durkheim. Fidèle à une tradition positiviste, ce dernier explique l'évolution des sociétés humaines par l'existence d'une conscience collective qui assure la cohésion et la continuité de toute vie sociale. Cette conscience tire sa puissance du fait qu'elle n'est pas un simple agrégat des consciences individuelles. Selon lui, le tout social n'est pas la somme des individus qui le constituent parce que ce tout acquiert, du fait d'une coopération règlementée entre ces individus, une caractéristique qui lui est propre : une force contraignante et coercitive à laquelle les individus se rattachent par un sentiment d'amour et de crainte : « en vertu de ce principe, la société n'est pas une simple somme d'individus, mais le système formé par leur association représente une réalité spécifique qui a ses caractéristiques propres. Sans doute, il ne peut rien se produire de collectif si des consciences particulières ne sont pas données ; mais cette condition nécessaire n'est pas suffisante. Il faut encore que ces consciences soient associées, combinées, d'une certaine manière ; c'est de cette

combinaison que résulte la vie sociale et, par suite, c'est cette combinaison qui l'explique. En s'agrégeant, en se pénétrant, en se fusionnant, les âmes individuelles donnent naissance à un être, psychique si l'on veut, mais qui constitue une individualité psychique d'un genre nouveau » (Durkheim, 2009 : 149).

Qu'il s'agisse de solidarité mécanique ou de solidarité organique, le tissu social qui englobe l'ensemble des individus de la société tire sa force et assure sa continuité de ces liens sociaux qui dépassent les volontés individuelles et qui contraignent les partenaires à se soumettre à leur exigence. Les limites d'une telle conception apparaissent lorsque le concept de solidarité sera mis à l'épreuve de la vie quotidienne.

Durkheim a bien décrit les différentes formes de solidarité (mécanique, organique, contractuelle) tout en essayant d'expliquer leur rapport à une certaine forme d'organisation sociale, cependant il n'a pas été en mesure de découvrir sur terrain que la notion de solidarité pourrait être objet de différentes interprétations. Elle est polysémique dans le sens où les différents acteurs sociaux ne reçoivent pas cette notion de la même manière et ne la comprennent pas d'une façon identique. C'est une valeur sociale que jouent les acteurs et dont ils se jouent encore (Maffesoli, 1985).

Sa mission en tant que fondateur d'une nouvelle science (sociologie) en vertu de laquelle il s'est engagé dans des batailles théoriques lui servirait peut-être d'excuse. Le côté pragmatique d'une sociologie qui vient de naître ne le concerne pas au même degré que le débat théorique qui vise à légitimer cette naissance.

D'ailleurs, la notion d'acteur social n'est apparue que lorsque la sociologie pragmatique a pris le contrepied d'une sociologie positiviste. Elle connote le passage d'une sociologie explicative à une sociologie interprétative et d'une approche holiste à une approche individualiste.

Soucieux de mobiliser les différentes classes sociales, et notamment les classes moyennes, en vue de stimuler un développement intégré, les élites politiques du tiers-monde ont développé des politiques qui mettent au centre de leur intérêt la valeur de

solidarité : « les politiques de solidarité peuvent être définies comme l'ensemble des actions publiques exprimant et régulant la solidarité sociale, entendue comme désignant l'état par lequel les membres d'une société ont des obligations les uns envers les autres et chacun à l'égard de tous. Cette notion se fonde donc sur le constat d'une interdépendance de fait et sur les obligations qu'en découlent » (Boudon et al., 2005 : 223). Pour ces politiques postcoloniales, le concept de solidarité n'est plus un concept sociologique qui sert à expliquer pourquoi les individus d'une même société acceptent de vivre ensemble mais plutôt le moyen de changer un état de fait et de promouvoir des politiques sociales qui visent à faire participer certaines forces sociales à l'élaboration d'un projet de développement qui leur portera bonheur et fortune. Le bien-être de la nation est tributaire de la tâche de faire apprendre aux citoyens l'art de vivre.

Ce pragmatisme politique ne se fonde sur aucune référence sociologique du fait que les politiques dont il est le support n'étaient que le produit de certaines conjonctures sociales. Ce n'est pas parce que les responsables politiques sont soucieux de solidarité sociale qu'ils entreprennent ces politiques mais plutôt parce qu'ils se sont trouvés dans l'obligation de le faire. Ils font de nécessité vertu.

En effet, l'accès à l'indépendance a mis les nouvelles élites politiques devant l'obligation de jouer le rôle d'un Etat-providence qui prend en charge de larges couches sociales victimes des politiques coloniales. La lutte contre la pauvreté, le chômage et l'analphabétisme nécessite le développement des politiques économiques et sociales qui s'articulent autour de la notion de solidarité. Toutes les forces sociales devraient être mobilisées en vue de réaliser le bien-être de tout un peuple.

Le défi principal de l'Etat-national tunisien était donc de combattre l'héritage colonial et de prendre à son compte la résolution de la question sociale pour pouvoir mettre le pays sur la voie du développement et de la modernisation. N'est-on pas en présence d'un Etat pragmatique ?

C'est dans ce contexte que les coopératives de services agricoles ont vu le jour à partir de 1969 surtout dans la région du nord-ouest (Béja, Jendouba, le Kef). Les succès qu'a connus cette expérience à son début n'ont pas pu cacher la forte résistance des grands propriétaires terriens après la décision du ministre Ahmed ben Salah de la généraliser. A cette opposition s'ajoute celle des petits et moyens paysans qui commencent à craindre l'expropriation et les retombées qu'elle peut impliquer (chômage, exode, pauvreté...).

Il s'avère ainsi que l'Etat-national a échoué à édifier une culture de solidarité et à bâtir une expérience économique qui peut mobiliser toutes les forces sociales d'une société endommagée par les politiques coloniales.

L'échec de cette expérience ne s'explique pas uniquement par des facteurs endogènes car les pressions externes sont là pour obliger la Tunisie à accepter les dictassions du capital étranger pour s'engager dans la voie de l'économie libérale à partir de 1972.

Cette date est significative dans le sens où elle marque le passage du pays d'une économie dirigiste à une économie extravertie en vertu de laquelle la Tunisie s'ouvre aux investissements étrangers. Ce sont les petits artisans, les ouvriers et la paysannerie qui vont payer le coût de ce passage et c'est la bourgeoisie terrienne et marchande qui va en bénéficier.

Ce bref aperçu historique sur les aboutissements des politiques solidaires en Tunisie nous permet de dire que l'Etat-national Tunisien a essayé, du moins jusqu'au début des années 80, de prendre en main la question sociale et de s'imposer en qualité d'acteur social central qui prend en charge la résolution des problèmes du développement. Ce n'est qu'avec le plan d'ajustement structurel en 1986 que l'Etat-national commence à perdre sa maîtrise sur cette question.

Les accords bilatéraux avec la communauté économique Européenne (CEE) et l'intégration à l'organisation mondiale du commerce (GAT) poussent dans cette voie pour obliger cet Etat à reconnaître, à travers ses nouvelles politiques, son incapacité à gérer la question sociale. Ainsi, le discours sur la solidarité prendra une autre dimension puisque

la solidarité assistée et administrée cèdera la place à une solidarité consentie ; une solidarité par le bas (Laroussi, 2009).

Les sociétés mutuelles : un nouveau discours sur la solidarité

Conformément à la loi numéro 94 de l'année 2005 les coopératives de services agricoles ont été converties en sociétés mutuelles de services agricoles.

Cette conversion dénote un nouvel état de fait suite à l'établissement de nouvelles réformes imposées par les organisations internationales. Ces réformes sont légitimées par l'incapacité des programmes et des institutions étatiques à traiter la question de la pauvreté et de la marginalité en Tunisie : union tunisienne de solidarité sociale (UTSS), programme de développement rural (PDR), programme de développement rural intégré (PDRI), programme de développement urbain intégré (PDUI), fonds de solidarité nationale (FSN), banque tunisienne de solidarité (BTS)....

Suite à une enquête sur terrain que nous avons menée dans le secteur de l'agriculture irriguée en 2016 dans la partie ouest du gouvernorat de Sidi Bouzid, nous avons pu mettre le doigt sur quelques manifestations de ce passage d'une solidarité instituée et administrée à une solidarité "consentie" et "co-construite". A travers les pratiques quotidiennes des paysans au sein d'une société mutuelle de services agricoles, nous avons pu remarquer que les dites pratiques traduisent bien la volonté de ces populations à "s'adapter aux formules que l'Institution leur propose et de les contourner pour en tirer le meilleur bénéfice personnel et social. Disposant d'un "capital" culturel et social issu de leurs réseaux de solidarité, elles choisissent de s'investir dans le secteur informel et, pour beaucoup, dans le petit commerce avec l'étranger (dont la libye)" (Laroussi, 2009).*

A travers ces pratiques, les adhérents de cette société manifestent une certaine volonté de violer les obligations du statut-type de la société. Il est paradoxal que ceux qui

** Société mutuelle de services agricoles "ESSONBOULA" à Sidi Bouzid, fondée en juillet 2014.*

fréquentent le plus les points de vente de la société sont des clients passagers. Les adhérents n'y ont qu'une faible présence. Certains d'entre eux ont même des rapports très développés avec des fournisseurs privés.

A la question: " pourquoi acceptez-vous l'adhésion à une société dont vous n'êtes pas un client permanent?" certains répondent comme suit: " on nous a promis de nous offrir tout ce dont nous avons besoin au cours de notre campagne agricole. Nous n'aurions pas accepté d'adhérer si nous avions su que les choses se dérouleront ainsi".

Sur les quinze adhérents qui présentent presque le un tiers de notre échantillon qui compte cinquante interviewés, seulement trois sont des clients permanents de la société. Ce comportement est stratégique dans la mesure où les intéressés n'ont adhéré que sur la base d'un calcul donné: payer une cotisation de mille dinars pour pouvoir disposer d'un investissement de la campagne agricole qui peut atteindre les cinq ou six mille dinars. En cas de restrictions de la part du conseil d'administration de la société, l'intéressé se trouve dans l'obligation de changer de voie ou de déposer une demande de retrait. Actuellement, trois demandes sont déposées en attente de la décision de l'assemblée générale après l'approbation du conseil d'administration de la société. Il ne nous est pas difficile de conclure que l'adhésion à la société mutuelle n'est pas la manifestation de la recherche d'un certain état de solidarité qui peut leur garantir une certaine forme de coopération. Elle découle plutôt d'une volonté de dépasser une crise conjoncturelle que vit une petite paysannerie incapable d'assurer le financement d'une campagne agricole: « les citoyens ne participent pas comme des citoyens autonomes, mais ils développent des stratégies personnelles pour arriver à leurs fins. C'est là une forme particulière de mobilisation » (Laroussi, 2009 : 252).

L'arrondissement du financement et des encouragements(AFE) met à la disposition de la société mutuelle un prêt qui atteint le plafond de trois cent mille dinars pour l'acquisition du matériel agricole (tracteurs, moissonneuse batteuse, voitures à usage agricole...) qui fera, par la suite, l'objet d'une exploitation commune de la part des adhérents. Ces derniers ne se montrent pas enthousiastes pour acquérir ce prêt pour la simple raison

que certains d'entre eux possèdent leurs propres matériels agricoles. Ils acceptent de s'endetter auprès des grands fournisseurs qui leur accordent des facilités de paiement pour l'achat d'un tracteur au lieu de coopérer ensemble dans le cadre de leur société.

Cette coopération mettra en question leurs propres intérêts en tant que possesseurs de tracteurs ou ceux de leurs proches qui leur rendent les services de labour sans exiger un paiement au comptant. Ce qui attire plus l'attention c'est que la majorité de ceux qui ont acquis ce matériel agricole possède des exploitations dont la surface ne dépasse pas les cinq hectares.

A la question : "pensez-vous que votre société a besoin de s'équiper en matériel agricole ?" la majorité des interviewés répond par la négative : "nous avons notre propre matériel. Ceux qui n'en ont pas bénéficient des services que leur rendent les membres de leurs familles qui possèdent des tracteurs. Je ne suis pas de votre avis et vous êtes, en tant que membres de conseil d'administration, responsables de vos décisions...".

Tout projet mutuel qui vient contrecarrer les projets individuels des coopérateurs est d'avance jugé inutile. La société mutuelle est perçue par ses adhérents comme étant une institution étatique qui véhicule l'idée d'une solidarité passive et formelle. La solidarité à laquelle ils se réfèrent est toute autre. Elle implique le lieu géographique auxquels ils appartiennent, les liens de parenté, les intérêts individuels et familiaux: « il ya d'abord un retour à la conception communautaire du social à travers la valorisation du local, du quartier, du groupe, de l'ethnie [...], bref, de tout ce que véhicule l'idée d'une possible solidarité par la similitude des conditions et l'appartenance à un même lieu [...].

Il s'agit de renforcer le lien social, ici et là, où les rapports se vivent, sans renvoyer les problèmes à une instance étatique lointaine, mais en puisant dans les ressources cachées, inexploitées, d'une socialité concrète, une solidarité activée dont on avait oublié l'importance" (Donzelot, 1996 : 95).

Le statut-type, le conseil d'administration et l'assemblée générale demeurent des expressions ambigües et ne réfèrent à aucune réalité concrète. Selon ces adhérents, le

président de la société pourrait résoudre tous les problèmes auxquels ils sont confrontés sans avoir besoin de recourir au statut-type et à l'assemblée générale : " je n'ai rien à voir avec le conseil d'administration. C'est vous qui êtes le président et personne ne peut arrêter vos décisions. Sommes- nous chaque fois obligés de revenir au conseil d'administration... ?"

L'assemblée générale qui se tient à la fin de chaque année et qui fournit l'occasion aux adhérents de discuter la manière dont a été gérée leur société afin de minimiser les pertes enregistrées et de maximiser les gains n'a aucune importance pour ces adhérents qui s'absentent ou se suffisent d'une présence négative.

La responsabilité des bilans négatifs de la société est imputée aux membres du conseil d'administration qui pourraient être accusés, à tort, de vol et de dépassement :

" Pourquoi nous convoquer si vous savez d'avance que notre société est perdante ? Nous vous avons confié notre argent pour obtenir des gains, nous découvrons en fin de compte que vous n'êtes pas arrivés même à garder le capital social...".

Une lecture critique du statut-type de la société mutuelle des services agricoles en Tunisie fait montrer que certains articles de ce statut ne s'appliquent plus à la nouvelle réalité. Le rapport entre l'Etat-national et la société, dès l'indépendance jusqu'à la fin des années quatre vingt du dernier siècle, n'est pas le même que celui qui s'instaure dès les années quatre vingt dix du même siècle. Au cours de la première période ce rapport se caractérise par la verticalité: l'Etat impose d'en haut une solidarité qu'exige la fondation d'une nouvelle nation. Pour dépasser l'héritage colonial et ses retombées sur l'économie et la société, cet Etat s'impose en acteur central à travers le rôle joué par ses institutions dans la réalisation du développement: programme de réforme agraire, union tunisienne de solidarité sociale, caisse nationale de sécurité sociale, caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale, société nationale immobilière de la Tunisie....

Toutes les politiques de développement s'inscrivent dans le cadre d'une politique générale de lutte contre le sous-développement dont l'Etat-national est le chef d'œuvre.

L'intervention du fonds monétaire international (FMI) en 1986 annonce l'échec de cette politique et le commencement d'une nouvelle période qui se caractérise par le désengagement de l'Etat et son retrait du jeu social: "l'Etat ne se considère plus comme le seul "dispensateur de ressources", ni le seul responsable chargé de résoudre les problèmes liés à la pauvreté et au chômage. L'incitation à l'auto-emploi s'intègre dans une logique de désengagement de l'Etat de la sphère sociale, qu'il délègue aux intéressés et à la société civile. Il joue ainsi sur une nouvelle conception du social pris en charge par la société elle-même, avec de nouveaux acteurs qu'il associe et qu'il entoure autour du concept de "solidarité": la question de la pauvreté et de l'exclusion devient l'affaire de tous et la "société civile "devient l'affaire de tous et la «société civile » devrait, sous la houlette du pouvoir central, prendre en charge cette question" (Laroussi, 2009 : 299 et 230).

Un rapport d'horizontalité s'instaure ainsi entre cet Etat et la société civile. Cette dernière devrait développer une nouvelle forme de solidarité pour combattre l'état de pauvreté et de marginalité dans lequel elle se débat. C'est dans ce contexte que s'inscrit la majorité des articles du statut-type des sociétés mutuelles des services agricoles: adhésion, retrait, assemblée générale, comptabilité, fonctions des sociétés mutuelles...

L'objectif de ces articles est la recherche de l'ordre au sein du désordre et l'édification des valeurs de coopération et de solidarité au sein d'une population qui ne croit plus en ces valeurs.

Une mondialisation rampante réussit à enraciner de nouvelles valeurs qui s'articulent autour de la concurrence et de la compétitivité. Ces sociétés cessent d'être un cadre de solidarité dès qu'elles tendent à imposer un état d'égalité dans la pauvreté et la misère. La faiblesse de leur capital social, leur incapacité à investir des projets agricoles coûteux et à concurrencer un secteur agricole moderne et leur impuissance à pénétrer des marchés extérieurs pour garantir l'écoulement de la production de leurs adhérents expliquent, dans une grande mesure, le contenu des propos que nous avons recueillis auprès de nos enquêtés. Empathie, doute, hésitation, accusations, ironies, indifférences

sont tous des comportements raisonnables et socialement explicables car, comme le note Raymond Boudon, l'acteur ne se meut pas dans un vide institutionnel et social (Boudon, 1979 : 33-36).

Le discours que développe ce statut-type sur la solidarité ne peut que démobiliser une société paysanne en proie à la pauvreté et à la marginalité ce qui ne veut pas dire que les petits et les moyens paysans ne peuvent pas créer de nouveaux liens sociaux. Au contraire, ils s'érigent en acteurs sociaux qui peuvent développer de nouvelles formes de solidarité au sein de ces sociétés mutuelles en les obligeant à accepter le principe de vente à crédit qui pourrait les condamner à l'échec: " nous assistons à l'émergence d'un nouveau mode d'intervention sociale, visant, cette fois, non plus les oubliés du progrès mais les victimes du nouvel ordre socio-économique en train de prendre place. Et les victimes de celui-ci ne sont plus des marginaux ou des handicapés mais une population en pleine expansion de "normaux devenus inutiles" à cet ordre, une population qui plonge ses racines en plein cœur de la société par la précarisation des statuts, et qui vit l'exclusion comme le nouveau spectre venu hanter les nations" (Donzelot, 1996).

Cette logique microsociologique est le reflet d'une logique macrosociologique qui se rattache à la dynamique que vivent nos sociétés contemporaines dans le sillage d'une économie mondialisée. Les sociétés mutuelles des services agricoles s'insèrent dans le cadre d'une nouvelle politique basée sur la création de micro-entreprises et la promotion de microcrédits à travers l'institution de la banque Tunisienne de solidarité. Cette nouvelle approche solidaire vise à inciter "les bénéficiaires à se débarrasser de la mentalité d'assistés, afin de créer une nouvelle dynamique socio-économique dans leur société locale" (Chakerli, 2000).

Paradoxalement, cette politique n'a fait que saper les bases d'une telle solidarité en développant chez le public ciblé des pratiques quotidiennes qui défont tout projet solidaire et le condamnent à l'échec.

L'adhésion à ces sociétés mutuelles n'est en fait qu'une pratique qui vise à payer le minimum (cotisation) pour financer un microprojet qui peut coûter cinq fois, et même plus, la cotisation payée. Le remboursement du crédit n'est pas garanti car cela dépend de la réussite de la campagne agricole. L'adhérent se retire de la société lorsqu'elle refuse de financer son projet ou l'oblige à rembourser ses dettes dans les délais exigés.

Pour l'adhérent, toute perte enregistrée par la société est imputée à une mauvaise gestion de la part des membres du conseil d'administration.

La part des gains annuels est garantie par la loi même s'il n'a pas été membre actif au sein de cette société. La plupart de ses achats au comptant sont effectués avec des fournisseurs privés. Aucun équilibre entre droits et devoirs n'est ressenti puisque ces acteurs ne perçoivent la société mutuelle que comme institution publique qui leur rend des services gratuits sans les soumettre à des engagements de quelque nature qu'ils soient.

Les pratiques quotidiennes de la paysannerie en Tunisie centrale mettent bien en évidence l'échec du discours officiel sur la solidarité à mobiliser cette paysannerie. L'exemple des sociétés mutuelles de services agricoles dans la région de Sidi Bouzid est significatif à cet égard.

Le passage d'une solidarité verticale à une solidarité horizontale, au niveau de ce discours, ne traduit pas une dynamique sociale en vertu de laquelle les acteurs sociaux, objet d'étude, développent des pratiques susceptibles de consolider des liens de coopération et de solidarité au sein de leur société locale.

Les sociétés mutuelles, en tant qu'espace microsocial, illustrent bien cet état de fait.

L'adhésion à ces sociétés n'est que formelle puisque les adhérents ne respectent pas les obligations auxquelles les soumet le statut-type de la société. Au contraire, ils manipulent ses articles à leur insu et essaient d'orienter le jeu dans le sens qui sert mieux leurs propres intérêts. Ils réussissent ainsi, sans le vouloir, à développer une nouvelle

forme de solidarité dans le sens où ils consentent à débloquer ces sociétés et à les contraindre à se plier aux normes d'un marché qu'elles ont cherché à combattre.

Nous avons cherché, dans ce travail, à dégager la polysémie de la notion de solidarité pour démontrer que la vie sociale ne pourrait être réduite en une simple formule mathématique. Le social est inépuisable du simple fait qu'il est toujours soumis à une logique pragmatique qui s'impose aux acteurs. Il se fait, se défait et se refait constamment. Le discours officiel sur la solidarité n'est qu'une forme de cette réalité puisque les autres acteurs sociaux pourraient en produire d'autres.

Références bibliographiques

Arocena J., Le développement par l'initiative locale, Paris, L'Harmattan, 2003.

Bauchot J.-M., Roca P.-J. et Nalet N., "Le développement local et les associations : gouvernance et subsidiarité", sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) Les acteurs du développement local durable dans le contexte algérien, 12, 13, et 14 mai 2003 au centre de Recherche en Anthropologie sociale et culturelle (CRASC)", fiche n°13: Mobilisation des acteurs, 30 mai 2002.

Bordet J. "les quatre modes locaux de régulation sociale", Territoires, mai 2006.

Boudon R., la logique du social, Paris, Hachette, 1979.

Boudon R., Besnard P., Cherkaoui M. et Lécuyer B.-P., Dictionnaire de sociologie, Editions Larousse, 2005.

Castelli M., Programme de microcrédit, les groupes solidaires, Enda interarabe, août, 2002.

Chakerli D., "Lutte contre la pauvreté et solidarité nationale", les cahiers du CERI, décembre 2000.

Denieuil P.-N. et Laroussi. H, Le développement social local et la question des territoires, Paris, L'Harmattan, 2005.

- Donzelot J., *Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Le Seuil, 1994.
- Donzelot J., *L'invention du social*, Paris, Fayard, 1984.
- Donzelot J., « *Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion* », in S. Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1996.
- Dumas B. et Séguier M., *Construire des actions collectives, développer les solidarités*, Paris, Chronique sociale, 1997.
- Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, Editions Flammarion, Paris, 2009.
- Feneyrol O., « *Pouvoir local, pouvoir du local en Tunisie* », in Anne-Marie Planel (dir.), *Maghreb, dimensions de la complexité, Etudes choisies de l'IRMC (1992-2003)*, Alfa. Maghreb et sciences sociales, Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC), Tunis, 2004.
- Isambert F.A., « *L'engagement humanitaire et les formes contemporaines de la solidarité* », in S. Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1996.
- Laroussi H., *Microcrédit et lien social en Tunisie, la solidarité instituée*, Editions Karthala et IRMC, 2009.
- Laville J.-L., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- Legros O., *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de géographie sous la direction de Pierre signoles, université de Tours, 2003.
- Maffesoli M., *La connaissance ordinaire*, Librairie des Méridiens, Paris, 1985.
- Reynaud J.-D., *les règles de jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Colin, 1993.

Teisserenc P., «La mobilisation des acteurs du développement local», Sociétés contemporaines, 1994, p.187-213.

Teisserenc P., Les politiques du développement local. Paris, Economica, 1994.